



## 31e séance du Conseil général

**Jeudi 11 décembre 2014 à 17h**

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

### Procès-verbal

**Présidence** : Mme Sylvia Morel (PLR)

Quarante Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

**Présent(e)s** : Arlettaz Marc, Babey Katia, Belo Maria, Blanc Pierre-Yves, Blum Sarah, Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Bühler Pascal, Caglar Nurhan, Chantraine Hugues, Clerc Celia, Curty René, Erard Monique, Fatton Marc, Favre Andy, Favre Charles-André, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Hainard Frédéric, Herrmann Brand Laure-Anne, Imeri Shaip, Jobin Patrick, Kitsos Philippe, Marchon Lucie, Monard Anne, Morel Yves, Morel Sylvia, Moser Claude-André, Musy Daniel, Nussbaumer Daniel, Obrist Matthieu, Oltramare Marc-André, Othenin-Girard Michael, Rappan Yannick, Schaefroth Marc, Steudler Adrien, Strub Yves, Surdez Daniel, Ummel Christophe, Vurucu Inan.

**Excusé(e)s** : Can Oguzhan.

Le Conseil communal siège *in corpore*.

**Les procès-verbaux N°24, du 8 mai et N°25, du 3 juin sont adoptés.**

**Mme Sylvia Morel, Présidente** : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je souhaite tout d'abord la bienvenue à M. Oltramare, qui siège ce soir parmi nous pour la première fois. Je lui souhaite bien du plaisir lors de nos séances.

J'ai reçu l'information de la part du Conseil communal qu'un nouveau plan de la ville a été créé, avec le nouveau logo. Il y en a au fond de la

salle, chacun peut se servir s'il en a envie. Ces plans coûtent CHF 10.-, mais sont offerts aux conseillers généraux.

**M. Daniel Musy, PS :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Concernant l'adoption des procès-verbaux, le 8 mai, je crois avoir été excusé. J'étais en voyage d'études.

Mme Sylvia Morel, Présidente : Ce sera noté.

### **Courrier / pétition du Street-hockey club**

#### **Dépôt de la pétition POUR un nouveau terrain de street-hockey en 2015 à La Chaux-de-Fonds**

Madame la Présidente,

Messieurs les conseillers communaux, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Le Street-Hockey Club La Chaux-de-Fonds (SHCC) a le plaisir de vous remettre sa pétition POUR un nouveau terrain de street-hockey en 2015 à La Chaux-de-Fonds, qui compte 2368 signatures récoltées depuis le 25 octobre 2014.

Par l'intermédiaire de cette démarche, le SHCC a souhaité démontrer le soutien populaire qui existe autour de notre sport. Le SHCC espère également qu'une solution puisse être rapidement trouvée pour éviter une relégation du club à l'échelon inférieur.

En vous remerciant d'avoir pris bonne note du présent document, nous vous transmettons, Madame la Présidente, Messieurs les conseillers communaux, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, nos salutations sportives les meilleures.

---

#### **Pétition à l'attention du Conseil communal et du Conseil général de La Chaux-de-Fonds**

Depuis 2001, le Street-Hockey Club La Chaux-de-Fonds promeut ce sport populaire auprès, et à travers, des jeunes chaux-de-fonniers. En treize années d'existence, le SHCC a gravi les échelons au niveau national pour s'installer en Ligue Nationale A depuis 2010, offrant la possibilité à ses membres de pratiquer le street-hockey au plus haut niveau suisse. A ce jour, le SHCC compte 110 membres et 6 équipes (LNA, 1<sup>ère</sup> ligue, Juniors A, Juniors B, Féminine et Senior).

A partir d'août 2015, l'Association Suisse de Street-Hockey (SSHA) imposera le règlement international aux clubs de l'élite. Les principaux changements concernent l'agrandissement du terrain (26 x 52 m) et le passage à un jeu à 5 contre 5 avec hors-jeu (actuellement à 4 contre 4 sans hors-jeu).

L'emplacement actuel du terrain, situé dans la cour du collège de Bellevue, est trop étroit pour permettre ces adaptations. Une nouvelle infrastructure est donc

*nécessaire pour septembre 2015. Sans celle-ci, le SHCC serait contraint de se retirer en LNB (voire en 1ère ligue d'ici 2017), après dix ans de travail pour atteindre le plus haut niveau.*

*Après avoir averti le Service des Sports en 2010 de ses besoins, le SHCC n'a toujours pas reçu le soutien espéré malgré plusieurs contacts avec la Ville. En avril 2014, en raison de la situation urgente, le Club a donc présenté un projet complet à la Ville, mais les dernières nouvelles à ce sujet semblent fortement compromettre l'avenir du club. C'est pourquoi, nous demandons à la population de notre ville, et de notre canton, de nous soutenir dans cette démarche, en exerçant notre droit de pétition selon l'article 33 de la Constitution fédérale.*

*Passionnés de street-hockey, simples amateurs, ou simplement parce que vous avez aussi, une fois ou l'autre, pratiqué ce sport dans les rues de notre ville, aidez-nous à nous faire entendre ! Nous avons besoin de cette infrastructure pour continuer à faire vivre notre sport !*

### **Interpellation PLR**

*Le Conseil communal répond par le biais de la presse aux textes déposés par les groupes au Conseil général.*

*Il y a moins d'une année, devant le Conseil Général, le Conseil communal déplorait que des groupes prennent position dans la presse sur des motions ou des interpellations déposées par eux avant d'avoir entendu la réponse du CC.*

*Séance du jeudi 8 mai 2014*

*Je tiens d'abord à préciser, en préambule, que selon ma vision des institutions et du respect des institutions, il est un principe que je tiens à respecter : c'est que l'on ne répond pas à une interpellation déposée par les membres du législatif à travers la presse. Selon moi, le faire serait contraire au fonctionnement des institutions. C'est au Conseil général et à l'interpellateur ou aux interpellateurs en premier que la réponse à une interpellation doit être donnée.*

*Cette éthique que le Conseil Communal, voulait promouvoir, le PLR y souscrit, et il l'applique.*

*Mais voilà qu'à deux reprises le CC renie de ce bon principe. Il y a quelques semaines à propos du projet d'arrêté PLR sur la modification du carrefour de l'Hôtel de Ville, puis ce mardi 10 décembre à propos du tunnel pour piétons et cyclistes entre les Petites Crosettes et la Malakoff, ce qui est une réponse à notre motion déposée au dernier CG, même si ce n'est pas mentionné dans l'article, ce qui est lamentable de la part de la journaliste.*

*Nous supposons donc que le CC a décidé de changer les règles dont il a lui-même fait la promotion il y a sept mois.*

*Si le CC devait encore confirmer ce postulat en agissant de la sorte, alors le PLR ne verrait pas d'autres solutions d'agir également ainsi, et d'intervenir dans la presse, y compris par des communiqués de presse et des annonces payantes avant les séances du CG.*

*En tout état de cause, sur les deux sujets précités, puisque le Conseil communal a pris les devants, le PLR se considère libre de communiquer comme, quand et où bon lui semble.*

*Christophe Ummel, Sylvia Morel, Yves Strub, Claude-André Moser*

### **Projet de résolution inter-groupe/interparti**

#### **Pour un meilleur contrôle démocratique de nos entités para-publiques**

*Le Conseil général adopte la résolution suivante :*

*Plusieurs services des Trois Villes du canton ont été externalisés ces dernières années, avec pour résultat certains progrès en terme de services offerts aux citoyennes et citoyens de nos villes. Ceci a pu engendrer des économies d'échelle bienvenues, mais a également et malheureusement provoqué une perte de contrôle démocratique avérée. En effet, seuls les membres des exécutifs ont voix délibérative dans les instances des sociétés fournissant des services aussi fondamentaux que Viteos ou TransN, par exemple.*

*En laissant ces entités sous la seule surveillance de membres de nos exécutifs, la population de nos Villes est insuffisamment représentée. Le Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds veut que cet état de fait change et que les législatifs des communes propriétaires de ces grandes entités para-publiques soient représentés avec pouvoir décisionnel dans les instances dirigeantes.*

*De plus, nous demandons que les conseillers communaux réfèrent aux commissions législatives compétentes (comme la commission financière par exemple) des décisions politiques importantes prises lors de ces séances.*

*Deux résolutions de même nature ont également été déposées dans les Villes de Neuchâtel et du Locle et nous démontrons ainsi une même volonté d'action pour des services publics bien gérés et contrôlés démocratiquement.*

*Sarah Blum, Katia Babey, Anne Monard, Marc-André Oltramare*

### **Motion**

#### **Vers un Parlement sans papier**

*Les conseillers généraux et les membres de certaines commissions sont inondés par de nombreux dossiers papier qui pourraient, à notre sens, tout à fait être accessibles dans un format informatique. Nous comprenons néanmoins que certaines personnes préfèrent la visibilité qu'offre la version papier et ces derniers doivent pouvoir continuer d'avoir le choix.*

*C'est ainsi que nous demandons au Conseil communal qu'il étudie la possibilité de proposer aux conseillers généraux qui le souhaitent d'obtenir les rapports sous le format qu'ils désirent, voire qu'ils les y incitent, comme cela se fait déjà au Grand Conseil.*

*Notre collectivité économiserait ainsi une quantité non-négligeable de papier, d'encre et d'argent et cela permettrait de se mettre un peu en adéquation avec les objectifs environnementaux "ambitieux" des lignes directrices 2030.*

*Julien Gressot, Sarah Blum, Charles-André Favre*

**Amendement UDC**

301 Office d'aide sociale

3191000 Frais d'administration et généraux 25'000.- (-20'000.-)

312 SCAS – Participations aux institutions sociales

3611300 Part communale mesures d'intégration professionnelle 875'370.-  
(+20'000.-)

Hughes Chantraine, Marc Schafroth, Daniel Nussbaumer, Marc Arlettaz

**Amendement PLR**

./ 500'000.- pour les abattoirs

./ 250'000.- pour la Maison du peuple

./ 1'500'000.- pour la passerelle de la gare

Christophe Ummel, Daniel Surdez, Yves Strub, Sylvia Morel

**Postulat UDC - terrain de street hockey**

Le Conseil communal est prié d'organiser la création d'un terrain de street hockey à la Charrière

Coût 500'000.-.

Compensation: le Conseil communal est prié de trouver une ou des compensations afin que le montant inscrit dans le budget des investissements reste inchangé.

Hughes Chantraine, Marc Schafroth, Marc Arlettaz, Daniel Nussbaumer

## 31<sup>e</sup> séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Jeudi 11 décembre 2014 à 17h**

à l'Hôtel de Ville

### Ordre du jour

1. **Budget 2015** – Rapports du Conseil communal et de la Commission financière - Rapports des sous-commissions
  - Discussion générale
  - Discussion de détail – budget de fonctionnement
  - Discussion de détail – budget d'investissements
  - Vote des arrêtés
  - Prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière
2. Interpellation urgente du PLR déposée le 25 novembre 2014 relatives aux nouvelles taxes communales
3. Projet d'arrêté de Marc Schafroth déposé le 26 août 2014 modifiant l'article 6 du règlement concernant les matches au loto + amendement du Conseil communal déposé le 25 novembre 2014
4. Interpellation de Thierry Pauli déposée le 26 août 2014 relative à la sécurité à la Gare
5. Projet d'arrêté de Christophe Ummel déposé le 26 août 2014 relatif au réaménagement du carrefour Hôtel-de-Ville / Fritz-Courvoisier
6. Interpellation de Hughes Chantraine déposée le 25 septembre 2014 concernant les délais de convocation de la commission de l'action sociale
7. Motion de Philippe Kitsos déposée le 25 septembre 2014 *Un double mandat ne doit pas impliquer un double salaire*
8. Interpellation de Frédéric Hainard déposée le 25 septembre 2014 *Décentralisation des services cantonaux*
9. Interpellation de Frédéric Hainard déposée le 25 septembre 2014 *Des WC pour les conducteurs ?*

10. Interpellation de Christophe Ummel déposée le 27 octobre 2014  
*Vision à long terme pour les droits de superficie accordés à des tiers par la commune*
11. Motion de Yves Strub déposée le 25 novembre 2014 intitulée *La ville arboretum : plantations et végétalisations*
12. Motion du PLR déposée le 25 novembre 2014 intitulée *Construction d'un tunnel piétonnier, rue l'Hôtel-de-Ville, sous la voie CFF La Chaux-de-Fonds-Bienne*
13. Interpellation de l'UDC déposée le 25 novembre 2014 intitulée *Mieux vaut avoir une bonne mémoire des débats !*

Sylvia Morel  
Présidente du Conseil général

\* Rappel: les **interpellations** sont traitées dans le cadre de la discussion de détail, sous le chapitre du budget y relatif.

## Rapport de la Commission financière Budget 2015

### au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

#### Composition de la Commission

*Pour le PS:*  
Mme Katia Babey  
Mme Celia Clerc  
M. Pierre-Alain Borel  
M. Pascal Bühler  
M. Yannick Rappan

*Pour le PLR:*  
Mme Sylvia Morel  
M. Daniel Surdez  
M. Christophe Ummel

*Pour le POP:*  
Mme Sarah Blum  
Mme Lucie Marchon  
M. Karim Boukhris

*Pour Les Verts:*  
M. Pierre-Yves Blanc  
Mme Monique Erard

*Pour l'UDC:*  
M. Hugues Chantraine  
M. Marc Schafroth

#### Constitution du Bureau de la Commission:

Lors de la première séance, le Bureau a été constitué comme suit:

*Présidence:* M. Hugues Chantraine  
*Vice-présidence:* Mme Monique Erard  
*Rapporteur:* M. Christophe Ummel



### Composition du Conseil communal:

Mme Nathalie Schallenberger, présidente, directrice du dicastère de l'Instruction publique, de la Santé et des Affaires sociales, de la communication et de la Chancellerie.

M. Théo Huguenin-Elie, vice-président, directeur du dicastère de l'Urbanisme, des Bâtiments et des Relations extérieures.

M. Jean-Pierre Veya, directeur du dicastère des Affaires culturelles, des Sports et de la Jeunesse.

M. Jean-Charles Legrix, directeur du dicastère de la Sécurité des Energies et du Tourisme.

M. Pierre-André Monnard, directeur du dicastère des Finances, de l'Economie, des Ressources humaines.

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission s'est réunie à trois reprises, soit les 28 octobre, 11 novembre et 18 novembre 2014. Le 28 octobre, M. Yannick Rappan était excusé. Le 11 novembre était excusé M. Karim Boukhris. Le 18 novembre étaient excusés Mme Katia Babey, Mme Lucie Marchon, M. Hugues Chantraine, M. Pierre-Yves Blanc et M. Pierre-Alain Borel.

Le Conseil communal a participé aux séances de la Commission, accompagné de M. René Barbezat, chef du service des finances. M. Jean-Charles Legrix était excusé le 18 novembre 2014.

Deux commissaires siégeaient pour la première fois dans la Commission, à savoir Mme Monique Erard et M. Karim Boukhris, en remplacement de Mme Clarence Chollet, respectivement M. Daniel Ziegler.

### Présentation générale du budget 2015 par le Conseil Communal:

Le budget 2015 élaboré par le Conseil communal est déficitaire à hauteur de CHF1'994'360.-.

Les orientations politiques du Conseil communal pour l'établissement du budget sont: la maîtrise des coûts dont il est directement responsable, l'analyse fine des coûts qui sont imposés de l'extérieur, la cohérence dans l'estimation de la fiscalité, le rabattement des investissements à un niveau acceptable en intégrant les visions MCH2.

En prévision de la migration du plan comptable actuel vers le plan comptable selon MCH2 (Modèle Comptable Harmonisé 2), pour l'exercice 2017, certains comptes ont déjà été créés, ce qui complique la lecture du budget.

**Situation économique générale:**

La conjoncture est à ce stade relativement bonne et stable. Cependant, dans le canton, quelques entreprises traversent des difficultés.

**Situation en lien avec l'Etat, la péréquation et la répartition des charges entre l'Etat et les Communes:**

Les décisions prises par le Grand Conseil au cours de l'année 2014, auront encore une influence sur les comptes 2015. Par exemple, la nouvelle loi sur la police (LPol), votée en 2014 au Grand Conseil.

Par contre, le remaniement de la péréquation des charges prévu initialement en 2015 n'entrera en vigueur que pour l'exercice 2016.

L'estimation de la péréquation cantonale pour notre Commune aboutit à un montant de 14 millions de francs.

Pour les charges liées au Contrôle des habitants, l'Etat propose une répartition Canton/Communes de 10/90 au lieu de 50/50 actuellement.

Les décisions prises par le Grand Conseil en matière d'action sociale ne préservent pas l'équilibre des charges pour les Communes.

La répartition d'une partie des revenus liés à la taxation des personnes morales implique que les difficultés que subit une personne morale ayant son siège dans une autre commune, impacte indirectement les finances communales.

La Commune perdra en 2016 encore environ CHF 6 millions de l'impôt sur les frontaliers au bénéfice du Canton, elle attend de ce dernier des contreparties sous d'autres formes, par exemple des investissements effectués sur le territoire communal.

**Evolution des charges et des recettes propres à la Commune:**

Les dividendes versés par les sociétés immobilières aux mains de la Ville sont budgétés à hauteur de 2.3 millions de francs.

La Commune continue à payer la recapitalisation de Prévoyance.NE pour un montant de CHF 800'000.-/an, malgré le fait que nous ayons une réserve en lien avec l'ex CPC, bloquée en attendant que cette dernière soit liquidée.

Le rating du Canton et de la Commune évolue de manière défavorable, en partie due à la situation de Prévoyance.ne. Cela rend plus difficile la recherche de prêteurs, et se traduira probablement par des taux d'emprunts moins favorables.

La taxe de base des déchets sera diminuée de CHF 5.- TTC par ménage grâce aux réserves constituées.

Les augmentations de personnel sont dues en partie à des obligations. Par exemple, le Canton impose un nombre maximal de dossiers traités par assistant social au SCAS, déjà atteint. Il convient également de tenir compte des créations de places dans l'accueil pré et parascolaire.

Il est à noter une augmentation du montant du poste «Biens, services et marchandises». Il faut bien comprendre que ces augmentations sont en partie couplées à des recettes. Par exemple, l'augmentation des coûts de repas pour les enfants en accueil pré et parascolaire, due au fait que plus d'enfants sont pris en charge, est assortie à des augmentations des rentrées financières dues aux versements des parents.

Les places dans le pré et parascolaires sont insuffisantes pour environ une centaine d'unités par rapport à ce que le Canton préconise. De nouvelles places seront créées en 2015, mais le retard ne sera pas rattrapé. Une place coûte CHF 15'000.-/an, dont 40% à charge de la Commune.

Les subventions accordées sont en augmentation de CHF 1.9 million.

L'inflation n'étant pas remontée à hauteur de l'inflation négative cumulée, les salaires n'ont pas été indexés.

Dans la démarche du budget, les amortissements sont établis de manière standard, contrairement à la démarche des comptes, où des amortissements extraordinaires peuvent être faits en cas de bénéfices, par exemple lorsque des biens perdent de la valeur.

La Commission demande, comme elle le fait depuis plusieurs exercices, un plan à moyen et long terme des amortissements et des intérêts passifs, ainsi qu'une vision à long terme des investissements. Un frein à l'endettement sera mis en œuvre avec MCH2 et il se situera probablement aux environs de CHF 19 millions d'investissements par an, ce qui pourrait rendre impossible la réalisation de certains chantiers à venir. Ce document prend donc tout son sens afin de pouvoir fixer des priorités. Le Conseil communal promet de présenter ces documents au début des travaux des comptes 2014.

### **Investissements:**

Le budget des investissements s'élève à CHF 48'646'000.- dont CHF 15'283'000.- de crédits spéciaux.

Dans les faits, seuls environ CHF 26 millions seront investis, pour deux raisons: c'est l'ordre de grandeur supportable pour la Commune et les capacités de travail du personnel communal ne permettent pas de suivre une plus grande masse d'investissements.

Le budget des investissements étant en possession de la Commission dès le début de ses travaux, il est principalement discuté dans les sous-commissions, et évoqué dans leurs rapports respectifs.

**Bref compte rendu de la discussion des rapports des sous-commissions:**Dicastère de Madame Schallenberg:

Le Canton a fixé à 475 le nombre d'élèves par EPT de direction, la Ville est dans cette norme.

L'augmentation de CHF 20'000.- dans les diverses cotisations versées par la Ville est due à l'augmentation du nombre d'habitants, les cotisations étant généralement fixées en fonction de ce critère.

Dicastère de Monsieur Théo Huguenin-Elie:

La Gérance communale pourrait reprendre la gérance des immeubles pour la Commune de Val-de-Ruz contre un bénéfice d'environ CHF 30'000.- et des honoraires estimés à CHF 110'000.--.

Au sujet du crédit spécial de CHF 500'000.- pour la réaffectation des abattoirs, une partie de la Commission demande à ce que ce crédit soit déplacé des crédits spéciaux vers les crédits à solliciter au Conseil général. Pour ces commissaires, les abattoirs vivent une période charnière avec l'arrêt de l'activité originelle. Ce crédit a une portée stratégique et politique ce qui ne correspond pas à la définition des crédits spéciaux.

C'est la première partie d'une série d'entretiens et de rénovations qui se chiffrent à plusieurs millions de francs. Ainsi, on ne peut faire l'économie d'un rapport et d'un débat au Conseil général. La position du Conseil communal est d'effectuer un minimum d'entretien et de mise à jour afin que le site puisse vivre. Il est prévu d'accueillir une entreprise de brassage de bière, ainsi qu'un centre d'art contemporain, en plus des locataires actuels, notamment le skate-park. Le Conseil communal affirme que ces dispositions n'engagent en rien la Commune et permettent qu'en tout temps un projet puisse être réalisé. Le consensus n'est pas trouvé entre les deux parties. Une visite des lieux a été organisée le 13 novembre.

Par ailleurs, le Conseil communal s'engage à remonter dans le courant de l'année 2015 avec un rapport global sur l'avenir des abattoirs. En attendant, il souhaite pouvoir poursuivre ce qui a été entrepris, qui crée une dynamique, qui permet au lieu de vivre et qui n'engage aucunement une orientation définitive du site.

Dicastère de Monsieur Jean-Pierre Veya:

Pour l'instant le Conseil communal renonce à construire un nouveau terrain pour le street hockey, investissement estimé à CHF 0,5 million pour le seul terrain. Il s'agit d'un arbitrage dû aux capacités d'investissements limitées de la Ville.

Dicastère de Monsieur Jean-Charles Legrix:

Un rééquilibrage sera opéré sur les subventions accordées pour l'entretien des lieux de culte entre les Réformés et les Catholiques, ces derniers étant plus nombreux.

Dicastère de Monsieur Pierre-André Monnard:

La poursuite de fraudes pour dépôt de déchets sauvage ou avec des sacs non taxés a donné des résultats importants, des développements sont attendus ces prochains temps.

**Prise de position des groupes:**

Prise de position du groupe du Parti socialiste

Le groupe socialiste acceptera le budget 2015, même si nous regrettons un excédent de charges de près de 2 millions de francs, ce malgré une situation conjoncturelle qualifiée de relativement bonne par les acteurs économiques. Cependant, nous sommes assez inquiets d'entendre que certaines entreprises, notamment horlogères, traversent des difficultés.

Le budget comporte des hausses de charges de personnel, notamment à l'aide sociale et dans l'accueil pré et parascolaire, il s'agit de contraintes étatiques sur lesquelles notre Commune n'a pas de maîtrise. De plus, si la nouvelle péréquation des ressources entre en vigueur le 1er janvier 2015, la péréquation des charges de centres, n'est pas encore décidée et cela aura un impact direct sur les comptes de notre ville.

Nous tenons à dire que si nous nous réjouissons d'un certain nombre d'investissements motivants pour l'avenir, tels que la rénovation partielle de la Maison du Peuple, la création de chemins de randonnées, l'étude finale pour la création du Zoo-Musée et également la volonté de continuer le rattrapage d'entretien de notre patrimoine, nous sommes beaucoup moins confiants pour l'avenir.

En effet, le nouveau plan comptable va introduire un frein à l'endettement et une limite d'investissement, c'est pourquoi le groupe socialiste souhaite pouvoir bénéficier au plus vite d'une planification financière roulante des investissements. Sans cet outil indispensable, nous ne pourrions plus continuer de voter des crédits sans avoir de vision des investissements sur le long terme.

Prise de position du groupe du Parti Libéral Radical

Les commissaires PLR se déclarent insatisfaits du budget 2015. Ils reconnaissent les efforts du Conseil communal pour limiter les dépenses et ils l'en remercient.

Néanmoins, ils savent aussi que le Conseil communal aime bien avoir une marge de manœuvre afin de présenter des comptes meilleurs que le budget. Le Conseil communal craint aussi l'appétit de certains groupes à dépenser davantage si le budget est positif.

Ils comprennent ce point de vue mais ne peuvent plus y souscrire. L'image de la Ville est en jeu et ils ne veulent plus entendre les remarques des autres Communes du canton qui disent régulièrement que La Chaux-de-Fonds vit au-dessus de ses moyens.

Avec un déficit dans une conjoncture encore favorable, c'est le message que la Ville véhicule au travers du canton, voire de la Suisse.

Il est indispensable de passer pour des gens responsables, soucieux des deniers publics. Nous encaissons 14 millions de péréquation. Bien entendu, cet argent revient à La Chaux-de-Fonds pour toutes sortes de bonnes raisons qu'il n'est pas nécessaire de développer ici, mais eu égard à cette somme, il est du devoir du Conseil communal de présenter au minimum un budget équilibré pour être crédible.

Par ailleurs, si le Conseil communal veut concrétiser les importants investissements prévus pour la plupart indispensables, il est impératif d'agir au niveau du budget de fonctionnement.

Les commissaires PLR, et probablement les conseillers généraux PLR, refuseront le budget à moins que le Conseil communal ne fasse un amendement de deux millions à ce budget 2015.

Prise de position du groupe du Parti Ouvrier Populaire

Le groupe POP acceptera le budget 2015 tel que proposé par le Conseil communal et le remercie pour le travail effectué.

Une partie de notre budget n'est pas de notre ressort, car nous subissons, entre autres, les reports de charges du Canton qui vont grandissant, nous devons accepter les nouvelles répartitions fiscales et sommes tributaires de normes en tout genre qui réduisent considérablement notre marge de manœuvre.

Malgré cela, la Ville présente un budget à peu près équilibré. Il est cette année légèrement déficitaire et les investissements budgétés sont conséquents mais réfléchis. Ils sont nécessaires si l'on veut continuer à vivre dans une ville où il fait bon habiter.

L'augmentation constante des charges allouées pour l'action sociale nous interpelle. Elle est révélatrice des écarts sociaux qui se creusent tant dans notre ville qu'en Suisse, voire plus largement. La politique générale tend à analyser cette problématique sous le seul prisme financier. Cela revient à s'attaquer aux symptômes sans toucher aux causes, c'est-à-dire l'accaparement des richesses par une minorité. Cette manière de faire n'est pas tenable à long terme. Il faudra donc un jour s'attaquer à cette problématique et sortir de cette spirale.

Les défis tant sociétaux qu'écologiques à relever dans le futur semblent gigantesques et ces éléments doivent nous faire appréhender la suite avec une vision sur le long terme, intelligente et confiante.

Prise de position du groupe Les Verts

Même si le budget n'est qu'une autorisation de dépense et ne signifie pas une obligation de dépenser, les presque deux millions de déficit prévus pèsent lourd et nous ne voudrions pas prêter aux générations futures par une continuelle augmentation de la dette.

Les explications du Conseil communal montrent qu'une grande partie des dépenses sont liées à des contraintes cantonales, que les règles entre le Canton et les Communes tournent au profit du premier nommé, que d'importants travaux de réhabilitations immobilières deviennent urgents, que de grands chantiers nous attendent. Le tout s'inscrit dans un contexte d'incertitudes conjoncturelles, une industrie horlogère qui s'interroge et une partie de notre population en situation de précarité. Cette situation délicate nous impose réserve et prudence afin d'éviter, autant que faire se peut, de nous trouver dans une situation à devoir consentir des sacrifices douloureux pour nos concitoyennes et concitoyens.

C'est donc du bout des lèvres que nous allons sans doute accepter ce budget, mais en le liant aux résultats des comptes 2015. Si ces derniers sont déficitaires, comme le prévoit le budget dont nous discutons ce soir, nous ne pourrons alors plus accepter du Conseil communal une course en avant comportant un risque systémique élevé sans qu'il ait pris des mesures d'économie tangibles.

Prise de position du groupe de l'Union Démocratique du Centre

Les commissaires du groupe UDC ont pris acte du budget présenté par le Conseil communal. Ils déplorent le manque de volonté de l'Exécutif de présenter un budget au moins équilibré en période de bonne conjoncture.

Ils regrettent également le manque de visibilité sur le long terme en matière d'investissements. En effet, la planification demandée à répétitions n'est toujours pas disponible et ne le sera pas avant des mois!

Au vu des chiffres annoncés, tant au budget de fonctionnement qu'à celui des investissements, les commissaires UDC refusent le budget tel que présenté, tout comme ils combattront tout amendement venant encore péjorer cet exercice 2015.

Les commissaires UDC souhaitent remercier le personnel de l'administration communale pour le travail effectué et à venir.

#### **Adoption du rapport de la Commission:**

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

#### **Approbation du budget 2015:**

Le budget 2015 tel que présenté par le Conseil Communal est accepté par six voix contre quatre des membres présents.

#### **Remerciements:**

La Commission financière remercie l'ensemble des personnes des services communaux pour les chiffres et renseignements fournis. Elle est consciente de l'effort et de la rigueur nécessaires pour parvenir à tendre vers un résultat équilibré.

La Commission remercie spécialement toutes les personnes rencontrées durant ses travaux, en particulier le chef du Service des finances et son équipe.

Pour la Commission financière

Christophe Ummel  
Rapporteur



## Rapport de la sous-commission du budget 2015

### Dicastère de Mme Nathalie Schallenger

---

#### Composition de la sous-commission

Pascal Bühler (PS), rapporteur

Karim Boukhris (POP)

Christophe Ummel (PLR)

La sous-commission s'est réunie le vendredi 31 octobre 2014, en présence de Mme Schallenger. Etaient également présents pour l'examen de leur service : MM. Pipoz, Fournier, Cosandier et Laini (420 et 430), MM. Jeanneret et Sammali (126), Mme Cosandier et M. Galvan (301, 315 et 321), Mmes Hynek Hlavizna et Wyser-Attinger, ainsi que M. Latrèche (311, 482 et 483), Me Bois (124), MM. Castioni et Varrin (100, 110, 121 et 130). Le budget susmentionné a été passé en revue.

Il convient de relever que le futur passage de MCH1 à MCH2 prévu dès 2015 ne facilite guère l'établissement du budget et la lecture des comptes. Certains services se sont déjà livrés à cet exercice.

#### Ecole obligatoire

M. Pipoz, qui a repris le poste occupé précédemment par M. Kernén, MM. Cosandier et Fournier sont respectivement directeurs des secteurs Ouest, Nord et Sud des écoles. M. Laini est directeur administratif.

Avec MCH2, il n'y aura plus un seul centre de charges, mais six. A savoir, un pour chacun des trois cycles, un pour la direction et l'administration, un consacré aux bâtiments et le dernier pour les diverses activités et prestations para-scolaires budgétées tels que les camps ou les transports scolaires.

D'importants changements sont à attendre dans le compte biens, services et marchandises (31), plus particulièrement dans sa gestion. Le compte participation aux institutions para-scolaires (420) sera maintenu dans MCH2.

Un commissaire s'étonne de constater que le « Foyer de l'écolier » (3653800) figure dans les comptes de l'instruction publique et non pas dans l'accueil parascolaire, alors qu'il était précédemment dans les comptes du service de la jeunesse et qu'il s'agit d'une fondation et non, à proprement parler, d'une structure de la ville. Il lui est répondu que le Foyer de l'écolier figure dans les comptes de l'instruction publique pour deux raisons principales; la première c'est que cette structure n'entre pas dans le cadre de l'accueil extra familial mis en vigueur en 2012 selon la LAE (loi cantonale sur l'accueil des enfants) et d'autre part l'offre de prestations du Foyer de l'écolier n'est pas la même que l'accueil parascolaire.

Le traitement du personnel d'entretien (3016100) est réparti entre le service des bâtiments pour le personnel d'entretien des bâtiments administratifs et ce compte qui concerne plus spécifiquement les concierges des écoles.

Les contributions à la caisse de pensions (3041100) augmentent en raison du taux de cotisation supérieur à Prévoyance.ne. Il en va de même du taux à la caisse de remplacement (3044000) en raison de l'augmentation des absences du personnel enseignant qui doit se faire remplacer.

Sur ce point, le canton a confié une étude pour analyser cette situation préoccupante et la manière d'y remédier. Le stress, la pression mise sur les enseignants, les nombreuses réformes, et les burn-out sont, selon toute vraisemblance, une des explications à ces absences.

Ce constat n'est pas l'apanage du canton de Neuchâtel. Selon une statistique, un cinquième des enseignants, en Suisse, sont épuisés professionnellement et un tiers sont proches de l'être.

Le budget des élèves des classes des degrés de 3 à 7 d'environ CHF 20.- par an et par élève a été porté à CHF 25.-. Un budget pour le degré 8 qui n'en avait pas, a été intégré, ce qui représente une augmentation totale budgétisée de CHF 20'000.- par rapport au budget 2014 (3105100 et 3103000).

Le mandat externe à confier à un chef de projet « infrastructures scolaires » (3141900) de CHF 40'000.- tend à une étude, sur le plan architectural, des salles et bâtiments scolaires existants en vue de leur apporter d'éventuelles transformations ou d'en créer de nouvelles de manière à permettre de répondre en particulier à la rénovation du cycle 3 qui nécessitera l'utilisation de salles supplémentaires pour la création de groupes dans les disciplines à niveau (français, maths, allemand, anglais, sciences de la nature). Selon une pré-étude, seize nouvelles classes devraient ainsi être trouvées et aménagées.

Un autre objectif de cette étude est de rassembler les classes sur un seul site et de libérer ainsi les appartements occupés par les écoles. Une demande de crédit spécial est budgétisée pour une pré-étude.

La prise en charge par l'instruction publique des cotisations des directeurs d'école de CHF 2'300.- (3101400) aux associations professionnelles leur permet ainsi d'accéder aux formations continues.

Pour le surplus, pas de grandes nouveautés et peu de remarques au budget 2015. L'école obligatoire poursuit sa mue.

Dès août 2015 et pour les élèves de 9<sup>ème</sup> année, les branches à niveau seront le français et les mathématiques. Dès août 2016, pour les 10<sup>ème</sup> années, l'allemand, l'anglais et les sciences de la nature seront enseignés à deux niveaux en sus du français et des mathématiques.

Il est également prévu, pour le cycle 1, de renouveler le mobilier pour deux classes pour un montant de CHF 30'000.-. Il y a 272 classes à La Chaux-de-Fonds. Une partie du renouvellement du mobilier est pris sur le budget de fonctionnement. Le reste fait l'objet de crédits spéciaux. A notre sens, ce poste devrait relever uniquement du budget de fonctionnement.

En réponse à une question posée par un commissaire, il est précisé que l'achat d'un bus scolaire n'est pas en lien avec la décision du conseil communal de renoncer au remplacement du transport scolaire du Valanvron par un service de car postal. Il s'agit de remplacer un ancien bus de douze ans d'âge avec plus de 200'000 km au compteur. Il reste encore quatre vieux bus à remplacer.

Pour répondre à une question posée en commission, il est précisé qu'il n'y a pas plus de directeurs, équivalant plein temps (EPT), à La Chaux-de-Fonds que dans les autres centres scolaires du canton. Le taux de subventionnement cantonal est d'un EPT pour 475 élèves. La ville de La Chaux-de-Fonds respecte ce taux.

### Service de la communication

Ce service vient d'être nouvellement créé et est désormais autonome de celui de la chancellerie. Il siège à la rue de la Serre 23. Les commissaires s'étonnent toutefois de l'absence de remarques concernant le budget. Il s'agit du premier budget basé sur les chiffres tirés des comptes de la chancellerie (121). Il est composé, dès le 1<sup>er</sup> novembre 2014, de M. Sammali, chef de service, M. Belometti, ainsi que de Mmes Henchoz et Hude. A l'exception du premier nommé, ces personnes sont des « transferts » internes à l'administration communale. Le poste occupé précédemment par M. Tissot, qui a été nommé chef du service économique, sera repourvu ultérieurement.

Ce service est chargé des secteurs de la communication et de la promotion de la ville. Il est transversal, se veut dynamique, en contact avec la population et vise à apporter une aide collaborative avec les autres services. Ses comptes sont déjà « MCH2 compatible ».

Les actions de communication (3188000) proviennent du service de la chancellerie. Le nouveau compte de la fête des voisins (3188750) résulte de ceux du service de la jeunesse et de la chancellerie, alors que celui dévolu aux achats et frais matériel photos (3111500) découle du service de l'urbanisme et de l'environnement.

### Service communal de l'action sociale

La loi portant adaptation de la législation cantonale à l'harmonisation de la facture sociale entre l'Etat et les communes va entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle tend à harmoniser les taux de financement des prestations d'action sociale et est le pendant financier de la réorganisation ACCORD.

Les taux seront de 60 % canton et 40 % communes, alors qu'actuellement le rapport est inversé.

Il est précisé que toutes les prestations sociales sont calculées au prorata des habitants par commune.

La sous-commission relève la clarté des remarques faites à l'appui du budget et son rapporteur renonce ainsi volontairement à reprendre les postes commentés.

Le poste « traitement du personnel » (3011100) sera augmenté de 3,1 EPT aux fins de tenir compte des exigences cantonales en matière sociale. Ces postes de travail seront installés dans le bâtiment rénové de la rue du Collège 11.

Sur ce point, le service de l'action sociale remercie le Conseil général d'avoir approuvé le rapport relatif à la demande de crédit de CHF 1'085'000.- permettant l'extension dudit service sur le bâtiment Collège 11, ce qui lui permettra de bénéficier de plus d'espace et d'étendre les lieux dévolus à l'ensemble du service.

En ce qui concerne ce crédit accordé par le Conseil général sur le budget 2014, le montant de CHF 1'085'000.- ne doit pas figurer, dans le tableau en page 1, sous dépenses budgétées en 2014, mais dans l'avant-dernière colonne sous dépenses à budgéter pour 2015.

Le nombre de dossiers attribués aux assistants sociaux est actuellement de 115. En raison de cas de maladie, il a atteint 132. Le service vise en fin d'année 2015 à retomber aux alentours de 100 dossiers.

Les frais d'administration et généraux (319000) sont plus élevés en raison du déménagement et de l'acquisition de mobiliers supplémentaires.

Le montant indiqué sous « subventions cantonales » (4611000) est un chiffre communiqué par le canton sur lequel la commune n'a aucune prise.

Sur question d'un commissaire, il est indiqué que l'ouverture des guichets régionaux qui permettent en particulier de coordonner les prestations sociales sur une même base de calcul, n'est pas encore effective après un an et qu'une marge de progression et d'amélioration existe.

Le mandat « Intégration » (3189970) confié à Job Service et étendu en 2014 aux personnes de plus de 30 ans se déroule très bien.

La maison de retraite du Châtelot (315) a été transférée du patrimoine financier au patrimoine administratif, ce qui engendre un amortissement différent.

La réfection des maisons de retraite est reportée en 2016 en raison des travaux à effectuer en 2015 sur le bâtiment de Collège 11. En revanche, la stratégie de transformation de studios en deux pièces est maintenue (3141900).

### Service de la santé et de promotion de la santé

Ce service regroupe trois centres, à savoir celui de santé sexuelle – planning familial (311), de santé scolaire (482) et d'orthophonie (483).

Ce service a divers et nombreux projets, dont celui du « Jour de la citrouille » (8.11.2014) permettant de fêter son premier anniversaire et de se présenter à la population et aux élu-e-s, ainsi que ses activités. Le 1<sup>er</sup> décembre 2014, une action aura lieu dans le cadre de la Journée mondiale de la lutte contre le sida.

Le programme 2015 sera également chargé et diversifié. Sous l'emblème de Ville Santé OMS, ce service dévoilera une nouvelle version de la carafe d'eau et d'une gourde. Les actions sur la protection contre les UV, le « onze bouge » pour les enfants de 13 à 16 ans, ainsi que la lutte contre l'obésité infantine « éq'kilo » seront également reconduites, en sus des activités de base.

La mention « Pénurie de médecins » est un nouveau poste provenant d'un art. 95. Il sera désormais inscrit tel quel et regroupera les comptes 3170010, 3637001 et 3101020.

Les actions menées dans le cadre de la santé scolaire vont bien au-delà de l'école, puisqu'elles touchent également les adolescents (Solidays) et les parents (café-débat et ateliers spécifiques).

En ce qui concerne le centre d'orthophonie, il convient de relever qu'une nouvelle répartition des lignes budgétaires a été effectuée, pour tenir compte des futures exigences MCH2.

A la demande d'un commissaire, il est indiqué que le montant des factures pour rendez-vous manqués non excusés était de CHF 6'300.- en 2012 et de CHF 8'000.- environ en 2013. Ces sommes sont versées dans le compte général recettes (4347200).

Un crédit spécial est prévu pour déménager le planning familial dans « la maison du jardinier » proche de son lieu actuel.

Les comptes de ce service sont déjà « MCH2 compatible ».

### Service juridique

Dès juin 2014, une collaboratrice administrative engagée à 20 % est venue compléter le service juridique composé de Mes Bois et Haag.

Les postes de chef et d'adjoint ont été reclassés aux fins en particulier de tenir compte de l'augmentation de leurs charges de travail et des responsabilités auxquelles ils doivent faire face, ainsi que d'adapter leur classe par rapport à d'autres chefs de service.

Le compte honoraires facturés (4367150) tient compte des activités déployées par ce service pour la commune du Val-de-Ruz.

Conseil général - Conseil communal - Chancellerie - Contrôle des habitants

En raison du prochain passage de MCH1 à MCH2, un nouveau compte a été créé intitulé « Cotisations d'adhésion, cotisation de membre » (3130010) au centre 110 Conseil communal. Il reprend nombre d'autres comptes. Toutefois, les commissaires n'arrivent pas à retrouver la somme correspondante. Une explication circonstanciée a été donnée à la commission financière le 10 novembre.

Au centre 130 Contrôle des habitants, il est indiqué, sous « Prestation Ville du Locle » (3188100) que la contribution de la ville est en légère augmentation. Or, cette remarque se rapporte au compte 3512200.

Il est remarqué au compte 3512100 que le montant est revu à la baisse compte tenu de la diminution du nombre de permis C arrivant à échéance en 2015. Sur ce point, l'attention de la sous-commission est attirée sur le fait que la clef de répartition était précédemment de moitié moitié entre le canton et les communes et qu'une nouvelle répartition a été décidée par le canton, sans consultation préalable, de 90 % en faveur du canton et de 10 % en faveur des communes, alors qu'en particulier la gestion des dossiers et leur facturation sont effectuées par les communes. Une clef de répartition raisonnable devrait être d'au moins 60 % et 40 %.

Sur question d'un commissaire au sujet du compte « Fondation Winterthur – La Chaux-de-Fonds » (3659000) au centre 100 Conseil général, il est indiqué que la chancellerie n'a pas eu connaissance du rapport rédigé en 2012 par sa présidente et ne l'a ainsi pas transmis au Conseil général pour information.

Le rapporteur  
Pascal Bühler

## Rapport de la sous-commission du budget 2015

### Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie

---

#### Composition de la sous-commission

Mme Katia Babey-Falce (PS) - rapporteure

Mme Lucie Marchon (POP)

M. Hugues Chantraine (UDC)

La sous-commission s'est réunie le jeudi 30 octobre 2014.

Étaient également présents durant toute la séance, Monsieur Théo Huguenin-Elie, chef de dicastère et Madame Sarah Steinweg Clark, administratrice du dicastère.

Étaient excusés Messieurs Yanick Stauffer, responsable du marketing urbain, Pierre Schneider, ingénieur communal et Fernando Soria, administrateur des travaux publics.

Puis dans l'ordre d'examen de leur service ou secteur :

Monsieur Jean-Daniel Jeanneret, pour le service des affaires régionales et des relations extérieures (poste à 60% depuis le 01.01.15) et pour le service d'urbanisme et de l'environnement (poste à 20% depuis le 01.01.15) chargé des dossiers Abattoirs et Doubs 32.

Madame Anne-Véronique Robert, cheffe de secteur, permis de construire, Messieurs Denis Clerc, chef de secteur, architecte communal et Philippe Carrard, chef de secteur, urbaniste communal pour le service d'urbanisme et de l'environnement.

Monsieur Antoine Guilhen, architecte, chef du service d'architecture et des bâtiments.

Monsieur Nicolas Monnin, responsable des services techniques.

Monsieur Jacques Vidal, responsable de la station d'épuration.

Madame Catherine Huther, cheffe du service géomatique.

Madame Nathalie Rey, cheffe de la gérance communale.

#### **Discussion générale**

Le Conseiller communal nous informe que son dicastère a été regroupé à Passage-Léopold-Robert 3 et à la rue du Rocher 1 pour le service d'architecture et des bâtiments. Les travaux ne sont pas totalement terminés d'où un crédit spécial de CHF 45'000.- pour la cafétéria et salle de réunion de Passage-Léopold-Robert 3 ainsi que pour la salle de réunion de Rocher 1.

Pour les Ressources humaines, il nous informe qu'il y a un problème de recrutement aux services techniques, en effet il est très difficile de trouver un ingénieur en génie civil. Malgré deux mises au concours, le poste à plein temps n'a toujours pas pu être repourvu, d'où une surcharge de travail pour le service.

Il y a des modifications au service d'urbanisme et de l'environnement (SUE), Madame Aline Henchoz, photographe, graphiste est désormais rattachée à la communication (poste à 50%). Dès le 01.01.15, Monsieur José-Angel Esteras, jusqu'ici architecte du patrimoine adjoint, deviendra comme prévu architecte du patrimoine et verra son poste passer de 70 à 80% et celui de Monsieur Jean-Daniel Jeanneret passera de 45% à 20 % pour ce service, tandis que son poste au SARRE sera de 60%.

Une hausse de poste de 50% est prévue au service géomatique, le service n'arrivant plus à faire face aux demandes, il s'agit du seul poste en plus dans le dicastère

Une hausse de deux 50% est prévue à la gérance en vue de la reprise éventuelle de la gestion des immeubles de la commune de Val-de-Ruz, ce poste serait financé par des honoraires de gérance versés par la commune de Val-de-Ruz.

### **Présentation de trois grands projets pour le SUE**

#### **1° Maison du peuple**

L'architecte communal nous présente le projet de rénovation complète, dont le montant pourrait avoisiner les CHF 15 millions; les investissements seront donc prévus par étape. Un montant de CHF 6 millions est inscrit au budget (crédit à solliciter mais sans engagement en 2015), pour refaire notamment la cage d'escalier et l'ascenseur qui ne sont plus aux normes, ainsi que la grande salle et la salle du Britchon, l'insonorisation de la salle de cinéma, les sanitaires et les cuisines. Le projet prévoit de supprimer les galeries dans la grande salle afin de l'agrandir et d'aménager les deux derniers étages pour avoir une salle supplémentaire.

Un-e commissaire demande s'il est prévu de changer le nom du lieu afin de le rendre plus "vendable" notamment à l'extérieur, il lui est répondu que ce n'est pas prévu.

#### **2° Les Abattoirs**

L'architecte du patrimoine nous informe qu'un crédit spécial de CHF 500'000.- est prévu pour continuer d'entretenir ce bâtiment classé comme monument d'importance nationale. L'entretien de la toiture est presque terminé, il s'agit de casser un mur qui coupe la circulation dans la halle principale et de faire un bloc sanitaire, ainsi que de débarrasser des halles qui sont encombrées d'objets abandonnés par d'anciens utilisateurs et de faire des investissements sommaires dans la halle n°3 qui accueillera, début 2015, "Quartier général" qui prévoit la création d'un Centre d'art contemporain. Il y a d'autres personnes qui sont intéressées à louer une halle, par exemple un brasseur. Un-e commissaire demande si ces locations ne risquent pas d'empêcher la vente à un éventuel acquéreur, il lui est répondu que le bâtiment est tellement grand et que les travaux sont tellement importants pour le remettre totalement en état (de l'ordre de 25 millions) que la vente semble difficile. De plus, les travaux prévus ne définissent pas une affectation définitive aussi chaque halle pourrait être affectée à une activité ou à une autre.



### **3° Scierie des Eplatures**

L'urbaniste communal nous présente l'avancée du dossier : le mode choisi pour ce projet est de mettre en place un mandat d'étude parallèle. Afin de permettre au Conseil communal d'avoir plusieurs projets, trois bureaux ont été choisis. Le mandat démarre en novembre avec la réunion d'un collège d'experts durant deux jours afin de coacher les bureaux. L'Etat est intéressé au développement de ce projet.

### **Remarque liminaire**

Un-e commissaire demande, s'il ne serait pas possible de regrouper les postes budgétaires par dicastère ce qui permettrait un examen plus facile, cette proposition sera étudiée.

### **755 - SUE-Urbanisme**

Au poste 316 5900, un-e commissaire demande si la création du service de marketing urbain a conduit à une hausse des coûts de personnel. Non, car avant ces postes étaient imputés au service économique.

Un-e commissaire demande pourquoi notamment au compte 310 1000, il est mis dans la remarque que le budget augmente suite au regroupement des services, les charges ne devraient-elles pas au contraire baisser via des économies d'échelles. Il s'agit d'une hausse due à la reprise du service de marketing urbain par ce service.

Un-e commissaire demande si le Conseil communal a déjà fait un bilan sur le projet Velospot, il est expliqué que la phase test continue cet hiver et que depuis la mise en service fin avril 2014, on dénombre 800 mouvements par mois. Il y a, à l'heure actuelle, 10 stations. Il en est prévu 4 de plus notamment à l'ouest de la ville. Il faut également attendre la variante électrique qui pourrait optimiser le projet.

### **813 - SUE-Environnement**

Un-e commissaire demande pourquoi au poste 318 4300 les travaux concernant l'arrivée d'eau ne sont pas pris en charge par la taxe sur l'eau. Il s'agit d'une installation de type "privée" pour Viteos puisqu'il s'agit d'une parcelle privée-communale et non pas de domaine public.

### **Crédits d'investissements**

Dans le cadre des crédits spéciaux, il est prévu un crédit d'étude pour le réaménagement de la rue du Docteur Coullery, en effet cette dernière est une rue, dans les faits, essentiellement piétonne, mais la population ne la ressent pas comme telle, d'où la volonté de la réaménager.

Une étude est prévue pour l'implantation d'une gare aux Cornes-Morel et aux Cerisiers, le Conseil communal est en discussion avec les Chemins de fer du Jura pour que le train soit considéré comme un tram sur ce tronçon et qu'il permette des haltes plus fréquentes.

Que fait la commune dans le cadre du plan de mobilité, à l'instar de ce qui est demandé aux entreprises ? La commune a notamment réduit le nombre de véhicules de fonction, elle participe à l'achat d'abonnement de bus pour les employés qui renoncent à la voiture, elle met à disposition des cartes Velospot et elle a pris des mesures incitatives pour les vélos électriques. Est-ce que le Canton a un plan global de mesures ? Il semble que non.

### **125 - SARRE**

Un-e commissaire demande pourquoi au poste 301 7700, l'engagement d'un stagiaire ne coûte pas le même prix selon les services (cf. le même poste au service économique. Le Conseil communal va se renseigner auprès du service des ressources humaines car ce sont eux qui fixent les conditions-cadres. *Réponse : Cela dépend de la provenance du stagiaire (maturité professionnelle commerciale ou universitaire)).*

Un-e commissaire demande au compte 318 0700 en quoi consistent les études de *Région capitale suisse*. Il s'agit en premier d'une étude pour déterminer quels sont les pôles économiques d'importances suprarégionales, le Crêt-du-Loche a été reconnu comme tel, il s'agit maintenant de valoriser ce label. Et ensuite d'une étude sur les aéroports régionaux.

### **720 - STEP**

Le responsable de la station d'épuration nous explique le projet fédéral de traitements des micropolluants, dont la loi d'application devrait entrer en vigueur l'année prochaine. Cela coûtera CHF 9.- par habitant afin de créer un fonds.

Depuis juillet de cette année, la STEP touche de l'argent grâce au rachat à prix coûtant de l'électricité produite par la valorisation du biogaz. L'économie annuelle de cette opération devrait se situer entre CHF 40'000.- et 50'000.-.

### **770 - Géomatique**

Ce service est un service transversal qui fournit des données aussi bien dans le cadre, par exemple des structures d'accueil parascolaire, que dans l'emplacement éventuel des conteneurs enterrés. Le service a aussi refait le plan officiel de la ville qui sera disponible en fin d'année.

Un-e commissaire fait la remarque qu'au poste 301 3100 (traitement du personnel technique), il y a une hausse de 24% dans le traitement du personnel et qu'il n'y a aucune remarque qui permette de comprendre cette augmentation.

Il est également constaté qu'il n'y a aucune imputation interne, ce qui ne permet pas la transparence. La cheffe de service nous explique que si toutes ses prestations devaient être facturées cela poserait un gros problème de personnel. La transparence sera pourtant inéluctable lors de l'introduction de MCH2 en 2016.

Les recettes de ce service sont très difficiles à évaluer, car il s'agit d'estimer le nombre de mandats externes.

## **200 - Service des bâtiments**

Pas de remarque.

## **201 - Bâtiments divers d'utilité publique**

Le chef du service d'architecture et des bâtiments va fournir une liste des bâtiments qui entrent dans cette catégorie, afin de permettre une meilleure compréhension des commissaires.

Il est fait état d'une difficulté avec la future introduction de MCH2 qui sera de définir les travaux qui doivent être considérés comme de l'entretien courant émanant aux comptes de fonctionnement et ceux qui sont des investissements, comprenant tout de même le rattrapage de retards accumulés d'entretien considérables.

Au poste 315 0800 (entretien des horloges) un-e commissaire demande pourquoi le montant pour l'entretien des horloges est deux fois moins élevé que ce qui était prévu dans le budget 2014. Il serait souhaitable, en tant que métropole horlogère, que les horloges de notre ville soient à l'heure. La difficulté est que certaines horloges sont privées, d'autres appartiennent au Canton. Pour ce qui est des nôtres, il y a aussi plusieurs intervenants, ainsi les horloges mécaniques sont entretenues par le MIH. Toutefois, cette réponse ne convainc pas, tant ces horloges n'ont pas changé de propriétaire dans le courant de l'année 2014.

Au poste 318 2800 (nettoyage et désinfection WC publics), un-e commissaire fait état de la vision d'horreur que constituent par moment certains WC publics en ville, notamment ceux d'Espace et ceux de la place du Bois. Que peut-on faire pour y remédier, faudrait-il rendre ces toilettes payantes et ainsi pouvoir rémunérer une personne pour les nettoyer ? Faut-il mettre à disposition dans les WC un numéro de téléphone avec répondeur pour que les usagers puissent prévenir en cas de mauvaises surprises ? Cette problématique sera étudiée.

Avec des travaux d'importance, par exemple le Musée des beaux-arts, Collège 11, Fantaisie 2, Commerce et la fin de travaux de la Salle de Musique, le service s'apprête à vivre une année 2015 chargée.

Il nous est indiqué, pour les investissements, que les abribus qui sont en mauvais état sont remplacés par de nouveaux, urbanistiquement plus beaux.

Les deux édicules que sont le "Tournesol" et les WC-Casino seront refaits et les vitrines seront utilisées par la Ville pour la communication des Musées.

Un-e commissaire demande où l'on en est avec la mise en œuvre de la LHand (loi sur l'égalité pour les handicapés). Un rapport sera soumis au Conseil général sur ce qui a déjà été fait et sur le calendrier des travaux prévus.

Le Conseiller communal nous informe que le crédit pour les travaux du Collège industriel est repoussé, tandis que celui pour Fantaisie 2 sera entamé en 2015.

## **700 - Administration des travaux publics, 710 Voirie-frais d'entretien, 712 Constructions nouvelles.**

On passe directement au budget des investissements.

Un-e commissaire demande pourquoi les recettes pour équiper les Endroits et Bois-Noir ne couvrent pas l'entier du crédit. En effet, ces frais ne sont-ils pas à 100% à charge des futurs acheteurs ? Le règlement ne prévoit qu'une participation de 50% pour ce type de travaux.

Un-e commissaire regrette que le crédit à solliciter pour l'aménagement des rues de l'Avenir et Fontaine ne soit que de CHF 500'000.-, ce qui ne permettra pas de réaliser le tronçon jusqu'à la rue du Nord. Le Conseiller communal répond que l'entier du projet coûtera CHF 3'000'000.-. Il a donc été décidé de le réaliser en plusieurs étapes, dont une qui se terminera à la rue du Parc.

Un-e commissaire demande si la Ville informe suffisamment les riverains et les utilisateurs durant les travaux ? Une lettre est envoyée aux propriétaires, une lettre d'information est mise dans toutes les boîtes aux lettres et des panneaux sont posés vers les chantiers. Il est vrai que certains chantiers ne sont pas des chantiers communaux, comme les chantiers Viteos, et que peut-être l'information y est moins importante.

#### **240 - Domaines**

Les bouteilles munies des nouvelles étiquettes sont présentées, le projet est très bon, même s'il reste quelques petites corrections à effectuer.

#### **210 - Gérance**

Pour l'éventuelle reprise de la gestion des immeubles du Val-de-Ruz par la gérance communale, dont il est question aux postes 30, 310 1000, 310 1200, 318 1100, un-e commissaire demande où en est le projet. Il semble que le Val-de-Ruz va plutôt opter pour un service communal propre plutôt que de déléguer cette tâche à notre ville.

Un-e commissaire demande si les produits des loyers sont conformes à ce qui avait été prévu dans les rapports que le Conseil communal nous a soumis. C'est en principe conforme, par exemple pour Cernil-Antoine, les loyers sont dans ce qui est prévus, même si les charges ont été sous-estimées. Les loyers, malgré les travaux et des charges plus élevés, restent abordables par rapport au marché.

La rapporteure  
Katia Babey

## Rapport de la sous-commission du budget 2015

Dicastère de M. Jean-Pierre Veya

---

### Composition de la sous-commission

Daniel Surdez (PLR)  
Celia Clerc (PS) – rapporteure  
Monique Erard (Les Verts)

La sous-commission s'est réunie le jeudi 30 octobre 2014 en présence de M. Jean-Pierre Veya et de M. Xavier Huther (administrateur du dicastère).

Étaient également présents pour l'examen de leur service:

M. Wille (730-735)  
Mme Gasser (740)  
M. Humair (501 et 502)  
Mme Musy (505 et 512)  
M. Maeder (511 et 515)  
Mme Bosshart, M. Piguët et M. Huguenin (513)  
M. Houlmann (520, 521, 524 et 525)  
M. Bédât (115,550, 551, 552)

Excusés:

M. Soria (730-735)  
Mme Umstätter (514)  
M. Tissot (500)

### 730 – 735 Espaces verts – Centre horticole

M. Veya et Mme Niklaus ont procédé à l'audition de l'ensemble du personnel du service (28 EPT) afin, dans un premier temps, de comprendre le fonctionnement de celui-ci ainsi que de mettre en évidence les éventuelles problématiques et, dans un deuxième temps, de travailler sur l'organisation. Actuellement, les cahiers des charges, qui n'existaient pas jusqu'ici, et un organigramme sont en cours d'élaboration. De même, des entretiens d'évaluation, inexistant jusqu'ici – comme c'est d'ailleurs encore le cas dans certains services de la Ville – seront mis en place dès cette année. Les modifications nécessaires à un meilleur fonctionnement du service se feront progressivement et pourront s'étendre sur plusieurs années. S'agissant de l'organisation actuelle du service, il convient de relever que celui-ci est renforcé à la belle saison par des vacataires, à savoir généralement des étudiants.

Les travaux relatifs aux nouvelles serres n'ont pas encore pu débiter, en raison notamment d'une surcharge de travail du SAB. Ils devraient pouvoir commencer à fin mars 2015. Il est toutefois prévu d'anticiper cet automne déjà les travaux à venir, en particulier en enlevant la terre des couches et en la récupérant.

La baisse des frais enregistrée au poste 3132700 s'explique par un abattage d'arbres moindre cette année. Cette situation résulte de la volonté du service d'entretenir, dans toute la mesure de possible, les arbres plutôt que de les abattre. Les commissaires faisant ici état de leur souhait de promouvoir une plus grande diversité d'essences régionales d'arbres et de fleurs dans notre ville, il leur est indiqué qu'une réflexion, en partenariat avec le SUE, sera menée afin d'établir des lignes directrices, des axes et des objectifs pour les espaces verts. Dans le cadre de cette réflexion, il sera notamment question de la problématique de la diversification des essences.

Sous la rubrique 211 au poste 3142400, il est fait mention d'une augmentation des frais d'entretien des bâtiments locatifs, en raison du transfert de certaines prestations des espaces verts à des prestataires externes. Il faut ici savoir qu'en 2005 - 2006 pour des motifs d'économie, il avait été décidé que les Espaces verts s'occupent de l'entretien des jardins des bâtiments de la gérance communale. Toutefois, ce choix a pour ainsi dire privé les Espaces verts de deux EPT pour leurs activités propres. Il a donc été décidé, plutôt que de créer de nouveaux postes dans ce service, de lui réattribuer dès 2015 l'ensemble de ses forces de travail.

#### **740 Cimetière et centre funéraire**

Actuellement, il y a deux fours de crémation, l'un de 1945 et l'autre de 1983, ce dernier étant celui qui est en fonction. Le four de 1945, qui n'est utilisé qu'occasionnellement, présente d'importantes fuites de fumée et décuple le temps d'incinération. Le four de 1983 devrait subir en 2015 un grand service d'entretien, dont les coûts sont évalués à CHF 320'000.--. Or, l'acquisition d'un four à neuf coûte environ CHF 390'000.--. Dans ces conditions, il a été décidé de remplacer le four de 1945 par un nouveau, d'utiliser celui de 1983 – sans avoir à entreprendre de travaux dessus – comme four d'appoint. Cette façon de faire devrait permettre d'avoir à l'avenir toujours un four en fonction, contrairement à ce qui est arrivé l'année passée lorsque le filtre du four de 1983 a été changé et qu'il a fallu aller incinérer à Neuchâtel. Il faut également savoir qu'il n'y a plus de four de crémation à Yverdon-les-Bains et qu'il n'y en aura plus pendant un certain temps à Bienne, de sorte que La Chaux-de-Fonds devrait pouvoir se charger des incinérations du Jura bernois. A cet égard, il convient de relever que les clients extérieurs à la commune permettent de réaliser un bénéfice sur les crémations.

Les fleurs du centre horticole utilisées par le Centre funéraire sont facturées sur la base d'une estimation et par le biais d'une imputation interne. Les prestations en main-d'œuvre et en plantes offertes à la population sont, quant à elles, facturées de telle sorte que les charges soient entièrement couvertes.

**500 Service des affaires culturelles**

Le service a pour ainsi dire terminé l'élaboration du rapport d'information à l'attention du Conseil général sur la politique culturelle de la Ville. Ce document aborde notamment la question de la professionnalisation des milieux culturels. La Commission culturelle ainsi que l'ensemble des acteurs culturels de la région ont été associés à la réflexion qui a entouré l'élaboration dudit rapport. Ce dernier ne contient rien de révolutionnaire, le but ayant été, d'une part, de dresser le tableau de la situation culturelle de la Ville au vu de son contexte socio-politique et historique et, d'autre part, d'établir un état des lieux des problématiques et des orientations envisagées. Le rapport d'information sur la politique culturelle devrait être soumis au Conseil général entre février et mars 2015. Relevons que des stagiaires universitaires ont travaillé sur ce document et que cette expérience a constitué un véritable succès, que le service souhaite poursuivre d'où la budgétisation en 2015 de charges en personnel liées à l'engagement de stagiaires universitaires.

La Salle de musique s'est avéré être un chantier complexe, avec un calendrier serré. Il y a eu un problème avec un adjudicataire d'une partie des travaux – lequel a été mis en liquidation judiciaire suite à des problèmes de trésorerie et ensuite repris par une autre entreprise – ce qui a eu pour conséquence un mois de retard dans la conduite des travaux. Ce contretemps a des incidences sur la programmation de la Salle de musique, qui a dû être adaptée en fonction. Le premier concert programmé se tiendra ainsi sur deux soirs au Théâtre de l'Heure bleue et le concert du 20 novembre 2014 aura lieu au Pavillon des sports. Pour les autres concerts prévus d'ici à fin novembre, soit les dates ont été repoussées au début de l'année 2015, soit ils se feront au Temple Farel. La Ville prend pour l'instant note de la totalité des surcoûts liés à ce retard, à savoir plusieurs dizaines de milliers de francs, et verra par la suite s'il s'agit d'entreprendre une procédure contre l'adjudicataire des travaux ou simplement de négocier avec lui le prix. La Salle de musique reprendra temporairement son activité normale dès le début du mois de décembre 2014. Relevons encore que s'agissant des travaux en tant que tels, le budget est respecté. Pour la deuxième étape des travaux en avril 2015, il n'y aura plus besoin d'échafaudages; la fin de cette seconde étape est prévue pour l'été 2015.

Poste 3171000: les frais de déplacements, de réceptions et d'exams sont en augmentation au budget 2015 par rapport à celui de 2014, cela s'explique par le coût de la fête qui sera mise en place pour l'inauguration de la Salle de musique. Cette fête sera l'occasion de tester le dispositif visant à ouvrir la salle aux acteurs culturels de la région, tel que demandé par une motion du PS acceptée par le Conseil général. L'inauguration devrait se faire entre septembre et octobre 2015.

Une modeste augmentation des subventions culturelles accordées par la Ville est à constater au budget 2015. Il y a notamment la création d'une subvention pour les personnes physiques, ce qui devrait permettre de soutenir des artistes de la commune pour des projets créatifs, indépendamment de savoir si ces projets ont une retombée directe pour la population de la Ville. Il y a aussi l'augmentation de

CHF 10'000.-- de la subvention accordée à la Plage des Six-Pompes, afin de tenir compte du développement de cette manifestation. Aujourd'hui, le but est d'essayer de donner un plus grand retentissement à ce festival, soit de le faire connaître plus largement du public, d'où une volonté de mettre de nouveaux moyens en termes de communication. Il y a en outre une augmentation de CHF 25'000.-- de la subvention allouée à l'ABC, compte tenu de son rôle central en matière de productions théâtrales indépendantes, ainsi que de sa volonté de verser aux employés des salaires respectant les conventions en vigueur dans ce domaine. Enfin, il y a la création d'une subvention pour la diffusion d'artistes de la région.

Le collectif Quartier général, qui devrait prendre place aux abattoirs, travaille actuellement sur son budget de fonctionnement, respectivement d'expositions et de manifestations. Une première mouture de ces budgets a d'ores et déjà été transmise à la Ville. Toutefois, pour l'instant, il n'y a rien de finalisé et, partant, rien de concrètement budgétisé, même si le budget de 2015 devrait en l'état permettre un éventuel subventionnement de Quartier général. Ce collectif a fait part à la Ville d'un certain nombre de demandes en termes de prestations. L'idée serait donc de conclure une convention avec Quartier général, qui pourrait tenir compte de la globalité des soutiens directs et indirects que pourrait avoir à consentir la Ville, en termes de loyer abordable, de gratuité de certaines prestations, de subventions en liquidités, etc. Cette convention pourrait s'inspirer de celle qui a été conclue avec la Maison Blanche.

### **501 Bibliothèque de la ville (BV)**

Il a été décidé d'un commun accord entre l'Etat, la Ville de Neuchâtel et celle de La Chaux-de-Fonds de se laisser un peu de temps pour mener la réflexion sur les suites à donner à leur collaboration. Pour 2015, les subventions accordées par l'Etat à la Ville de Neuchâtel ont un peu diminué. En revanche, celles allouées à La Chaux-de-Fonds sont restées inchangées (CHF 700'000.--). Jusqu'en 2017, les montants des subventions demeureront identiques, la convention signée entre les trois partenaires allant dans ce sens. D'ici là, l'Université va devoir indiquer quelles sont les prestations qu'elle attend de la part des bibliothèques de chacune des deux villes. Pour ce faire, un membre de l'Université, mandaté par le rectorat, va notamment venir visiter la bibliothèque de La Chaux-de-Fonds et ainsi mener une réflexion sur le rôle cantonal à jouer par notre bibliothèque.

Le passage à la RFID (radio frequency identification) est reporté. Cette nouvelle technologie, utilisée pour l'emprunt et le retour de livres, devrait permettre au personnel de dégager du temps pour des activités davantage en lien avec leurs compétences scientifiques, ainsi qu'avec l'accueil et l'information du public. Le passage à la RFID permettrait ainsi une réorganisation complète des bibliothèques, qui serait favorable à la vie de celles-ci. Relevons à ce propos qu'actuellement il y a 600 livres qui attendent d'être catalogués dans la base de données RERO et qui ne peuvent l'être par manque de temps du personnel. Le passage à la RFID, qui suppose d'équiper avec cette nouvelle technologie tous les livres, devrait se monter à environ CHF 350'000.-- pour les deux bibliothèques, en se divisant de la manière suivante, soit à peu près 2/3 pour la BV et 1/3 BJ.



En 2015, il y aura un changement des heures d'ouverture de la BV dans un but de simplification pour le public (lundi de 13h-19h; du mardi au vendredi de 10h-19h; samedi de 10h-16h). La bibliothèque sera ouverte deux heures de plus par semaine.

L'avènement du livre électronique se transcrit par une fréquentation et des prêts très légèrement en baisse à la BV, qui propose aussi ce genre d'ouvrages.

Les recettes du secteur multimédia de la BV connaissent une véritable érosion. La question se pose donc de savoir s'il ne faudrait pas rendre cette prestation gratuite. En rendant le multimédia plus abordable, en particulier aux jeunes, il serait peut-être possible d'attirer à la bibliothèque un public qui ne s'y rendrait autrement pas nécessairement. Il s'agit pour l'heure de mener une réflexion sur ce point.

Relevons que l'érosion des recettes liées au multimédia ne remet, dans tous les cas, pas en cause le maintien de cette prestation.

### **502 Bibliothèque des jeunes (BJ)**

Dans la mesure où les activités dévolues au centre de documentation des écoles ne seront plus menées par la seule BJ, 0.3 EPT pourra être affecté aux tâches propres à la bibliothèque, en particulier à la lutte contre l'illettrisme. En d'autres termes, il y a une augmentation relative de 0.3 EPT à la BJ.

Le projet de travaux relatifs au sas d'entrée et à l'accueil de la BJ est à bout touchant, il ne manque plus que la validation du crédit spécial. Ces travaux devraient pouvoir être entrepris en 2015.

La BJ a engagé un apprenti, qui va également travailler à la BV.

Depuis plusieurs années, la BJ accueille les degrés 1 et 2 d'Harmos durant la semaine de la lecture en novembre, ce qui est très apprécié des enseignants, des élèves et des parents. Depuis deux ans maintenant, cette prestation est étendue aux mois de septembre et d'octobre. Davantage de classes peuvent ainsi participer. Cette ouverture se doit d'être pérennisée.

### **505 Archives communales (dès 2012, au 500 jusqu'en 2011)**

La première chose à faire, pour commencer à travailler sur l'application de la loi cantonale en matière d'archivage, est d'établir un concept global pour les archives communales. Un mandataire externe sera vraisemblablement engagé pour ce faire. Il faut dire que la Ville a pris du retard en matière d'archivage, compte tenu du fait que la conservatrice du MH n'a pas pu s'en charger ces dernières années, la priorité ayant été donnée à la réfection dudit musée. Il s'agit donc maintenant de s'atteler à mettre en place une réelle politique d'archivage. Le budget 2015 ne fait état d'aucune charge nouvelle en personnel pour les archives, étant donné qu'il faut d'abord élaborer le concept global d'archivage avant d'engager du personnel.

Des engagements pourraient vraisemblablement intervenir en 2016, si les finances le permettent.

### **510 Services généraux des musées**

Deux tâches sont principalement dévolues à ce service, le nettoyage et la gestion technique des bâtiments des musées. C'est ce service qui a par exemple travaillé sur le rapport de réfection du MBA soumis dernièrement au Conseil général. C'est également ce service qui gère les dépenses communes aux différents musées, comme par exemple celles en lien avec la semaine des musées. A cet égard, il convient de relever que la semaine des musées, prévue en 2015, sera certainement moins conséquente qu'à l'accoutumée, compte tenu de la fermeture du MBA et du MHNC. Pour 2015, il n'y a dans ce service pas de modification en terme de personnel, ni de projet d'envergure prévu, si ce n'est la mise en place, respectivement, de la bibliothèque commune des musées (crédit spécial) et de l'abri de protection des biens culturels. Il y aura aussi le suivi des travaux de réfection du MBA.

Le montant qui devait être dévolu à la sureté des musées n'a pas été repris au budget 2015, car le montant budgétisé à ce titre en 2014 n'a pas encore été entièrement utilisé. Le crédit spécial initialement prévu en 2015 pour une signalétique par totems, dévolue expressément aux musées, est reporté.

Relevons ici les synergies de contenu et d'événements que les différents musées réussissent à dégager ensemble et qui contribuent non seulement à la qualité de leurs prestations, mais favorisent aussi une mixité plus grande des publics au sein des institutions muséales. A ce propos, il est à relever que la mise en place d'un billet commun pour les trois musées du parc devrait aussi permettre de dynamiser la fréquentation de l'ensemble de ces musées. La gratuité des musées le dimanche matin n'est pas pratiquée de la même manière au MIH que dans les autres musées, raison pour laquelle les informations relatives à cette gratuité ne figurent pas sur la page dédiée à la politique tarifaire du site Internet de notre Ville, mais sur la page respective de chaque musée. Le but poursuivi par la gratuité les dimanches matin est de favoriser l'accès aux musées pour les Chaux-de-fonniers. Or, en ce qui concerne le MIH c'était surtout des caristes qui en profitaient en été, raison pour laquelle cette gratuité a été supprimée pour ce musée pendant la belle saison. S'agissant de la gratuité dans les domaines sportifs et culturels, il convient de souligner que l'offre est déjà relativement large et parfois d'ailleurs sous-utilisée par la population, ce qui pose à l'heure actuelle la question de la pertinence d'un carnet famille. De plus, compte tenu des problématiques soulevées par la péréquation en lien avec la culture et le sport, il pourrait s'avérer contreproductif d'un point de vue politique de prévoir en ce moment un carnet famille limité aux seuls Chaux-de-Fonniers. Un carnet famille poserait aussi des difficultés en termes de praticabilité. Au vu de ces éléments, le Conseil communal n'apportera vraisemblablement pas de réponse à la motion du PS sur ce sujet avant la fin de la législature, dans tous les cas pas avant que soient réglées les problématiques en lien avec la péréquation.

Le poste 3315000 d'un montant de CHF 342'000.-- correspond à la réserve constituée pour les abris PC, qui finance maintenant les travaux de l'abri de protection des biens culturels.

### **511 Musée d'histoire naturelle**

Pour l'heure, un comité de pilotage, un groupe de projet et six groupes de travail ont été mis en place. Il y a aussi des experts externes qui interviennent sur le projet du Zoo-Musée, sous la forme notamment de mandats d'étude sur le stationnement, le business plan, la cafétéria et le magasin, les flux et les espaces dans le nouveau bâtiment. Le but de ces mandats est de pouvoir communiquer à l'architecte dès février 2015 les différentes contraintes qu'il devra prendre en considération. Il y aura aussi une démarche participative qui sera tout prochainement mise en place.

La place prévue pour le conditionnement des animaux en vue du déménagement s'avérant insuffisante, des solutions sont en train d'être recherchées. Actuellement, il y a six personnes qui travaillent en parallèle au conditionnement des animaux, dont trois civilistes alors qu'avant, le musée ne pouvait compter que sur deux civilistes. Le musée est fermé depuis le 7 juillet 2014. Le musée sera toutefois ouvert de temps en temps pour montrer à la population les coulisses de l'institution, soit par exemple pour la nuit des musées et pour le petit Noël du Zoo, qui s'inscrira d'ailleurs dans la démarche participative.

L'objectif est de présenter au Conseil général le rapport relatif au crédit de réalisation en juin 2015. La mise en service du Zoo-Musée ne devrait pas pouvoir se faire avant fin 2017. Le bail avec La Poste prendra fin le 31 décembre 2016, au-delà de cette date une prolongation de 18 mois a d'ores et déjà été négociée avec La Poste. Cette prolongation s'avérera indispensable. L'avenant au bail, permettant cette prolongation, prévoit une augmentation du loyer de CHF 160'000.-- à CHF 184'000.--. Il faut savoir qu'il y a quatre ans le loyer était au-dessous de CHF 120'000.--. Les travaux de réalisation devraient commencer à l'automne 2015, avec la démolition de l'ancien stand, voire la préparation du terrain, pour un montant de CHF 1'500'000.--. Les travaux de construction devraient quant à eux débuter au printemps 2016. Il est dans l'intérêt de la collectivité que le nouveau bâtiment puisse être construit au plus vite. Le projet du Zoo-Musée ne fera pas l'objet d'un concours d'architecture, compte tenu de l'histoire du projet et du travail conséquent déjà effectué depuis plusieurs années par un architecte mandaté par la Ville pour ce projet. L'architecte en question ne pourra cependant pas intervenir sur la gestion concrète du projet, pour des motifs légaux. Il y aura donc une mise au concours pour cette prestation.

Il y a peu, des scientifiques sont venus étudier les reptiles et amphibiens d'Angola. Ceux-ci ont relevé, d'une part, que les collections du musée étaient en meilleur état que celles du Muséum de Paris et, d'autre part, qu'il s'agissait de l'une des collections les plus importantes dans ce domaine au monde. C'est d'ailleurs une référence pour l'herpétologie d'Angola. Le Musée envisage de communiquer auprès de la population sur ce point.

Les amortissements relatifs au MHNC portent sur les crédits d'étude acceptés par le Conseil général.

### **512 Musée d'histoire**

Le budget a été respecté tant pour la partie architecturale que pour celle muséale.

S'agissant de la réouverture du musée, ce qui est significatif en terme budgétaire pour 2015, ce sont les nouveaux horaires d'ouverture, qui sont calés sur ceux des autres musées de la Ville. A ce propos, il faut savoir que les horaires avaient par le passé été réduits en raison de restrictions budgétaires. Ils sont à présent plus larges, ce qui a une incidence en termes de personnel. Il y a également de nouveaux besoins de personnel liés à la gestion des collections et au professionnalisme exigé maintenant dans ce domaine. Le MH s'est donc vu accorder le personnel nécessaire pour le travail scientifique, ainsi que pour l'accueil des visites. De plus, le musée pourra compter sur une ressource humaine pour la médiation culturelle et ainsi se mettre à niveau par rapport aux deux autres musées du parc. Avec ce poste le MH va pouvoir renouveler son offre, ce qui est précieux en termes d'attractivité.

La Ville a un peu amorti les coûts de la rénovation du MH en 2013, un peu plus en 2014 et de manière beaucoup plus conséquente en 2015.

Le montant de CHF 40'000.-- relatif à la réfection partielle de la toiture et de la ferblanterie du MH porte sur l'entretien courant de l'enveloppe du bâtiment, pas du tout concerné par le crédit accordé par le Conseil général pour la rénovation du musée.

### **513 Musée international d'horlogerie**

M. Huguenin et Piguet travaillent à 100% et une nouvelle conservatrice adjointe vient d'être engagée à 50% et commencera au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Mme Bosshart est actuellement à 80%, elle prendra sa retraite à fin avril 2015.

Suite à ce départ, la Direction du MIH fonctionnera dans sa nouvelle mouture, à savoir deux conservateurs à 100% et une conservatrice adjointe à 50%.

Les liens entre le MIH, plus globalement entre la Ville, et l'Université sont en train d'être reconstruits et dynamisés. La collaboration avec l'Université s'avère renforcée et excellente, celle-ci a d'ailleurs participé à l'engagement de M. Huguenin, ainsi que de la nouvelle conservatrice adjointe. Pour sa part, la Ville, par le biais de M. Huguenin, participe à l'engagement du directeur de recherche, qui travaillera tant dans les locaux du MIH que dans ceux de l'Université.

Les travaux d'étanchéité de l'enveloppe du MIH ont été reportés en raison d'autres priorités, en particulier la réfection du MBA qui s'est avérée plus urgente au vu de l'état du bâtiment. Pour l'instant, on ne sait pas jusqu'à quand les travaux d'étanchéité du MIH pourront être reportés. Ce report ne devrait a priori pas conduire à des travaux plus importants par la suite. Les risques majeurs ne portent aujourd'hui pas tant sur l'enveloppe du bâtiment – même s'il y a un risque de corrosion à l'eau des fers à béton – mais plutôt sur les collections et la muséographie, compte tenu des voies d'eau. Par exemple, l'espace financé par Zénith ne peut actuellement pas être ouvert à cause de la problématique des voies d'eau. Cela fait environ sept ans que le MIH propose de budgétiser les travaux d'étanchéité de son enveloppe. Le Musée doit aussi faire face à d'importants problèmes d'électricité au niveau du Carillon. Idéalement, il paraît toutefois judicieux d'attendre que les travaux d'étanchéité soient entrepris avant d'effectuer ceux sur le Carillon.

On ne sait pas actuellement si le carillon va pouvoir continuer à être utilisé. Il est important d'informer la population sur l'état et les pannes du Carillon, les Chaux-de-Fonniers étant très attachés à ce dernier.

Une cantonalisation du MIH n'est absolument pas à l'ordre du jour pour l'Etat qui ne verse d'ailleurs qu'une modeste subvention de quelques milliers de francs (participation aux salaires de deux documentalistes stagiaire)!

### **514 Musée des beaux-arts**

Le budget 2015 revient dans les standards par rapport à celui de 2014, qui comprenait des montants importants pour les 150 ans du musée. Au niveau du personnel, il n'y a pas de changement malgré certains besoins de ressources supplémentaires. La réflexion sur ces effectifs supplémentaires peut être repoussée au budget 2016, compte tenu de la fermeture pendant plusieurs mois du MBA en 2015.

### **515 Zoo du Bois du Petit-Château**

L'étude pour l'enclos des loutres a été repoussée.

Les travaux d'agrandissement du bassin des ours, afin de répondre aux normes légales, sont terminés, cela a coûté CHF 50'000.--.

Des vacataires se chargent depuis cet été de l'accueil et de l'information des visiteurs, ainsi que du contrôle des incivilités, en particulier sur les animaux qui sont parfois, soit maltraités par les visiteurs, soit nourris alors que cela est interdit. Le travail des vacataires fait ces preuves. Il permet de libérer du temps pour que les gardiens d'animaux puissent exercer leurs tâches premières, soit les soins aux animaux.

## **520 - Service des sports**

Les travaux sur le terrain de football des Foulets, votés par le Conseil général, ont fait l'objet d'un certain nombre d'oppositions dans le cadre de la mise à l'enquête publique du projet. La plupart de ces oppositions ont été retirées à la suite de séances de conciliation et de séances de quartier. Il n'en reste plus qu'une qui devrait a priori aussi être retirée. Les différents opposants ont pour l'essentiel uniquement mis en évidence des problèmes d'incivilités aux alentours du terrain de football. Le retard pris par le projet s'explique par la procédure en lien avec ces oppositions.

Il a été renoncé à faire un mini pitch sur le terrain situé devant le futur Zoo-Musée. De même, la réalisation d'une piste finlandaise à la Charrière et la rénovation de la salle d'haltérophilie aux Forges ont été repoussées. Idem pour un local pour le club de bicross et un abri pour la traceuse.

La demande de subvention pour le triathlon étant intervenue tardivement, en raison d'un changement de comité, la subvention habituellement accordée de CHF 2'000.- n'a pas pu être budgétisée pour 2015. Elle sera cependant allouée par le biais des subventions dédiées aux manifestations ponctuelles.

## **521 La Charrière, terrains, pistes, halles**

Le Conseil communal a renoncé à la construction en 2015 d'un terrain dévolu au street-hockey sur le site de la Charrière, construction qui devait permettre de répondre aux nouvelles réglementations en la matière. Pour le club de street-hockey ce report implique que l'équipe, qui est en ligue A, ne pourra plus jouer à La Chaux-de-Fonds ou alors sous dérogation.

S'agissant de la réfection de l'ensemble de l'enrobé en goudron du site de la Charrière, la Ville va procéder par étapes et donc sur plusieurs années. En 2015, elle va réaliser le drainage du terrain de football de l'anneau d'athlétisme du site de la Charrière. Il faut savoir qu'à terme ce sont tous les terrains de la Ville qui devront être drainés. Rien n'a été fait l'an dernier!

Les travaux destinés à aménager un vestiaire séparé pour les arbitres pour le terrain synthétique du Collège de la Charrière sont, quant à eux, maintenus.

Il faut encore relever la volonté du service de passer aux clés électroniques sur toutes les infrastructures sportives de la Ville. En 2015, le site de la Charrière, dernière infrastructure sportive non encore équipée de cette technologie, sera équipé.

### **524 Piscine des Arêtes**

La fermeture de la piscine des Arêtes est prévue pour 2018. Le site de cette installation est en zone d'utilité publique, ce qui est problématique pour la vente du bâtiment à un privé.

Les entretiens des infrastructures et du bâtiment ont été ralentis, seul le strict nécessaire est entrepris au vu des incertitudes quant à l'avenir du site.

### **525 Piscine, patinoires des Mélèzes**

Depuis le vote du Conseil général en 2014, un jury a été constitué et il a fallu élaborer le règlement de ce dernier, ainsi que mettre en place les documents nécessaires pour le concours d'architecture et donc créer une vision commune pour le projet. Le concours d'architecture a été lancé le 31 octobre 2014. L'appel d'offre pour ce concours prévoit un nombre plutôt important de contraintes techniques, afin d'assurer une maîtrise des coûts. Il a cependant fallu aménager une certaine marge de manœuvre pour laisser libre cours à l'imagination des architectes. On est sur un concours d'architecture norme SIA 142, avec une procédure sélective. Autrement dit, durant la première phase, le choix sera porté sur des bureaux d'architectes en fonction de leurs compétences et, dans un deuxième temps, les bureaux sélectionnés pourront proposer un projet concret. Pendant la première phase, qui se terminera à mi-décembre 2014, il n'y aura pas de projet d'architecture en tant que tel, mais uniquement des visions et orientations. C'est durant la deuxième phase, qui commencera en janvier 2015, que les bureaux d'architecte retenus pourront proposer le projet d'architecture à proprement parler. Après la deuxième phase, un rapport sera soumis, a priori à l'automne 2015, au Conseil général, afin de lui présenter le projet retenu par le jury et de lui demander le crédit de construction. Le concours d'architecture est ouvert au niveau international. Il y aura finalement trois étapes à la construction du centre aquatique des Mélèzes, la phase de construction supplémentaire s'expliquant par la reconstruction du bassin pataugeoire extérieur définitif déjà dans le cadre de la première phase, afin d'éviter qu'il n'y ait plus de bassin pour les enfants pendant plusieurs années. Huit lignes d'eau ont finalement été retenues pour le bassin couvert de 25m. Par contre, le bassin extérieur de 50m restera à six lignes. Ces choix portent le projet à un coût d'environ 48 millions.

Par rapport au budget 2014, on peut déjà dire que les recettes de la billetterie de la piscine des Mélèzes seront en forte baisse, compte tenu de la météo calamiteuse de cet été.

Dans l'attente d'une éventuelle nouvelle enveloppe pour la patinoire, une étude va être entreprise, qui portera sur le rehaussement du toit de ce bâtiment, afin de répondre à des problèmes de places pour l'emplacement des toilettes, respectivement, des vestiaires, ainsi qu'en terme de capacité. Dans le cadre de cette étude, la possibilité de munir la patinoire extérieure d'un couvert sera également examinée.

Les crédits d'étude sont amortis aussi rapidement que possible.

### **550 Service de la jeunesse**

Pendant les vacances d'automne 2014, plus de 50 enfants ont dû être refusés dans le cadre des activités prévues par le service de la jeunesse. Il y a ici un réel manque d'infrastructure.

### **551 Accueil parascolaire**

Selon la loi sur l'accueil des enfants (LAE), la Ville devrait, à fin 2014, disposer de 550 places en parascolaire. Autrement dit, 15% des enfants de 4 à 12 ans vivant à La Chaux-de-Fonds devraient pouvoir bénéficier d'une place. A cet égard, il faut savoir qu'une place de parascolaire correspond à peu près à deux enfants. En 2015, 150 places devront être ouvertes à la rentrée scolaire d'août. Malgré ces nouvelles places, la Ville n'aura pas atteint le nombre de places prescrit par la loi. Il restera encore environ 50 places à créer pour répondre au cadre légal. L'idée est, compte tenu des finances de la Ville, de répondre au mieux et prioritairement aux requêtes des parents dans les quartiers où la demande est particulièrement forte, à savoir autour de la Promenade, de Numa-Droz, du collège des Gentianes, et entre les Endroits et les Forges. Il s'ensuit que quatre nouvelles structures, avec au minimum 35 places chacune, seront ouvertes en 2015. Relevons encore qu'en 2014, 32 places ont été créées dans le quartier de l'Ouest et 20 à Esplanade, en structures privées, subventionnées.

La Ville de Neuchâtel a ouvert une structure pour prendre en charge les enfants de 8 à 12 ans, exclusivement pour les repas de midi. La Ville de La Chaux-de-Fonds réfléchit à mettre en œuvre quelque chose de similaire, par exemple sur le site de la Halle Volta. Un tel projet pose toutefois un certain nombre de problèmes en termes de personnel.

Le poste 3661200 correspond à la part que la Ville paye par enfant pour les structures subventionnées. La répartition des charges est la suivante: 40% pour les parents, 40% pour les Communes et 20% pour l'Etat.

### **552 Accueil préscolaire**

Une place préscolaire correspond à peu près à 1.5 enfants. 30% des enfants de 0 à 3 ans vivant à La Chaux-de-Fonds devraient pouvoir bénéficier d'une place.



En 2016, avec l'ouverture d'une nouvelle structure de 60 places sur le quartier Le Corbusier, la Ville répondra tant à la demande de la population que de la LAE. Il y a actuellement 85 places qui appartiennent à la Ville, 60 places seront créées sur le quartier Le Corbusier et le reste est en privé. La Ville n'envisage pas d'aller au-delà de ce que prescrit la loi, par exemple en ouvrant des structures préscolaires communales ou en favorisant des structures privées subventionnées qui permettraient de sensibiliser les enfants à une autre langue que le français, comme par exemple l'allemand, voire l'anglais. Pour la Ville ce genre de prestations ne pourrait être offert que par des structures purement privées.

### **115 Parlement des jeunes**

Une intensification des relations entre le Parlement des jeunes et le Conseil général est souhaitable pour la bonne dynamique de notre ville. Pour atteindre cet objectif, la possibilité pourrait notamment être donnée au Parlement des jeunes de s'exprimer sur des rapports soumis au Conseil général, qui les intéressent directement, comme par exemple le centre aquatique des Mélèzes, le Zoo-Musée. Une rencontre pourrait être organisée par exemple entre le bureau du CG et celui du Parlement des jeunes.

La rapporteure  
Célia Clerc

## Rapport de la sous-commission du budget 2015

Dicastère de M. Jean-Charles Legrix

---

### Composition de la sous-commission

Sylvia Morel (PLR)  
Yannick Rappan (PS)  
Pierre-Yves Blanc (Les Verts) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le vendredi 31 octobre 2014 de 14h00 à 16h00, en présence de M. Jean-Charles Legrix, directeur du DSET, M. Denis Cattin, administrateur, M. Blaise Fivaz, chef de service du domaine public et du Major Thierry König, commandant du SIS des Montagnes.

### **870 et 875 SIS et Police du feu**

Ce service connaît d'importants changements liés à une réorganisation générale des secours dans le Canton. Les appels du 144 seront dirigés vers Lausanne et en ce qui concerne le 118, ils seront pris par le SIS de Neuchâtel, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, suite à un contrat de prestations entre les services de pompiers des Montagnes et du Littoral, afin d'avoir une centrale unique pour les deux SIS.

Le Service de secours des Montagnes connaît de grandes difficultés à recruter des ambulanciers. Ceux que nous formons sont souvent débauchés, fraîchement diplômés, par la concurrence prête à payer le prix, et même à rembourser au candidat le montant demandé par la Ville s'il quitte son employeur dès la fin de sa formation.

Un-e commissaire demande s'il ne serait pas possible de faire la promotion du SIS dans des manifestations publiques comme c'est le cas avec la recherche de médecins pour notre Ville. Cette piste serait à creuser.

Actuellement, le service engage des stagiaires qu'il présente aux examens d'entrée à l'école d'ambulanciers à Lausanne. En cas de réussite, ces personnes seront formées sur trois ans.

### **880 et 890 Protection civile et OPC**

Ces chapitres n'appellent aucun commentaire.

## **860     Service du domaine public**

Un contrat de prestations du SDP dans la commune de Val-de-Ruz débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Rien n'a été mis au budget, car lors de l'établissement de celui-ci, le contrat de prestations n'était pas finalisé entre la Ville de La Chaux-de-Fonds et la commune de Val-de-Ruz. Cette opération sera une opération financière neutre. Deux assistants vont être engagés pour une estimation de 2'030 heures. Après une année, le dispositif sera analysé entre les parties et des ajustements seront faits si nécessaire. La commune de La Sagne s'est approchée de nous, car elle montre également un intérêt pour ce service.

Deux autres collaborateurs seront engagés pour couvrir des soirées jusqu'à 22h30 et quelques dimanches par année ainsi que pour effectuer tous les travaux que la police neuchâteloise n'effectuera plus si la nouvelle loi sur la police est acceptée par le Grand Conseil.

Le SDP va aussi intervenir pour des retraits de plaques, rétribués à CHF 200.- le retrait. A ce jour, il effectue déjà la remise des commandements de payer qui se montent à près de 10'000 par an.

Si la loi est acceptée telle que proposée, le Canton va reprendre aux Communes la gestion de l'ensemble des radars avec la totalité des recettes contre 50 % jusqu'à ce jour. De leurs côtés, les communes recevront 75 % des amendes établies par le SDP au lieu du 50 % actuellement. Le poste au SDP, lié à l'encaissement des amendes radars, sera repris par le Canton et ne sera plus dans les effectifs de La Chaux-de-Fonds. Grâce à la mobilité interne, la personne concernée pourrait retrouver un autre poste au sein de la commune, s'il y a un départ d'un collaborateur, ou rejoindre l'équipe du Canton qui s'occupera de ce travail.

Un-e commissaire voit un signe positif de reconnaissance du SDP du fait que d'autres Communes s'y intéressent. Elle/il demande quelles sont les incivilités que subissent les agents du SDP.

Le chef de service répond qu'elles sont quotidiennes, le plus souvent verbales, mais qu'une agente s'est déjà fait brutaliser. Une formation est donnée aux agents à ce sujet et l'ambiance dans l'équipe étant bonne, cela permet de supporter ces incivilités sans trop de dommages.

Un-e commissaire s'étonne de voir que le montant des recettes lié à la fourrière diminue.

Le conseiller communal répond qu'il n'y a aucune volonté de diminuer les interventions de mise en fourrière. Bien au contraire, dès l'hiver 2014-2015, nous disposerons d'une dépanneuse supplémentaire, ce qui portera leur nombre à six. Dès le budget 2015, le montant de telles recettes sera calculé sur la moyenne des quatre dernières années connues, car il dépend de l'enneigement qui est très variable d'une année sur l'autre. Personne ne peut présager de l'hiver que nous aurons.

**560 Cultes**

Un-e commissaire s'étonne de lire que le montant versé à l'Eglise catholique romaine a plus que doublé.

Le conseiller communal répond qu'il s'agit d'un réajustement partiel d'une inégalité de traitement entre les églises, dont les origines sont historiques. La Commune aide financièrement les Eglises à l'entretien de leurs bâtiments et participe à certains frais de conciergerie. L'Eglise catholique romaine, qui compte le plus grand nombre de fidèles, devrait logiquement recevoir un montant plus important, ce qui n'est pas le cas. Le Conseil communal souhaitait ne pas dépenser plus que les CHF 143'000.- prévus lors de la signature du dernier concordat en 2000. En cas de baisse des coûts, il avait été prévu de donner un peu plus à l'Eglise catholique. La fermeture de deux temples protestants a permis de générer ces quelques économies.

Un-e commissaire s'étonne d'apprendre qu'une lettre de février 2013 et diverses relances de la responsable de l'Eglise catholique concernant une aide financière supplémentaire n'ont pas reçu de réponse du conseiller communal en charge de ce dicastère par le passé. On ne peut pas accepter cela d'une administration publique. Elle/il pose aussi la question de savoir ce qu'il en est de l'entretien des lieux de culte des Israélites et des Musulmans.

Etant donné que nous sommes dans un canton laïque, les aides financières aux Eglises sont à bien plaisir. Dans certains cas, seulement, nous sommes liés par un concordat que nous devons respecter.

**902 et 911 Services industriels et Eaux-réseau**

Pas de remarques.

Le rapporteur  
Pierre-Yves Blanc

## **Rapport de la sous-commission du budget 2015**

### **Dicastère de M. Pierre-André Monnard**

---

#### Composition de la sous-commission

Sarah Blum (POP), rapporteure

Pierre-Alain Borel (PS) (excusé)

Marc Schafroth (UDC)

La sous-commission s'est réunie le jeudi 30 octobre 2014 en présence de M. Monnard, chef du dicastère et des chefs de services suivants:

M. Eric Tissot (122 et 250)

M. Laurent Frascotti (123)

M. René Barbezat (600 et 610)

Mme Ioana Niklaus (620)

Mme Sylvène Aeschlimann (630)

MM. Joseph Mucaria et Békir Omerovic (710, 711, 715, 725, 726 et 727)

M. Fernando Soria est excusé pour les services 122, 205, 250, 700, 710, 711, 715, 725, 726, 727.

#### **122 – Service économique, M. Tissot**

Le service économique connaît une diminution importante de son personnel car il a été réparti dans deux dicastères. Désormais, le service comprendra un chef de service et des collaborateurs administratifs (pour l'équivalent de 3 EPT) qui travaillent également pour le service foncier.

Le service a comme volonté de développer les rapports avec les entreprises et d'écouter davantage leurs demandes. Il veut également être complémentaire avec ce qui existe déjà pour éviter les «doublons».

#### **123 – Service informatique, M Frascotti**

Actuellement, il n'y a plus qu'un seul employé dans ce service (à 70%). En effet, la tâche du secrétariat a été confiée au SIEN et reprise par la personne en charge du secrétariat du SIEN à Pont 38. Les rapports avec le SIEN ont été finalisés par un nouveau mandat et cette année va être décisive dans le choix des futurs locaux, avec la création d'une deuxième salle machines servant à la sécurisation des données et des applications, qui se trouvera à La Chaux-de-Fonds. Les locaux actuels de la rue du Pont 38 seront abandonnés en raison des contraintes nécessaires à la création d'une nouvelle salle machines. Les frais de déménagement seront à la charge du SIEN.

À noter que le SIC reste indépendant et qu'il fonctionne comme client par rapport au SIEN. Les prix des prestations de ce service et la visibilité des services informatiques ont en outre été régulés.

M. Frascotti va prendre sa retraite à la fin de l'année 2015 et des frais devront être engagés pour assurer son remplacement.

## Projets:

**MCH2:** cette année, le service va s'occuper de la transition de l'outil de gestion financière (SAP) vers le nouveau plan comptable (MCH2), dont la mise en œuvre définitive est prévue pour l'année prochaine). Ce projet conséquent nécessite d'importantes ressources humaines avec comme objectif de transférer toutes les données du plan comptable selon MCH1 vers celui selon MCH2. La méthode informatique confiée en partie directement à SAP et au SIEN permettra de réduire l'intervention des personnes du service financier déjà très sollicitées et va coûter CHF 170'000.- (CHF 120'000.— pour les prestations fournies par SAP et CHF 50'000.- pour les prestations fournies par le SIEN.

**Musée d'histoire:** le SIEN et le SIC ont collaboré étroitement pour permettre la mise en œuvre de la muséographie du musée et les autres éléments informatiques nécessaires au fonctionnement du MH (administration, vidéo surveillance, gestion des alarmes,...).

**Archives:** un mandataire externe sera engagé (obligation légale fédérale) pour se préoccuper, en collaboration avec le Service informatique communal, le SIEN et les archives de l'Etat de la mise en œuvre de la gestion des archives communales. Il est nécessaire de se préoccuper de fournir les outils informatiques avec comme objectif de rechercher une solution unique avec le Service des archives de l'Etat. Une première étape a été réalisée pour la bibliothèque de la ville destinée à la numérisation des fonds spéciaux du DAV.

**Outils de gestion:** le service informatique collabore avec le service financier à la mise en œuvre d'un système de gestion permettant de déterminer les processus nécessaires au contrôle interne et collabore avec l'Etat de Neuchâtel à la recherche et la mise en œuvre d'un outil de gestion des immeubles et du patrimoine destiné au Service d'entretien des bâtiments et à la Gérance des immeubles.

**STEP:** ce bâtiment est l'un des derniers à ne pas être relié par la fibre optique et des travaux seront engagés en 2015 pour réaliser la connexion de ce bâtiment.

**4361700:** une remarque va être apportée, il s'agit du remboursement du projet de l'informatisation de l'action sociale.

**Amortissements:** lors de l'exercice 2014, le parc informatique a été renouvelé et CHF 340'000.- ont été dépensés pour ce faire. Le taux d'amortissement est de 25%. C'est une année extraordinaire car il a fallu remplacer une bonne partie du matériel. À noter que l'obsolescence des appareils est de cinq ans environ. Dans les amortissements, il y a une quarantaine de projets (dont le plus important en termes financiers est le renouvellement du parc informatique).

**Investissements:** Diminution de 25% environ par rapport à ce qui était demandé. Les installations du matériel informatique destinées aux équipements pédagogiques des écoles ne sont en grande partie pas financées par les investissements du SIC, mais par l'Etat sous l'égide de l'Office de l'informatique scolaire et de l'organisation.

## **250 – Foncier, M. Tissot**

Actuellement des réflexions sont en cours quant à l'organisation du service foncier, cette réorganisation est attendue courant 2015.

## **600 – Finances, M. Barbezat**

Une cheffe de projet a été engagée dans ce service, elle travaille essentiellement sur SAP et MCH2. Cet engagement explique les charges supplémentaires au poste du traitement du personnel. Cette nouvelle employée donne entière satisfaction.

L'organisation du service était jusque-là très sectorisée et de cette dernière découlait une comptabilité qui se repliait un peu sur elle-même, mais ce ne sera plus le cas maintenant. Il n'y aura en effet plus autant de chefs de projet. À cet effet, un organigramme a été établi, il n'y pas encore de retours du service car le projet est trop récent.

32: grâce aux Swaps et conditions favorables des marchés financiers, les taux ne fluctuent pas trop.

Amortissements: la correction globale des amortissements est inscrite en un seul bloc. Le montant de CHF 3'498'000.—permet de tenir compte de la différence entre les amortissements enregistrés dans les comptes des services sur la base des investissements budgétés pour 2014 et des prévisions de dépenses 2014 réelles qui sont plus faibles. Dans les comptes, tout est détaillé mais comme on ne sait pas exactement ce qui pourra être fait dans le budget, les dépenses ne sont pas détaillées. Elles le seront aux comptes.

3808010: ce montant de CHF 700'000.- correspond à la charge de la Ville pour Prévoyance.ne (CHF 3'420'000.- à verser en 2019).

4251400: ce poste correspond à un dividende d'IGESA SA (CHF 100'000.-) et de BLOC 30 SA (CHF 2'200'000.-).

4622000: le montant de la péréquation financière ne peut être précisément établi car nous sommes tributaires du Canton et la décision n'a pas été encore prise par le Grand Conseil.

## **610 – Contributions, M. Barbezat**

Pour établir un budget sur le poste des impôts, il a fallu tenir compte de plusieurs paramètres. Tout d'abord, les comptes 2013 et la nouvelle clé de répartition entre l'État et les Communes (123/77 pour 2014 et 2015).

Généralement, les hypothèses sont plutôt bonnes. Et elles sont établies grâce au système postumerando. Malgré tout, elles ne peuvent être très précises car les bases et le système sont instables à cause de la conjoncture économique et des changements de répartition Canton/Communes notamment.

Le Conseil communal nourrit de vives inquiétudes concernant les recettes des impôts des frontaliers qui vont baisser à cause de la nouvelle répartition voulue par l'État. La péréquation ainsi que les reports de charges sur la Commune sont aussi source d'anxiété pour la suite. Ceci inquiète la sous-commission vu que le budget est déficitaire et que la situation économique est encore bonne.

## **620 – Service des Ressources Humaines, Mme Niklaus**

Le service des ressources humaines fonctionne sur deux plans: tout d'abord comme service transversal pour l'ensemble de la Ville et en tant que tel.

La sous-commission propose, qu'à l'avenir, les deux volets soient séparés sur le budget et les comptes.

Le SRH se concentre actuellement sur l'esprit d'équipe au sein de la Ville et des services, notamment la Voirie. Le SRH est également attentif à l'accompagnement du personnel et est en train de mettre en place une prestation de la Croix-Rouge pour garder les enfants malades des employés de la Ville (à l'exception des enseignants). Ce projet a pour but, entre autres, d'offrir une prestation supplémentaire au personnel communal et de réduire l'absentéisme.

Un médecin-conseil sera également engagé (en mandat externe, une demi-journée à une journée par mois) dans le but de renforcer la prévention, de proposer des check up gratuits, d'établir des contrôles de santé à l'engagement pour des fonctions à risque et de contrôler certains certificats médicaux.

Le personnel communal compte 32 ETP supplémentaires au budget 2015, cette augmentation est due en partie à des obligations légales; comme pour le SISMN, l'accueil parascolaire, le SCAS et la collaboration avec le Val-de-Ruz (compensé par des recettes dans ce cas). Chaque dicastère va donner l'augmentation de son personnel, service par service. Un tableau a été remis au Conseil communal pour qu'il ait une vue d'ensemble.

Au SRH, les comptes collectifs sont plus nombreux qu'ailleurs, ce qui explique que la comptabilité du SRH soit déjà partiellement passée au système MCH2. Le problème avec MCH2 est qu'il offre moins de visibilité pour plusieurs comptes, car certains sont regroupés. À la demande de la sous-commission, des remarques vont être ajoutées pour que les chiffres soient plus compréhensibles.

Le total des charges dues à Prévoyance.ne a augmenté de 18.86%. Le pourcentage dû à l'augmentation des taux de cotisations s'élève à 12.4%, le solde étant la conséquence de l'augmentation de la masse salariale assurée à Prévoyance.ne. Le budget 2015 a intégré les nouveaux taux Prévoyance.ne suite à la recapitalisation, à savoir 14.7% pour le plan de base (au lieu de 13%) et 16.45% pour le plan PPP (au lieu de 14.75%).

Le taux d'occupation moyen contractuel des employés de la ville est difficile à analyser car certains taux de travail sont très restreints (le taux moyen est biaisé par de très petits engagements, comme pour certains mandats de conciergerie par exemple). A la demande de la sous-commission, le SRH a communiqué subséquemment à la séance le taux d'activité moyen des employés mensualisés, selon l'échelle communale des traitements au 31 octobre 2014 (sans les enseignants, le personnel à l'heure et le personnel en formation). Il s'élève pour la date susmentionnée à 83,17%. Cet indicateur démontre la volonté du Conseil communal et du SRH à favoriser l'engagement des temps partiels, permettant un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.



Les temps d'essai varient entre 3, 6 et 12 mois et sont établis selon le type de contrat: fonctionnaires, droit public ou droit privé (CO).

La sous-commission regrette que certaines personnes quittant l'Administration aient de la peine à obtenir leur certificat de travail (elles doivent parfois attendre plus de six mois). Ce long délai est dû à la surcharge de travail du service et aux chefs de service qui tardent parfois à donner les informations nécessaires à l'établissement desdits certificats. Même si ce sont des cas exceptionnels, il faut trouver une solution pour ce problème qui donne une mauvaise image de la Ville.

La demande de reclassification des chauffeurs de camions-grue a été prise en compte, car ils n'avaient pas été réévalués depuis 2004 et leur travail demande plus de responsabilités qu'auparavant. Elle est appliquée depuis le mois d'août 2014.

### **630 – Contrôle financier, Mme Aeschlimann**

Ce service emploie une personne qui reçoit une aide essentiellement administrative. C'est ainsi que le service des finances met des employés à disposition à hauteur de 30%, cela continuera d'être le cas, mais cette pratique sera formellement mise en application en 2015.

Le service passe actuellement beaucoup de temps sur le projet MCH2 en collaboration étroite avec le service des finances. Avec MCH2 plusieurs contraintes, notamment celles liées au frein à l'endettement sont à craindre. Actuellement, le service n'a pas assez de temps pour effectuer des contrôles (un contrôle a été effectué durant l'année 2014) dans les services car le projet MCH2 et la participation aux Commissions de constructions de certains chantiers sont chronophages. Certains contrôles dans les services relatifs aux comptes 2014 vont être commencés maintenant pour être finalisés au printemps.

La sous-commission demande que les Commissions de constructions pour les investissements importants soient mentionnées dans les rapports proposés au Conseil général. Il faut pouvoir établir dès le début un contrôle qui maîtrise que ce qui est dépensé correspond bien à ce qui a été décidé.

### **700 – Administration des Travaux publics, M. Monnard**

Les frais liés à ce service correspondent pour partie au service technique et pour partie à l'administration des travaux publics.

### **710 – Voirie, MM. Mucaria et Omerovic**

Au total, 120 personnes travaillent à la voirie (personnel administratif, de voirie et des canalisations). Le matériel et les fournitures engendrent des dépenses importantes et sont difficiles à budgéter, car les besoins sont fluctuants. Pour établir le budget, le service s'est basé sur une moyenne des cinq dernières années.

**Investissements:** un couvert entre deux hangars devra être construit. Il servira au triage des déchets dus aux incivilités et améliorera considérablement les conditions de travail des employés.

Ce couvert permettra également d'effectuer des économies sur le long terme grâce au traitement des bordures qui sont récupérées lors de chantiers et retravaillées pour être réutilisées.

La Ville est propriétaire de nombreux escaliers publics. Ces derniers doivent être tenus en état afin d'éviter des accidents. Concernant les murs de soutènements que l'on dénombre, il est important lors d'interventions de savoir si la Ville en est propriétaire ou si les privés doivent également en assumer la réfection.

### **711 – Enlèvement de la neige, MM. Mucaria et Omerovic**

Le budget de ce service est également calculé d'après la moyenne des cinq dernières années bouclées.

### **715 – Service des ateliers, MM. Mucaria, Omerovic**

Ce service compte quatre ateliers, dont celui des peintres. Celui-ci a vu sa dotation augmenter: ainsi deux équipes travaillent sur le marquage horizontal de la ville. Ce travail se fait généralement de nuit et est tributaire des conditions météorologiques. Les ateliers travaillent sur beaucoup de chantiers, comme celui du musée d'histoire par exemple.

### **725 – Déchets des personnes physiques, MM. Mucaria et Omerovic**

4803300: ce poste correspond à une réserve dont le but est d'éviter de voir la taxe déchets trop fluctuer. Les réserves étant suffisantes, la taxe va diminuer de CHF 5.- TTC.

De faux sacs taxés ont été trouvés, ils ont été envoyés pour analyse. Une enquête est en cours. Les incivilités constituent un problème important que l'on peine à résoudre.

### **726 – Déchets des entreprises, MM. Mucaria et Omerovic**

La réserve des déchets des entreprises est moins importante que celle des personnes physiques.

### **727 – Déchetterie intercommunale, MM. Mucaria et Omerovic**

Les habitants des communes du Locle, de la Sagne, des Planchettes, du Cerneux-Péquignot et de La Chaux-de-Fonds utilisent cette déchetterie, qui devient de plus en plus opérationnelle. Les prestations sont refacturées aux Communes. Les

Communes qui ont rejoint la déchetterie, participent également aux nouvelles acquisitions des biens.

Investissements: le Roll Packer est une machine qui permet de tasser les déchets. Elle est plus efficace et sécurisée que celle que l'on avait avant. Elle sera utilisée par le côté réservé au personnel. Ceci permettra une plus grande sécurité du côté public.

La rapporteure  
Sarah Blum

**Mme Sylvia Morel, Présidente :** Nous pouvons passer à notre budget. Nous allons donc avoir d'abord une discussion générale sur le budget. Ensuite, nous prendrons les services service par service, et toutes les interpellations vont être traitées à ce moment-là. Je vous dirai à quel numéro vous devrez intervenir pour ceux qui ont déposé des interpellations. Ainsi, je vous ai tout dit. Nous allons ouvrir la discussion générale et je passe tout d'abord la parole au Président de la commission financière.

**M. Hugues Chantraine, Président de la commission financière :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est donc effectivement en tant que Président de la commission financière que je prends la parole afin de vous transmettre le sentiment qui a prévalu lors des discussions sur ce budget 2015.

Tout d'abord, je tiens à remercier l'ensemble du Conseil communal pour ses réponses directes et précises à nos questions. Ensuite, les remerciements s'adressent au chef du Service financier, à son équipe, et enfin à l'ensemble des collaborateurs de l'administration communale.

Enfin, je vous parle du budget. Cet exercice 2015 sera le dernier à être laissé à la libre interprétation du Conseil communal quant aux dépenses liées aux investissements et amortissements, ainsi qu'à un éventuel déficit. Car l'année prochaine, autant dire demain, le prochain budget devra répondre aux contraintes édictées par la LFinEC, qui entre en force au 1<sup>er</sup> janvier. Cette LFinEC, cette loi sur le financement de l'Etat et des Communes, reprend pour commencer le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, dont vous avez tous déjà entendu parler. Celui-ci interdit tout amortissement extraordinaire. La loi impose en outre d'un frein aux dépenses et à l'endettement avec au moins une close contraignante concernant les investissements. Enfin, cette loi, qui a été acceptée au Grand Conseil ce printemps, exige des budgets équilibrés pour les Communes. Autant dire que celui dont on parle ce soir ne passerait même pas l'examen élémentaire.

Il ressort des échanges que nous avons eus au sein de la commission un doute sur la volonté du Conseil communal et partant sa capacité à appréhender cette échéance du budget 2016, dès aujourd'hui. De plus, les instruments réclamés depuis plus de quatre ans et promis mordicus lors des comptes 2013, soit il y a sept mois, concernant la planification roulante des amortissements et des investissements sur le long terme ne sera pas disponible avant l'été prochain. La commission estime qu'on n'en est plus à six mois près, regrettant tout de même que les promesses de l'exécutif ne soient pas plus suivies d'actions réelles.

Ce budget 2015 est, lit-on dans la presse, stimulant et ciblé, entre raison et ambition. En tant que Président de la commission financière, je n'ai pas trouvé au cours des débats cette stimulation dont il est fait

mention. Ce budget peine à convaincre, autant à droite qui le refuse, qu'à gauche qui l'accepte sans réelle motivation, presque par habitude. Il est vrai que ce budget promet beaucoup, mais tient peu. Il promet dans une volée d'investissements énormes, qui laisse croire à certains que la Ville va lancer des programmes d'entretien, de rénovation et de construction à tire-larigot, mais lorsqu'on demande au Conseil communal s'il est conscient qu'avec la LFinEC, il ne pourra probablement pas réaliser plus que 10% à 15%, de réponse. Il tient en revanche peu, car avec l'explosion de la masse salariale, il se dote d'une charge pérenne et qui ne peut qu'augmenter. Ici, le Conseil communal se plaint des reports de charge de l'Etat sur les Communes, en oubliant de dire que pour 2015, ils sont *"neutres en terme de coûts, voire même légèrement favorables aux Communes"*. C'est tiré du budget de l'Etat 2015, p. 13, deuxième paragraphe.

En conclusion, ce budget a peu enthousiasmé la commission, elle n'y voit aucune anticipation des cataclysmes financiers qui nous attendent dans une petite année. Elle regrette le déficit important en période de bonne conjoncture et espère, pour reprendre le terme des Verts : *"réserve et prudence"*.

Voilà, Madame la Présidente, j'en ai fini et souhaite à ce parlement un excellent débat.

**M. Christophe Ummel, Rapporteur** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'usage veut que le rapporteur prenne la parole brièvement avant le budget et les comptes, ce que je fais volontiers, même si en tant que tel, à part vous dire que j'ai essayé de rédiger le rapport sous des angles qui vous présentent le budget d'une manière qu'on le comprenne, c'est le but, et que je remercie surtout Mme Denuccio du dicastère des finances, économie et ressources humaines pour son aide et ses procès-verbaux qui m'ont rendus la tâche plus facile. Merci beaucoup.

**M. Marc Arlettaz, UDC** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les années se suivent et se ressemblent presque. Je dis presque dans la mesure où seules les bonnes nouvelles ne se reproduisent pas d'années en années. Pour le reste, je pourrais presque reprendre mot pour mot les doléances exprimées l'année passée par mon collègue M. Chantaine, à commencer par la planification des investissements, des amortissements et des intérêts passifs, que nous réclamons depuis un certain temps, ou plutôt depuis un temps certain. Comment voulez-vous que nous naviguions en sécurité sans disposer d'instruments pour nous guider ?

Soyons clairs : nous ne pouvons pas être stimulés, pour reprendre les termes de la présidente du Conseil communal, par un budget qui affiche un déficit annoncé à près de CHF 2'000'000.-. Le Conseil communal réaffirme sa volonté de maintenir des finances équilibrées, mais quand, quand,

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, si ce n'est quand la conjoncture est bonne, comme c'est le cas en ce moment ? Une fois de plus, je rappellerais que notre économie est particulièrement sensible aux fluctuations du marché de l'horlogerie. Le Conseil communal en est d'ailleurs pleinement conscient, puisqu'il admet le peu de visibilité de l'économie mondiale, le contexte cantonal mouvant et l'instabilité économique. Comment voulez-vous que nous naviguions en sécurité sans instruments, aussi près des récifs ?

Mon collègue Chantraine osait espérer, l'année passée, que le Conseil communal prenne conscience de la nécessité de réflexions urgentes pour ramener le train de vie de notre collectivité au niveau de ses capacités. Et que pouvons-nous lire en conclusion du rapport du Conseil communal ? Qu'un travail de priorisation doit être entrepris sans retard dans le cadre de la mise en place de MCH2. Comment voulez-vous que nous naviguions en sécurité, en avant toute, sans instruments, aussi près des récifs ?

Le résultat est accablant. Un budget annoncé à CHF 2'000'000.- de déficit, soit une aggravation de CHF 4'000'000.- par rapport à cette année. Un tour de passe-passe consistant à verser exceptionnellement un dividende pour gonfler artificiellement les recettes de plus de CHF 2'000'000.-. Une augmentation de 39 EPT depuis 2014, de 70 EPT depuis 2013. Une augmentation au poste des biens, services et marchandises de 2,3%. Donc en bref, un déficit réel de près de CHF 5'000'000.-, une explosion des charges liées au personnel, qui plombera durablement notre budget, et aucune maîtrise des dépenses de biens, services et marchandises. Mais, rassurons-nous, l'excuse est toute trouvée. C'est la faute de l'Etat, qui reporte encore et toujours les charges sur les Communes. Alors certes, l'Etat file la patate chaude à l'échelon inférieur. Certes, cette manière de procéder est douloureuse pour nos collectivités. Donc nous naviguons en avant toute, sans instruments, droit sur les récifs, mais ce n'est pas de notre faute, donc ce n'est pas grave.

Mais quand on a un salaire qui n'augmente pas, et que les factures se multiplient, cela paraît pourtant évident d'économiser sur ce qui n'est pas essentiel, non ? Et bien, apparemment pas pour notre collectivité. Et quand bien même tout le monde est conscient, ou du moins devrait être conscient que le budget 2016 sera bien pire, il n'y a évidemment aucune raison de changer quoi que ce soit. Alors bien sûr, quand la situation ne sera plus rattrapable, on pourra dire *"on vous avait prévenu"*. Mais dans tous les cas, il n'y a pas de satisfaction possible à être spectateur d'un naufrage, même lorsqu'on a annoncé terre bien à temps.

Au rayon des investissements, CHF 48'000'000.-, comme l'année passée. Alors gardons bien à l'esprit que notre capacité annuelle est de l'ordre de CHF 20'000'000.-. Et comme les investissements déjà votés au Conseil général et ceux à voter d'ici la fin 2015 représentent environ CHF 130'000'000.-, et qu'avec l'entrée en vigueur de la loi sur les finances

de l'Etat et des Communes notre Conseil sera contraint de faire des choix drastiques dans le cadre du frein aux dépenses et à l'endettement, cela veut tout simplement dire que nous sommes en train d'investir pour des projets fantômes. Quel beau message à la population chaud-fonnière de lui promettre ce que nous ne pourrons jamais nous payer.

Alors non, vraiment, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, ce budget n'est pas stimulant. Il n'est, en définitive, tout simplement pas acceptable. Je vous remercie.

**Mme Celia Clerc, PS :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le budget 2015 fait apparaître un excédent brut de charges de presque CHF 2'000'000.-. Ce résultat n'est pas sans susciter l'inquiétude du groupe socialiste, ce d'autant que le déficit aurait pu être encore plus conséquent si un dividende de plus de CHF 2'000'000.- n'avait pas été octroyé par les sociétés immobilières dont la ville est actionnaire, soit en particulier par la SI Bloc 30.

Ce budget négatif intervient alors que notre région traverse une période de haute conjoncture, avec cependant des signes de ralentissement, en particulier dans le secteur de l'horlogerie, industrie dont la santé financière de notre commune est fortement dépendante. Cette situation mène le groupe socialiste à s'interroger sur la capacité de notre collectivité à faire face à un avenir fait de projets, tels que le Centre aquatique des Mélèzes, le zoo-musée et la Maison du Peuple. Or, si ces investissements à venir, de même que la poursuite des efforts de rénovation et d'entretien entrepris depuis plusieurs années permettront à La Chaux-de-Fonds de rayonner tout en augmentant son attractivité et la qualité de vie de ses citoyens, il ne faut pas oublier que ces différents projets requièrent une saine situation financière.

Le groupe socialiste, qui a déjà lors de l'exercice précédent appelé de ses vœux la mise en place d'une planification roulante des investissements avec indication des conséquences financières de ces derniers sur les budgets de fonctionnement réitère ici sa demande. Une planification globale des investissements à consentir dans les cinq à dix ans à venir permettra non seulement d'avoir une vision à long terme, mais également d'aboutir aux meilleures priorisations des projets. Sans un tel instrument, il nous sera difficile d'accepter les nombreux crédits d'importance qui devraient prochainement être soumis à notre Conseil.

Le budget déficitaire présenté ce soir inquiète d'autant plus le groupe socialiste qu'il ne faut pas oublier que la réforme de la péréquation intercommunale des charges structurelles sur laquelle va devoir se prononcer le Grand Conseil prévoit en particulier que les dépenses des centres urbains liés à la culture et au sport ne soient plus pris en considération dans le cadre de cette péréquation. Cette réforme, mise en relation avec l'abandon en faveur de La Chaux-de-Fonds d'une grande

partie de la rétrocession faite par l'Etat de l'impôt sur les frontaliers à l'horizon 2016, laisse présager une péjoration de la situation économique de notre ville au moment même où elle devra faire face à d'importants défis en terme d'investissement, tout en continuant d'assurer les frais de fonctionnement et d'entretien courant. Dans un tel contexte, et bien qu'il soit conscient que notamment un certain nombre de charges ne se trouvant pas sous le contrôle direct de notre collectivité vient déséquilibrer le présent budget, le groupe socialiste ne peut que regretter que les dépenses budgétisées pour 2015 ne soient pas harmonisées ou refaites prévisibles.

S'agissant précisément des charges échappant à tout le moins en partie à la maîtrise de la Ville, on relèvera celles en lien avec la création de places d'accueil au niveau du parascolaire. Dans ce domaine, on constate que contrairement à Neuchâtel et au Locle, La Chaux-de-Fonds ne réussira pas à répondre dans les délais impartis aux exigences en terme de places à créer, imposées par la loi sur l'accueil des enfants. En effet, alors que le Conseil d'Etat envisage déjà aujourd'hui de réformer cette loi, il restera à notre collectivité à créer encore une cinquantaine de places à la fin de l'année 2015. Or, le budget présenté ce soir semble déjà emprunt d'une certaine fragilité.

On constate d'ailleurs que le poste relatif aux charges de personnel a fortement augmenté par rapport aux comptes 2013. Le groupe socialiste est à cet égard conscient que la rigueur comptable à laquelle est contrainte notre collectivité implique une dotation parfois minimaliste de certains services, de sorte qu'il perçoit positivement la création de postes au sein de l'administration. La création de postes au sein du SCAS est particulièrement à saluer, à mesure que les actions visant à éviter que des personnes n'émargent durablement à l'aide sociale mérite une attention toute spécifique de la part du Conseil communal. Nombre de nouveaux postes trouvent ainsi une explication soit dans l'application de réglementation fédérale et cantonale, soit dans une dotation connue de longue date. Toutefois, d'autres augmentations de charges de personnel apparaissent plus difficiles à comprendre, en l'absence de toute explication, pouvant d'ailleurs donner l'impression d'une certaine absence de vision globale. Une question sera posée à ce sujet par notre groupe dans le cadre de la discussion de détail. Ce flottement, voire une certaine absence de direction politique, transparait également au poste des biens, services et marchandises, lequel présente lui aussi une importante augmentation par rapport aux comptes 2013.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera le budget 2015 avec un enthousiasme, avec un soutien mesuré. Il tient cependant à souligner ici l'importance pour la Ville d'assurer les missions essentielles qui lui sont dévolues, ainsi que de continuer à réaliser les efforts de rattrapage d'entretien du patrimoine immobilier et des infrastructures



sportives et culturelles. Ces efforts sont une condition sine qua none du rayonnement vers l'extérieur de notre ville, ainsi que du maintien d'une bonne qualité de vie de sa population. De même, la valorisation de certains espaces publics et infrastructures n'est pas sans jouer un rôle positif dans la mise en place de conditions cadres favorisant tant l'implantation de nouvelles entreprises que le développement de celles déjà installées à La Chaux-de-Fonds.

Pour conclure, le groupe socialiste souhaite adresser ses remerciements à l'ensemble des personnes qui travaillent pour l'avenir de notre ville, qu'elles œuvrent au sein de la collectivité publique ou dans le cadre d'entreprises publiques, parapubliques et privées. Je vous remercie pour votre attention.

**M. Christophe Ummel, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR est insatisfait de ce budget. Même s'il est conscient que d'importants efforts ont été faits de la part du Conseil communal, il n'en demeure pas moins que dans une conjoncture relativement bonne comme nous avons actuellement, le budget doit être équilibré. Ainsi, nous considérons que le Conseil communal s'est arrêté à mi-chemin de l'exercice.

Une Commune qui présente un budget déficitaire dans une période favorable, cela donne une mauvaise image à l'interne, auprès de nos citoyens et contribuables, mais aussi à l'externe, auprès de ceux qui nous prêtent de l'argent par exemple. Cela rend l'emprunt des capitaux difficile et plus onéreux. Cela renvoie également une mauvaise image de nous aux contributeurs de la péréquation financière cantonale. Cela est d'autant plus dommage que le Conseil communal s'appliquera à respecter le budget au niveau de ses charges, comme il l'a bien fait dans les exercices précédents, et nous le saluons, et arrivera probablement à boucler des comptes équilibrés. Un budget équilibré, ainsi que la bonne image qui va avec, est donc à notre portée, et cette situation est frustrante.

Notre inquiétude concerne également le budget des investissements. Le Conseil communal présente une liste d'investissements de CHF 48'000'000.- et déclare ne vouloir en dépenser que la moitié. Cela est singulier. Ne vaudrait-il pas mieux que le Conseil communal fasse le tri déjà à ce stade ? A nouveau, l'image est en jeu.

Il apparaît qu'il y a deux fois plus de projets d'investissements que ce qu'on peut en réaliser. Il s'agit donc dès maintenant de fixer des priorités afin que les projets qui touchent réellement le grand public puissent bénéficier d'une priorité absolue. Pour ce faire, le Conseil communal doit établir une liste de tous les investissements à futur. Ce document devient de plus en plus indispensable, car en son absence et en cas de rapport futur, de deux choses l'une : soit le crédit est accepté mais il péjore un projet plus important qui vient plus tard, soit il est impossible à réaliser par

manque de moyens et le Conseil communal doit y renoncer, quand bien même il a été accepté par le Conseil général, ce qui rend les travaux de celui-ci inutile. De plus, s'il doit y avoir des choix à 50-50 entre des projets acceptés par le Conseil général qui peuvent être réalisés et ceux qui ne peuvent l'être, il n'est pas normal que ce choix soit laissé au Conseil communal. Le Conseil général doit aussi y avoir part. C'est dans ce sens que nous avons déposé un amendement qui supprime trois lignes de crédit : CHF 500'000.- aux abattoirs, CHF 250'000.- de crédit d'étude pour la Maison du Peuple et CHF 1'500'000.- pour la passerelle.

Nous ressentons un malaise concernant les crédits spéciaux, car nous pensons que la notion est pervertie. Un crédit spécial est lié à une dépense qui n'a pas de portée politique et stratégique et qui ne produit pas de changement fondamental. Il doit concerner en principe un montant relativement modeste. Renouveler un camion poubelle, la machine à rénover la glace de la patinoire, changer les fenêtres à un immeuble, etc., à la limite, la dépense liée à une préétude car dans le fond, nous n'allons pas en faire un débat au Conseil général pour cela, puisqu'il s'agit justement de faire un état des lieux. Or, dans ce budget, nous avons des crédits spéciaux pour plus de CHF 15'000'000.-, dont une grande partie d'entre eux ne répondent pas aux critères. La médaille concerne les CHF 500'000.- pour les abattoirs, qui les viole tous.

Vous l'aurez compris, en l'état actuel des choses, et à moins que le Conseil communal n'amende lui-même le budget pour arriver à l'équilibre, le groupe PLR le refusera.

**M. Pierre-Yves Blanc, Verts :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est un regard légèrement différent que les Verts portent sur ce budget, qui effectivement peine à nous satisfaire, car il va dans le sens d'un alourdissement de notre dette. Nous n'aimerions tout de même pas laisser des charges trop importantes aux générations futures.

Sans les gymnastiques comptables du Conseil d'Etat qui nous font nous retrouver avec un budget déficitaire, nous aurions une gestion correcte de notre commune, avec un Conseil communal qui pourrait maîtriser son sujet. Des échéances pour d'importants travaux nous attendent, ces prochaines années, auxquelles il sera difficile d'échapper. Nous aurons besoin de quitter les querelles partisans afin de réfléchir intelligemment au meilleur chemin à prendre pour notre ville et ses concitoyens. Notre ville doit continuer de rayonner si elle veut garder l'importance que nous lui connaissons. Nous souhaiterions que cela puisse se réaliser effectivement avec du solaire, en tant que Verts.

Les Verts accepteront donc le budget et resteront attentifs à l'évolution de la situation financière de notre ville. Merci de votre attention.

**M. Frédéric Hainard, NPL :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Notre impression sur le budget est, cela va sans dire, catastrophique, un peu à l'image du communiqué de presse que nous avons reçu du Conseil communal, communiqué de presse qui mentionnait encore les corrections, les changements de version, les ajours et les propositions sur le fichier Word que nous avons reçu.

Nous nous étonnons en substance que le budget qui est présenté puisse être déficitaire alors que nous sommes encore en période de haute conjoncture. Le déficit, en réalité, s'élève à bien plus que ce qui est budgétisé, puisque ce sont les sociétés immobilières qui servent à renflouer, en fait, une partie des pertes prévues.

S'agissant des investissements, qui sont estimés à plus de CHF 45'000'000.-, nous pensons que des mesures doivent être prises, puisque la Ville ne pourra, c'est certain, dépenser que CHF 15'000'000.- à CHF 17'000'000.- par année au vu des dispositions de la bien nommée désormais LFinEC. La Ville a dépensé ainsi de fortes sommes pour des crédits d'étude, a sollicité nombre cadres et collaborateurs de l'administration pour des projets dont on sait aujourd'hui, on savait déjà il y a quelques temps, que jamais ils ne pourront être réalisés, comme par exemple le Centre aquatique des Mélèzes, ou le parking de la gare CFF. En fait, si La Chaux-de-Fonds ne parvient pas à dégager un équilibre dans la conjoncture actuelle, notre Ville n'y arrivera jamais.

La direction des finances, de l'économie et des ressources humaines a ainsi eu beaucoup de chance d'être à cette fonction durant les années bénéficiaires que nous avons connues, parce qu'aucune mesure n'a été prise pour arriver à ces bénéfices, c'est la situation telle qu'elle s'est présentée qui a permis d'obtenir ces résultats et il n'est dès lors pas possible de présenter un résultat déficitaire au vu de la situation que nous connaissons encore, grands dieux, aujourd'hui.

Vous l'aurez compris, en définitive, le Nouveau parti libéral conteste le budget qui nous est présenté, que nous caractérisons pour l'instant d'hallucinant. Nous ne pouvons pas entrer en matière sur un budget qui donne, à sa première lecture, comme ça, une impression rassurante, qui contraste assez franchement avec les digressions du chef des finances par devant ce Conseil général qui nous disait il y a encore quelques semaines, pour ne pas dire quelques mois, que la situation financière était, s'agissant de l'entrée en vigueur de la LFinEC et du frein aux dépenses qui l'induit, très préoccupante.

Nous sommes surpris également du fait que dans le chapitre des revenus, naturellement en ce qui concerne un poste très important, celui de la fiscalité, les montants qui ont été introduits sont contraires aux directives du Service financier de l'Etat de Neuchâtel, puisque la Ville de La Chaux-de-Fonds a considéré, on ne sait d'où, qu'elle pouvait s'écarter sur les indices qui étaient transmis par le canton s'agissant de l'élaboration du

budget des communes, s'agissant notamment d'un certain nombre de recettes fiscales, comme nous l'avons dit.

La Ville a vu, au surplus, son effectif en personnel augmenter de l'ordre de 10%, notamment en matière d'aide sociale ou d'infrastructures scolaires. Certes, nous dira-t-on, c'est de la faute de la législation cantonale, ou de la législation cantonale, ou de la législation fédérale. Certes, peut-être, mais pourquoi donc alors l'augmentation à ces postes-là, qui ne sont pas anecdotiques certes, n'est pas proportionnelle à ce que connaissent les autres entités publiques comparables ou, en chiffres absolus, à ce que connaissent les villes par exemple de Neuchâtel, du Val-de-Ruz ou de Val-de-Travers, villes qui connaissent exactement les mêmes applications des lois fédérales ou cantonales qu'on cite et qui arrivent, elles, à absorber, sans budget déficitaire ou sans mesure tenant à l'augmentation du personnel ces appuis, ces incidences de la législation.

Vous comprendrez dans ces circonstances notre opposition au projet de budget tel qu'il nous est présenté. Nous reviendrons dans la discussion sur le détail sur un certain nombre de postes qui, selon nous, font l'objet de ces variables ou différences assez fondamentales avec des éléments importants, ceux qui sont maîtrisés par les professionnels de la finance, le Service financier de l'Etat de Neuchâtel. Je vous remercie.

**M. Karim Boukhris, POP :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe POP regrette également le déficit de CHF 2'000'000.- prévu au budget 2015.

Le montant peut paraître élevé en absolu, mais est cependant relativement modeste, puisqu'il ne représente que 0,75% de l'ensemble des charges. Par ailleurs, et sans trop de mauvaises surprises, il devrait être moindre, étant donné qu'il prend en compte l'ensemble des investissements prévus, investissements dont on sait qu'ils ne pourront tous être réalisés en 2015, allégeant d'autant les futurs comptes de l'année 2015. Déficit relativement faible donc, mais déficit tout de même. Dire que ce déficit est dû à une mauvaise gestion de la Commune, c'est là faire un mauvais procès au Conseil communal, qui a établi ce budget et les précédents avec, je cite, *"la maîtrise des coûts dont elle était responsable à la suite des coûts qui sont imposés de l'extérieur"*. En effet, la Ville, qui s'était annoncée avec d'autres villes du canton, doit faire face à une tendance lourde du Canton à transférer des charges pour réduire les aides sur les Communes. On ne parlera pas exactement de cette année, mais en 2012, il y a eu un transfert de charges de CHF 2'400'000.-, transfert de charges qui s'est perpétué pour les années suivantes.

Le Canton, mais également la Confédération, en 2012, avec la nouvelle loi sur le chômage, a durci l'accès aux prestations de chômage et par conséquent a augmenté l'aide sociale. Il s'agit d'un transfert clair de la Confédération vers les Cantons, puis les Communes. Cela a un coût pour

la Ville. Depuis 2011, la facture d'aide sociale a augmenté de plus de CHF 1'000'000.- par année. Ceci alors qu'elle était relativement stable entre 2006 et 2009. Cela fait plus de CHF 8'000'000.- par rapport à la moyenne 2006-2009, de quoi couvrir allégrement le déficit prévu pour 2015.

Un autre exemple de baisse de redistribution, cette fois-ci la répartition des émoluments versés par les personnes pour l'établissement des permis de séjour. Nous sommes passé d'une répartition paritaire à un 90% pour le Canton, 10% pour la Commune. Perte pour la Commune : environ CHF 100'000.-. Le montant peut certes paraître peu élevé, mais cumulé avec les autres transferts de charges, cela constitue une perte conséquente.

Dans le même ordre d'idée, il faudrait également compter à l'avenir sur une baisse de CHF 6'000'000.- dans la distribution sur l'impôt des frontaliers, sur CHF 40'000'000.- d'économie pour les Communes sur les CHF 160'000'000.- imposés au Canton. Cela laisse pour le moins songeur.

Nous nous permettons qu'un seul commentaire. Si le Canton désire que les impôts augmentent, qu'il ait au moins la décence de le faire lui-même, sans transférer tranche par tranche la patate chaude aux Communes.

Donc la Ville doit et devra composer avec d'importantes augmentations de charges, qui lui sont imposées. On a parlé beaucoup des charges en personnel, qui sont dues, et c'est normal, pour l'augmentation des personnes à l'aide sociale, qui sont dues à l'accueil parascolaire et ces personnes-là font un travail nécessaire à faire.

Plus sérieusement, la tendance de certains serait de proposer des économies. Des économies, certes, le groupe POP n'est de loin pas contre. Mais des coupes budgétaires, cela est exclu. Les coupes budgétaires sont ces fausses économies qui, si elles baissent à court terme les dépenses, provoquent par la suite des hausses tangibles et durables d'autres charges. L'augmentation du nombre de dossiers par assistant social : à La Chaux-de-Fonds, il est de près de 120 en temps normal, et, pour cause de maladies, il est même passé à 132 durant cette année. Limiter le nombre d'assistants sociaux est économiquement une absurdité, puisqu'avec un pareil nombre de dossiers, un assistant social n'a plus guère de temps à consacrer à son travail. Pour rappel, trois ou quatre personnes sorties de l'aide sociale représentent une économie qui équivaut à un poste d'assistant. Et nous ne parlerons même pas ici des 160 à 170 dossiers suivis par les conseillers ORP, ni même des sempiternelles promesses de s'attaquer aux effets de seuil ou d'intervenir en amont.

Reste toujours CHF 2'000'000.- de déficit que la Ville peut et doit assumer. CHF 2'000'000.- de déficit qui sont, il faut le rappeler également, le fruit de CHF 19'000'000.- d'amortissements, charges relatives à la baisse estimée du patrimoine de la Ville. Avec le frein à l'endettement contraignant

prévu par le Canton, cela signifie que la Ville aurait une capacité d'investissements de CHF 17'000'000.- environ. Le budget actuel en propose le double pour des investissements qui sont nécessaires à l'entretien des infrastructures d'une ville de près de 40'000 habitants.

Certains prétendent que la Ville vit au-dessus de ses moyens et que, partant, elle grève les générations futures. Cependant, il est indispensable de maintenir notre niveau d'investissements si nous ne voulons pas laisser derrière nous une ville délabrée. Quant à la dette qui est la nôtre actuellement, il faut rappeler qu'elle nous coûte CHF 13'000'000.- par année. Mais que cela est largement compensé par le revenu de nos biens qui s'élève, lui, à CHF 19'000'000.-.

L'avenir n'est certes pas au beau fixe, mais nous pouvons l'envisager avec une certaine sérénité. Nous pourrions être d'autant plus sereins si nous pouvions disposer d'un plan d'investissements roulant, plan qui a été reporté à l'été 2015. Ce genre de prévision à long terme doit nous permettre une meilleure planification, à l'image du plan des infrastructures sur trois ans que nous venons d'accepter, plan qui deviendrait caduque avec l'adoption de la LFinEC.

En résumé, le groupe POP acceptera le budget 2015 en l'état, parce qu'il est quasi équilibré, qu'il a été établi avec sérieux et surtout parce qu'il est nécessaire à notre ville si nous souhaitons qu'elle puisse continuer à vivre et à jouer son rôle de métropole horlogère. Avec la LFinEC, c'est d'ailleurs peut-être le dernier qui veut vivre librement et qui se projette dans l'avenir au lieu d'une ville contrainte de voter sous le joug de la réglementation cantonale. Je vous remercie.

**Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie de vos prises de parole et bien évidemment, nous comprenons vos positions.

Présenter le budget au Conseil général, c'est toujours un moment important pour nous, conseillers communaux. Cela représente, comme vous le savez, des mois de travail pour nos collaborateurs et pour nous. Cela implique beaucoup de réflexions, beaucoup de discussions, discussions parfois passionnées, parfois difficiles. Il faut de la rigueur, de l'innovation, de la créativité. Pas simple de mettre tous ces ingrédients ensemble pour l'élaboration d'un budget. Et entre deux arbitrages, entre deux contraintes de l'Etat, entre une contrainte ou deux du législateur, finalement, on se plaît parfois à rêver notre ville dans cinq ans, dans dix ans, dans trente ans.

J'aimerais également vous remercier vous, conseillères générales et conseillers généraux, de votre soutien permanent aux orientations prévues par ce budget 2015 ainsi que du travail fourni en commission et sous-

commission, sans oublier bien évidemment le travail conséquent des rapporteuses et des rapporteurs.

Avant finalement d'entrer dans les chiffres et de laisser la parole à notre Grand Argentier dans la discussion générale, et bien sûr avant de laisser la parole à chaque membre du Collège pour répondre à l'ensemble de vos questions lors de l'examen de détail, j'aimerais tout de même finalement vous donner le ton de ce budget, ton qui à nos yeux réussit l'exercice difficile de marier raison et ambition. La raison, parce que dans la recherche de l'équilibre financier que nous souhaitons toutes et tous ici ce soir dans cette salle, nous devons gérer avec la plus grande rigueur la bourse communale. Nous le devons également, bien évidemment, envers nos concitoyennes et concitoyens, qui nous font à tous confiance. L'ambition, parce que la troisième ville de Suisse romande se doit d'afficher son dynamisme et son caractère innovant d'une part, et d'autre part, nous avons le devoir de mettre à disposition de notre population des infrastructures de qualité. Nous continuerons donc à déployer nos efforts afin qu'une suite favorable soit donnée aux légitimes revendications de la population de notre ville, et ce bien évidemment dans les limites et moyens que nous avons à disposition.

Pour ce qui est de la maîtrise des comptes, des signes nous montrent que c'est le cas, par exemple avec une certaine stabilité, compte tenu de l'évolution nécessaire de notre administration, du poste biens, services et marchandises, ou, finalement, avec toutes les mesures qui ont été prises par le Service financier pour se prémunir d'une éventuelle hausse des taux d'intérêts. Mais le défi de l'équilibre est, comme vous le savez, compliqué par des impératifs financiers sur lesquels nous n'avons pas toujours prise, ou nous n'avons pas du tout prise, comme par exemple la hausse de la facture pour l'accueil pré- et parascolaire, les charges brutes atteignent CHF 13'500'000.- et on a aussi cette augmentation de l'aide sociale, par exemple. Mais je laisserai notre Grand Argentier développer ces sujets de manière plus technique.

C'est donc, comme vous l'avez tous mentionné, un budget 2015 déficitaire que nous vous présentons, à hauteur de CHF 1'994'360.- pour le compte de fonctionnement ainsi qu'un montant d'un peu plus de CHF 48'000'000.- pour le budget d'investissements. Ces chiffres sont à considérer avec des projets d'envergure qui sont en cours ou sur le point d'être lancés dans notre magnifique métropole horlogère. Des projets qui donnent du souffle et des projets qui donnent de l'élan. Je cite quatre exemples que vous connaissez tous : la nouvelle place de la gare, qui jouxtera le quartier Le Corbusier, cette magnifique salle de musique, qui sera entièrement rénovée, un régal pour nous et pour les mélomanes, le zoo-musée du Bois du Petit Château, qui sera une première européenne et le Centre aquatique des Mélèzes, qui répondra aux attentes de notre population. Des investissements nécessaires, mais qui ne sont pas

somptuaires. Et les CHF 48'000'000.- prévus au total incluent bien sûr prioritairement l'entretien d'infrastructures ainsi que le rattrapage d'entretiens. Mais il est clair que nous allons faire, comme vous l'avez demandé à maintes reprises, une planification et nous devrons prendre des décisions, parfois peut-être difficiles, mais bien évidemment que nous les prendrons.

Le choix du Conseil communal dans ce budget le montre, notre priorité, tout comme la vôtre d'ailleurs en entendant vos déterminations, est de faire rayonner notre ville, qui comme le dit L'Oréal, le vaut bien, tout comme nos citoyennes et citoyens. L'exercice est difficile à mesure que cela doit se faire dans une marge de manœuvre rendue toujours plus étroite, comme je l'ai dit, par des facteurs extérieurs. Les résultats démographiques montrent que cela se traduit quand même aussi en terme d'attractivité. Comme vous avez certainement pu le constater, nous avons pu annoncer que le cap des 39'000 habitants a été franchi à fin octobre et que le cap des 40'000 habitants serait peut-être franchi en 2016 déjà. Constatation, notre ville est attractive. C'est une ville ressource, où il fait bon vivre. Nous profitons ici ce soir de saluer la fidélité de tous les contribuables dont vous faites bien évidemment partie, personnes physiques ou morales qui aiment notre ville et qui contribuent, tout comme vous, à la faire rayonner. C'est grâce à eux, c'est grâce à vous, ainsi qu'à tous nos collaborateurs extrêmement motivés que notre métropole horlogère peut, avec fierté, mettre en place des projets innovants, des projets ambitieux, des projets porteurs. Ils nous permettent, comme vous l'avez dit tout à l'heure, de construire un avenir rayonnant pour cette ville.

Concernant les amendements, le Conseil communal vous donnera les arguments qui plaident en faveur du budget qui vous a été présenté et je peux d'ores et déjà vous informer que le Conseil communal refusera tous les amendements, tout en se permettant de s'étonner quelque peu sur le fait que ces propositions d'amendements n'aient pas été faites comme on le prévoit, en sous-commission ou devant la commission financière plénière.

Pour conclure, et nous l'espérons, vous l'aurez compris, le Conseil communal se veut raisonnable et ambitieux. Il vous présente un budget déficitaire en cohérence avec les nouvelles contraintes principalement de l'Etat, que l'on peut qualifier d'acceptables. Il s'inscrit dans le programme de législature qui vous a été soumis. Cette politique raisonnable et ambitieuse a permis à la métropole horlogère de mettre à son crédit des avancées significatives dans certains secteurs, d'étudier puis de réaliser des projets ambitieux, de poursuivre l'indispensable rattrapage de nos infrastructures, de préserver la qualité des prestations que nous nous devons de garantir aux chaux-de-fonnières et chaux-de-fonnières. Et comme nous nous plaçons à le répéter, un budget ou un crédit d'investissements est une autorisation de dépenser, et bien évidemment, le



Conseil communal gardera en tête cette réalité tout au long de l'exercice 2015. Pour les aspects plus techniques, je laisserai bien sûr tout à l'heure la parole à notre Grand Argentier.

J'espère donc au nom du Conseil communal, qu'en fin de soirée, une large majorité voire, soyons fous, l'ensemble des membres de votre Conseil auront pu approuver le projet tel qu'il vous est présenté. Je vous remercie de votre attention.

**M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal vous remercie de l'attention que vous avez manifesté dans l'analyse du budget que nous vous avons présenté. Il vous remercie également des travaux et des réflexions effectués dans le cadre de vos examens respectifs, que ce soit au niveau des groupes, de la commission, des sous-commissions.

Le budget que nous vous présentons prend en compte la situation économique mondiale globale, qui présente, à l'exception des Etats-Unis, une croissance qualifiée par les experts de faible. Je pense que la vision de certains d'entre vous d'une situation extraordinaire, favorable pour le moment doit être légèrement revue à la baisse. L'économie de la Suisse présente des signes d'essoufflement de sa croissance, mais elle reste toutefois, et c'est important aussi de le dire, dynamique, plus dynamique que l'économie de la zone Euro, des pays qui nous entourent. La vision de l'économie locale que nous avons, en partage avec les différents experts que nous avons consultés –je vous rappelle que les Services voient régulièrement à la fois les banquiers, les fiduciaires pour avoir une idée précise de la situation, respectivement aussi et n'en déplaît, Madame la Présidente, à M. Hainard, les représentants de l'autorité fiscale, qui nous donnent quelques informations sur l'économie dans notre région, respectivement les quelques visions qu'ils pourraient avoir sur des difficultés ou alors des nouvelles peu réjouissantes de certaines entreprises. L'économie locale, disais-je donc, est mitigée et plus particulièrement au niveau de l'industrie horlogère. Vous avez pu lire dans les journaux qu'un certain nombre d'entreprises prévoyaient des retours à des situations anciennes. Evidemment, tous ces travaux qui vont avoir lieu dans le cadre des entreprises pour repartir à l'avenir auront une incidence non négligeable sur les résultats des exercices 2014, voire 2015. On sait que les efforts financiers qui sont faits par les entreprises pour se remettre dans une ligne sont des efforts importants. Ces efforts importants ont évidemment une incidence sur les différents résultats. Donc la visibilité que nous avons de la situation économique, qu'elle soit locale ou qu'elle soit mondiale est très limitée dans le temps et sujette à des modifications extrêmement rapides et profondes. Les directions des entreprises n'hésitent pas, et c'est valable aussi pour les entreprises de nos régions, à

prendre des décisions manageriales fondamentales dans un contexte économique mondial extrêmement mouvementé.

Comme tous les groupes l'ont relevé, le compte de fonctionnement de notre collectivité est déficitaire pour cet exercice, à hauteur de CHF 2'000'000.-. Alors que les résultats des budgets 2014 et des comptes 2013 ont eu été positifs. Comme certains dans cet hémicycle l'on fait remarquer, on a traité depuis 2008 avec une situation qui était celle que nous connaissions. On a traité avant 2008 avec d'autres situations, le Conseil communal doit, en tout état de cause prendre des décisions qui sont en relation avec l'économie de notre région. Bien que nous nous trouvions dans cette configuration, au même titre que d'autres collectivités du canton, cette configuration est de nature à nous inquiéter, d'autant plus que toutes les collectivités neuchâteloises devront participer à l'effort voulu au niveau du canton. Je me porte ici en faux contre ce qui a été dit par ailleurs, les collectivités qui présentent des résultats positifs ont elles aussi procédé à des dissolutions de réserves, certes peut-être que cela n'a pas été mentionné de façon aussi claire que nous le disons ici, c'est un principe de clarté que nous voulons, mais nous savons que nombre de collectivités, pour présenter des résultats qui soient favorables, ont pu bénéficier de diminutions de réserves. A ce stade, les premières informations en notre possession font, comme vous l'avez mentionné, état encore d'une charge supplémentaire que nous aurons à supporter d'environ CHF 40'000'000.- pour l'ensemble des communes neuchâteloises. CHF 40'000'000.-, ça représente pour notre collectivité CHF 10'000'000.- qu'il va falloir économiser dans les années à venir. Nous devons donc nous attendre à des augmentations de charges initiées par l'Etat, n'en déplaise, Madame la Présidente, à certains membres de cette assemblée. Nous devons donc à l'Etat l'aggravation, ou la plupart de l'aggravation de notre situation, qui est, il faut le dire et le remarquer, extrêmement liée à des éléments externes sur lesquels notre Conseil n'a finalement que peu de contrôle. Nous relevons ici que les charges sous gestion du Conseil communal sont, et nous osons le dire, maîtrisées.

Le résultat que nous vous présentons est considéré comme acceptable par le Conseil communal, qui se dit évidemment conscient que des réflexions importantes doivent être initiées, compte tenu de l'aggravation de la situation que nous pouvons raisonnablement envisager. Nous restons attentifs à l'introduction de décisions prises ou à prendre au niveau du Canton et qui auront un impact significatif sur nos comptes futurs. Nous pensons ici particulièrement à la nouvelle péréquation des charges, que certains d'entre vous ont mentionnée, dans le cadre de laquelle notre Ville se devra de défendre son statut de ville-centre, notamment dans les domaines sportifs et culturels, dont la nouvelle péréquation prévoit tout simplement de ne pas tenir compte. Nous devons également être attentifs aux conséquences de la diminution attendue,

annoncée des recettes des impôts sur les frontaliers, soit environ CHF 6'000'000.- quand même pour notre collectivité. Dans ce cadre, nous attendons de l'Etat une compensation des recettes ainsi perdues, par exemple sur la forme d'une participation compensatoire dans le cadre des investissements que nous devons engager pour les infrastructures du pôle économique cantonal du Crêt-du-Loche. Nous pourrions également envisager une participation accrue de l'Etat dans les frais de construction liés au NHOJ, pour lesquelles des discussions sont également en cours. Le Conseil communal, vous l'avez compris, attend des mesures compensatoires face à cette diminution de recettes voulue par l'Etat.

Comme vous avez pu le constater, seule une infime partie des frais ou des augmentations de frais liés au personnel sont du ressort des décisions prises par le Conseil communal. Pour rappel, ce n'est qu'un peu plus de cinq postes, qui sont le signe de la volonté du Conseil communal d'améliorer les services rendus à la population ou de dégager un tant soit peu les services saturés.

Pour rappel, il est notamment mentionné que pour valider ces augmentations, il y a quatre critères que nous prenons en compte. Tout d'abord, il y a la priorité politique, puis, les obligations légales, ensuite, la situation critique au sein d'un service, et enfin la réorganisation éventuelle d'un service. Il faut donc relever qu'une partie importante des augmentations du personnel nous est imposée. Priorité politique, vous l'avez dit tout à l'heure : le SCAS. Obligation légale : le parascolaire. Par ailleurs, le règlement de la liquidation de l'ex-CPC n'ayant pas encore abouti à ce jour, nous avons budgété de supporter en 2015 la charge complète liée à la recapitalisation de celle-ci. Nous rappelons ici que la proposition du liquidataire concernant cette affaire a été déposée auprès de l'ASSO et que nous attendons une décision de celle-ci. Nous espérons qu'elle nous parviendra rapidement et que cette décision soit de nature à satisfaire à la fois les employés qui attendent et les employeurs, supprimant ainsi le besoin de recapitalisation pour lequel l'effort au niveau de notre collectivité a déjà été fait, puisque nous étions à l'époque à 80%.

Notre budget prévoit également une alimentation à hauteur de CHF 700'000.- à la réserve destinée à couvrir le montant que nous devons vraisemblablement (mais le vraisemblablement ici n'a peut-être plus lieu d'être) verser à Prévoyance.ne en 2019. Mais nous n'avons pas prévu de réserve pour 2039, suivant en cela les indications de l'autorité cantonale.

Concernant la répartition des charges entre le Canton et les Communes, nous avons pris note qu'aucun report ne sera fait pour cet exercice. Par contre, et comme déjà mentionné, des travaux importants devront être entrepris l'année prochaine pour définir de nouvelles répartitions. Dans ce cadre, force est de constater que les promesses faites par l'Etat ne correspondent que rarement à la réalité des faits. Ainsi, l'information que nous avons eue concernant les services sociaux et qui

prévoyait des coûts constants impliquent pour le budget 2015 au contraire une augmentation de ceux-ci pour notre collectivité et pour toutes les collectivités neuchâteloises.

Il faut relever ici, et tous les groupes l'ont fait, que le résultat présenté tient compte d'un dividende extraordinaire et unique de la société immobilière Bloc 30, qui devrait être liquidée, comme la plupart de nos sociétés immobilières. Mais comme je l'ai dit tout à l'heure, nombre de collectivités neuchâteloises ont dû puiser dans leurs réserves pour passer le cap d'un budget 2015 difficile. Ça n'est certes pas une excuse, mais ça démontre bien que chacun et chacune des collectivités se trouvent être prises dans un certain nombre de dépenses supplémentaires auxquelles il faut faire face et pour lesquelles nous devons utiliser les réserves que, sagement, nous avions constituées.

Il faut relever la difficulté qu'a eu le Conseil communal à établir son budget, faute d'informations stables remises par le Canton. Ceci concerne particulièrement les informations liées à la fiscalité, comme, Madame la Présidente, cela a été relevé par M. Hainard. A ce stade, je préciserais quand même une chose : depuis 2008, nous prévoyons des rentrées fiscales en fonction d'une calculation que nous faisons, qui est chaque fois différente que ce que le Canton nous remet. Je vous incite à aller regarder les différents résultats que nous obtenons. PME Magasine, pour ne pas le citer, mentionne ces éléments-là et on voit que La Chaux-de-Fonds, finalement, est relativement proche et relativement bonne dans l'évaluation des impôts telle qu'elle est faite sur la base de ces calculations. Pour votre information, la collectivité genevoise, par exemple, a un système statistique hyper important, une usine à gaz, dirions-nous, pour calculer la fiscalité. Et là, il sont nettement moins bien que nous. Rappelons également qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 entrera en vigueur la nouvelle LPol, dont les effets que nous espérons positifs sur nos comptes de fonctionnement ne sont pas encore définis avec précision à ce jour.

Compte tenu des investissements importants que nous devons consentir, principalement pour maintenir nos infrastructures en état, nous constatons évidemment une augmentation du poste des amortissements. Par contre, il faut relever l'opportunité que nous avons d'emprunter sur les marchés à des taux historiquement bas. Ainsi, nous pouvons garantir une stabilisation de notre taux moyen, malgré une augmentation de la dette. Il faut également rappeler que le marché favorable nous permet d'emprunter à très long terme. Je vous rappelle ce que je vous avais dit l'année dernière, les emprunts que nous avons faits pour certains d'entre eux, sont jusqu'à 2044 avec des taux historiquement bas. Afin de nous prémunir contre d'éventuelles augmentations de ces taux, le Service financier travaille sur le marché des SWAP, afin d'expliquer à la commission financière. Ce qui nous permet d'anticiper des emprunts que nous aurons

pour renouveler ou faire de nouveaux emprunts pour de nouveaux investissements, et ce toujours à des taux compétitifs pour le moment.

L'introduction de MCH2 et de la LFinEc impliquera une gestion du fonctionnement et des investissements toujours plus rigoureuse, principalement par la mise en œuvre de plans sur plusieurs années, comme nombre de groupes l'ont mentionné ce soir. La demande que nous avons est également faite, et un objectif est important pour nous : assurer ce que nous avons dit, c'est-à-dire travailler à partir du début de l'année prochaine à cette planification roulante. 2015 sera une année charnière, puisque nous devrons adapter notre législation communale à l'ensemble de ces nouvelles règles LFinEC, respectivement MCH2.

Concernant les investissements, rappelons ici que la majorité d'entre eux concerne le maintien en l'état d'infrastructures existantes, mais vieillissantes, ainsi que le rattrapage d'entretien de biens communs. Pour 2015, une part importante des investissements financés par l'impôt est consacré à l'aménagement de la place de la gare, qui devrait voir son visage définitif en 2016. De grands projets doivent encore être réalisés. Mais compte tenu des restrictions liées à la nouvelle loi, des choix devront être faits. L'assainissement des infrastructures est, pour le Conseil communal, un axe privilégié, qu'il veut réaliser tout en étant, rappelons-le, extrêmement prudent quant aux dépenses envisagées et aux conséquences de ces investissements sur l'état de notre dette.

Comme mentionné dans notre rapport, le Conseil communal est attaché à maintenir des finances équilibrées pour notre Ville. Le déficit de fonctionnement présenté est de moins de 1% des dépenses totales et en ce sens, le Conseil communal juge acceptable le budget présenté. Vos groupes ont relevé l'écart important entre le budget des investissements et la réalisation de ceux-ci. Notons toutefois qu'il y a lieu de distinguer les investissements de type administratif et les investissements de type financier, la règle du frein à l'endettement n'étant valable que pour les investissements de type administratif.

Le Conseil communal, dans la limite des moyens à sa disposition, continuera à déployer tous ses efforts afin qu'une suite favorable soit donnée aux légitimes revendications de la population, mais il est conscient que les défis qui nous attendent sont nombreux et importants, et sont de nature à déséquilibrer le fragile équilibre du ménage communal.

Notre Conseil se dit prêt à travailler avec toutes les forces vives de notre collectivité, dont votre Conseil est un des rouages important, pour relever les défis à venir. Défis qui sont à la hauteur de notre ville, ville dite improbable. Nous avons réussi d'autres défis autrement plus importants que ceux-ci. Nous avons amené l'eau à La Chaux-de-Fonds, nous allons nous battre pour que nos résultats soient toujours acceptables. Merci.

**M. Marc Schafroth, UDC :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je voudrais réagir sur quelques propos que j'ai entendus dans les prises de positions, notamment du Conseil communal. La Présidente nous faisait part de ses remerciements, notamment aux citoyennes et citoyens confiants. Je me demande où se trouve exactement la confiance, puisque suite aux propos tenus par le Conseil communal à l'annonce du budget, nous avons pu voir un certain nombre de commentaires dans Arc Info et ces commentaires-là ne témoignaient pas d'une confiance en l'exécutif.

Le Conseil communal s'étonne également que des amendements soient déposés ce soir, enfin que ça n'ait pas été fait en séance des travaux de la commission financière. Je vous rappelle simplement qu'après les travaux de la commission financière il y a des travaux de groupe et que c'est dans ces groupes qu'il y a des choses qui peuvent venir et que démocratiquement, c'est la majorité qui l'emporte.

Pour le Grand Argentier de la Ville, on entend "*économie locale mitigée*". On se dit quand même qu'il y a une prise de conscience. Mais juste après, on entend "*résultats acceptables*". Et bien non, non, vraiment, on se demande où il y a une certaine cohérence dans les propos de notre exécutif. D'autant plus que juste derrière il va falloir économiser CHF 10'000'000.- des économies de l'Etat, CHF 6'000'000.- sur les impôts sur les frontaliers, et puis le chiffre encore inconnu de la péréquation des charges.

J'ai aussi entendu une chose qui me fait un tout petit peu réagir. "*Les promesses de l'Etat sont rarement réalisées*", permettez-moi de vous dire que les promesses du Conseil communal le sont également, lui qui s'engage année après année à nous présenter des budgets qui, eux, devraient être acceptables, soit à l'équilibre, soit positifs.

On parle aussi d'un emprunt à taux bas, qui est semble la panacée. Je me souviens des propos qui ont été tenus au mois de novembre dans cette salle par ce même représentant du Conseil communal qui nous disait que pour un emprunt de CHF 20'000'000.-, il avait fallu faire activer deux banques puisqu'une banque ne voulait plus prêter.

Donc il y a quand même un certain nombre d'incohérences et c'est là-dessus que je voulais intervenir. Merci.

**Mme Sylvia Morel, Présidente :** Je vous remercie. Encore d'autres prises de paroles ? Si ce n'est pas le cas, nous allons commencer notre étude du budget dans le détail.

**M. Marc Schafroth, UDC :** Motion d'ordre, Madame la Présidente ! Madame la Présidente, j'ai cru entendre dans les prises de positions des groupes qu'au niveau du NPL, il y avait une volonté de ne pas entrer en matière. C'est à ce niveau-là que cela devrait se faire.

**Mme Sylvia Morel, Présidente** : Je n'ai pas fait attention, est-ce que vous voudriez déjà avoir un vote d'entrée en matière, M. Hainard ?

**M. Frédéric Hainard, NPL** : Madame la Présidente, nous avons fait part lors de notre précédente intervention que nous nous opposons à l'entrée en matière.

**L'entrée en matière est acceptée par 29 voix contre 8.**

### 100 - Conseil général

#### Interpellation

Mieux vaut avoir une bonne mémoire des débats !

Dans son édition du 1er novembre, l'Impartial s'interrogeait, comme tous les conseillers généraux d'ailleurs, sur les délais de rédaction des procès-verbaux des séances de notre Conseil.

L'Impartial précisait, déclaration du chef du service des communes à l'appui, qu'il n'y avait pas de délai imposé par la loi.

Pas de délai intangible certes, mais les dispositions légales sont tout à fait claires. L'art. 24 al. 2 de la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964 prévoit expressément que le procès-verbal de chaque séance est, en règle générale, approuvé au plus tard dans la séance suivante.

Toujours dans cet article du 1er novembre, les propos du chancelier sont plutôt déroutants. Ainsi, six mois ne constitueraient pas un retard. La rédaction des procès-verbaux ne serait pas une priorité...

Le Conseil communal peut-il nous rassurer en nous disant que les procès-verbaux constituent bien, pour lui, un élément fondamental de la transparence des activités publiques et un instrument de travail indispensable pour le suivi des dossiers traités ?

Le Conseil communal peut-il également nous informer sur l'interprétation qu'il fait du terme « en règle générale », dans le cadre de l'art. 24 al. 2 LCo ?

Marc Arlettaz, Marc Schafroth

**M. Marc Arlettaz, UDC** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je crois que le texte est suffisamment parlant. J'ai été, c'est le cas de le dire, interpellé en lisant l'Impartial du 1<sup>er</sup> novembre, en particulier par les propos du Chancelier, qui disait que six mois ne constituaient pas un retard et que la rédaction des procès-verbaux n'était pas nécessairement une priorité.

Alors j'espère être rassuré par le Conseil communal quant à la lecture qu'il fait de la loi sur les communes par rapport au délai d'acceptation des procès-verbaux et sur la place qu'il accorde aux procès-verbaux dans le cadre du fonctionnement du Conseil général. Je vous remercie.

**M. Frédéric Hainard, NPL :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'article 108 du règlement général de notre commune prévoit qu'il existe quatre types de commissions. Des commissions qui sont prescrites par une loi cantonale avec les compétences qui découlent de cette loi, les commissions internes, les commissions de gestions et les commissions consultatives. Je ne parle pas ici des commissions du Conseil communal puisque c'est quelque chose qui ne concerne pas le Conseil général. L'article 114 du règlement général précise que le Conseil général élit les commissions prévues par la loi cantonale, les commissions internes, les commissions de gestion et les commissions consultatives de manière proportionnelle, sur la base des suffrages obtenus par les partis lors des plus récentes élections communales, sans tenir compte de l'apparement.

D'où notre question, Madame la Présidente. Puisque ce Conseil a considéré que le prêt de siège était interdit, quelle est la validité juridique des commissions internes, des commissions de gestions et des commissions consultatives dans lesquelles il y a un représentant par parti, puisqu'à l'évidence, la représentation proportionnelle prévue à l'article 114 n'est pas respectée ?

### 110 - Conseil communal

#### Interpellation PLR

*Le Conseil communal répond par le biais de la presse aux textes déposés par les groupes au Conseil général.*

*Il y a moins d'une année, devant le Conseil Général, le Conseil communal déplorait que des groupes prennent position dans la presse sur des motions ou des interpellations déposées par eux avant d'avoir entendu la réponse du CC.*

*Séance du jeudi 8 mai 2014*

*Je tiens d'abord à préciser, en préambule, que selon ma vision des institutions et du respect des institutions, il est un principe que je tiens à respecter : c'est que l'on ne répond pas à une interpellation déposée par les membres du législatif à travers la presse. Selon moi, le faire serait contraire au fonctionnement des institutions. C'est au Conseil général et à l'interpellateur ou aux interpellateurs en premier que la réponse à une interpellation doit être donnée.*

*Cette éthique que le Conseil Communal, voulait promouvoir, le PLR y souscrit, et il l'applique.*



*Mais voilà qu'à deux reprises le CC renie de ce bon principe. Il y a quelques semaines à propos du projet d'arrêté PLR sur la modification du carrefour de l'Hôtel de Ville, puis ce mardi 10 décembre à propos du tunnel pour piétons et cyclistes entre les Petites Crosettes et la Malakoff, ce qui est une réponse à notre motion déposée au dernier CG, même si ce n'est pas mentionné dans l'article, ce qui est lamentable de la part de la journaliste.*

*Nous supposons donc que le CC a décidé de changer les règles dont il a lui-même fait la promotion il y a sept mois.*

*Si le CC devait encore confirmer ce postulat en agissant de la sorte, alors le PLR ne verrait pas d'autres solutions d'agir également ainsi, et d'intervenir dans la presse, y compris par des communiqués de presse et des annonces payantes avant les séances du CG.*

*En tout état de cause, sur les deux sujets précités, puisque le Conseil communal a pris les devants, le PLR se considère libre de communiquer comme, quand et où bon lui semble.*

*Christophe Ummel, Sylvia Morel, Yves Strub, Claude-André Moser*

**M. Christophe Ummel, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Rien à rajouter au texte déposé par le PLR. En fait, c'est plus une affirmation, le PLR attend de voir ce que le Conseil communal fait. S'il persiste dans cette voie, il prendra ses dispositions. Si le Conseil communal juge utile de répondre, et bien qu'il le fasse.

**M. Frédéric Hainard, NPL :** Madame la Présidente, au chapitre 4360100, contribution aux remboursements d'indemnités. Au budget 2014, il était prévu CHF 40'000.- de remboursements d'indemnités. Au budget 2015, il est prévu CHF 110'000.-. Le Conseil communal peut-il nous donner des détails sur la manière dont ces CHF 110'000.- de revenus sont calculés ? Je vous remercie.

**M. Marc Arlettaz, UDC :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'interviendrai à quelques reprises pour des postes où des différences de plusieurs centaines de milliers de francs apparaissent sans qu'il y ait de remarques dans les pages bleues de la fin du rapport.

Pour le 110, c'est le 3130010, cotisations d'adhésion, cotisations de m... ? donc je pense que c'est "membres", où l'on parle de CHF 266'290.- par rapport à CHF 0.- au budget 2014, j'aimerais quelques explications. Je vous remercie.

### 122 - service économique

**M. Frédéric Hainard, NPL :** Madame la Présidente, je vous remercie. Le Conseil communal peut-il nous donner des informations sur les circonstances de l'engagement du nouveau chef du Service économique ?

En effet, les informations que nous avons obtenues de ça et là ne sont pas les mêmes que celles du Conseil communal nous a données lors de la dernière séance de la commission économique. Dès lors, est-ce que les informations de l'interne, qui sont différentes de celles de la commission économique, prévalent, où est-ce que ce sont les informations de l'interne qui ne sont pas tout à fait en adéquation avec ce qui nous a été dit en commission économique ? Je vous remercie.

### 125 - affaires régionales et relations extérieures

**M. Frédéric Hainard, NPL :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Depuis un certain temps déjà, le Conseil communal nous a montré qu'il s'essouffait, à vouloir encore se battre quant à l'implantation du NHOJ (Nouvel Hôtel Judiciaire) dans les Montagnes neuchâteloises.

Je crois, mais le Conseil communal, manifestement, n'a pas les mêmes indicateurs que nous, que jamais plus le NHOJ ne se construira dans les Montagnes neuchâteloises. Toujours est-il que jusqu'au bout, et j'espère que sur ce point ce soir le Conseil communal sera au moins d'accord avec nous, nous devons nous battre pour l'implantation du NHOJ.

Notre question est la suivante : quels sont, ces 24 mois, les moyens de réseautage que le Conseil communal a mis en place pour rencontrer les acteurs qui auront un rôle à jouer dans l'implantation de ce Nouvel Hôtel Judiciaire ? Est-ce que les avocats, qui pour ceux qui sont du Haut, sont peu nombreux au Grand Conseil, mais qui ont quand même des relais, ont été par hasard invités ? Est-ce que les députés des districts du Haut ont été invités ? Est-ce qu'une campagne d'information a été effectuée ? Et j'aimerais juste, si c'est possible, que la réponse qui nous soit donnée soit à peu près correcte par rapport à ce qui nous a été donné, encore une fois, en commission économique, où on nous a dit que le nécessaire serait fait. Mais le nécessaire ne devra pas être fait après que les décisions d'implanter le NHOJ ailleurs qu'à La Chaux-de-Fonds soient prises. Nous vous remercions.

## 126 - communication

**M. Marc Arlettaz, UDC :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Est-ce que le Conseil communal peut nous expliquer brièvement de quel centre proviennent les CHF 689'310.- de ce nouveau centre 126, et est-ce que de manière générale il serait possible d'avoir dans le cas de création de nouveaux centres une explication figurant dans le document du budget ? Je vous remercie.

## 150 - transports

### Interpellation

*Des WC pour les conducteurs ?*

*La nouvelle place de la gare prend forme. La gare TransN également.*

*Si jusqu'à présent les conducteurs avaient, sur les quais de la gare TransN, des WC, ils ne leur seront plus disponibles dès l'ouverture de la gare routière.*

*Par ailleurs, il est prévu des départs de la gare, en temps réel, et non après attente.*

*Cela signifie ainsi que les conducteurs, qui œuvrent parfois durant près de 4 heures au volant, n'auront pas de possibilité d'aller aux WC, ni à la gare, ni aux têtes de ligne.*

*Le Conseil communal peut-il nous confirmer ces faits ?*

*Le Conseil communal envisage-t-il de soulager les conducteurs de TransN en faisant installer aux têtes de ligne, respectivement à la toute proximité de la gare (le temps d'attente qui est de 40 secondes), des WC ?*

*Frédéric Hainard*

**M. Frédéric Hainard, NPL :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal a déjà jugé utile de répondre dans la presse, ce qui nous désole un peu et qui nous fait rejoindre les préoccupations, une fois n'est pas coutume, du PLR sur la manière dont les interpellations et les questions qui sont débattues ici, ou qui devraient être débattues ici, sont traitées.

Voyez-vous, la situation est plus qu'inquiétante non pas pour les conducteurs, puisque la réponse du Conseil communal nous inquiète encore plus, mais pour tous les usagers de la nouvelle gare routière. Parce que les conducteurs de l'entreprise de transports publics neuchâtelois TransN n'auront ainsi plus de WC à la gare. Alors on nous a dit que des WC vont être implantés à 60 mètres du lieu d'arrêt des véhicules. Mais ça, c'était valable jusqu'à ce matin, parce que ce matin, sur le site de TransN a été publié les nouveaux horaires, et il n'y a plus d'arrêt à la gare. Le bus arrive, s'arrête, décharge, charge et repart. Ce qui fait que vous pouvez

construire des WC en or massif de 24 carats à la gare, ils ne pourront pas être utilisés. Les chauffeurs de bus, durant les tranches horaires de conduite de plus de cinq heures, ne pourront plus satisfaire leurs besoins à la gare. On nous a dit qu'il n'y a pas à utiliser les toilettes qu'il y a aux têtes de ligne. Vous pouvez faire toutes les réflexions que vous voulez, l'ordonnance 3 sur le travail prévoit que les WC des collaborateurs des entreprises doivent être distincts de ceux utilisés par le public. Il n'est donc pas réaliste de demander aux chauffeurs de la ligne 1 d'aller faire pipi dans les vestiaires du FC Deportivo, d'aller faire pipi dans les vestiaires, si tant est qu'il y en ait encore, de l'hôpital, ou de tenter d'aller dans ceux de la patinoire.

Voyez-vous, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nous attendions un certain nombre d'informations sur la situation telle qu'elle était décrite dans notre interpellation du 25 septembre 2014. On remercie la presse locale et tous ceux qui ont voulu contribuer à nous donner des réponses de manière anticipée. Mais le problème est plus pervers encore. Il l'est parce que dans un premier temps, on nous a dit qu'il était faux que la gare ne serait plus une gare de transit, comme nous l'indiquions, mais une gare de station. On a essayé de nous mettre sur une fausse piste. Après, on nous a dit *"ouh, il y a des problèmes, TransN ne répond jamais"*. Il y a quelque chose de vexant à nous dire que TransN ne répond jamais, puisque les artisans du projet au sein du Conseil communal sont les mêmes qui représentent le Conseil communal au sein de TransN. Nous reviendrons devant ce Conseil sur l'exercice un peu schizophrénique de l'exercice de la double casquette, mais voyez-vous, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons reçu le classeur de TransN, qui relate les procès-verbaux qu'il y a eu entre le Conseil communal 1, puisque le premier projet était défendu par Laurent Kurt, et le Conseil communal 2 tel qu'il est représenté aujourd'hui, l'architecte et le Service d'urbanisme de la Ville. Ces procès-verbaux, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nous disent expressément que pour conserver l'esthétisme de la nouvelle place de la gare, il sera renoncé à des WC pour les 80 conducteurs.

D'où notre question : ce dimanche 14 décembre, nous aurons une magnifique gare, avec une salle d'attente qui sera trop petite, pas adaptée, des arrêts doivent être supprimés, les CJ et les CFF sont extrêmement inquiets de cette nouvelle gare routière puisqu'elle n'est pas prévue pour accueillir les bus qui remplacent les trains des entreprises CJ, TransN et CFF, et cerise sur le gâteau, il y aura une salle d'attente qui permettra d'accueillir quelques passagers. Mais le clou, c'était ce matin lorsque nous avons découvert le nouvel horaire sur le site Internet, c'est que la gare routière étant tellement petite en terme de longueur qu'il y aura des départs pour les mêmes lignes sur des quais différents. Je pense que nous serons la seule ville du monde à avoir des départs sur des quais différents pour les mêmes lignes.

Comment le Conseil communal entend-il d'une part, répondre aux inquiétudes légitimes des conducteurs, des clients, des entreprises partenaires et, en terme de sécurité, des clients qui attendront les bus qui partent en est sur le quai 1, ou tantôt sur le 3, ou tantôt sur le 5, la réciproque est vraie pour les bus qui partent en ouest, tout cela sacrifié sur l'autel de l'urbanisme ? Je vous remercie, Madame la Présidente.

**Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais traiter de l'interpellation déposée le 25 novembre intitulée *"Mieux vaut avoir une bonne mémoire des débats"*. Le Conseil communal peut bien évidemment rassurer les interpellateurs, les procès-verbaux constituent bien un élément fondamental de la transparence et du bon fonctionnement de notre démocratie.

Parfois, la vie n'est pas toujours un long fleuve tranquille et nous sommes confrontés à la maladie, qui perdure, de la rédactrice des procès-verbaux. Sur le principe de la priorité, nous sommes perpétuellement confrontés au dilemme suivant : devons-nous ou ne devons-nous pas immédiatement dépenser de l'argent public pour remplacer une personne absente pour cause de maladie dès le premier jour de son arrêt de travail ? In casu, notre attachement au bon fonctionnement des institutions nous a fait réagir plus rapidement qu'à l'accoutumée, puisque nous avons procédé à un engagement temporaire de la personne qui prend les procès-verbaux, avant la pause estivale. Grâce à notre intervention rapide, le délai dont vous parlez ne s'est pas étendu au-delà de six mois, et est en train de se résorber.

L'interprétation, en l'an 2014, du terme en *"règle générale"* veut dire dans la mesure de nos possibilités et doit être adapté à notre siècle. En effet, sauf erreur de ma part, en 1965, magnifique année d'ailleurs, année consécutive à l'adoption de la loi dont vous faites mention, il n'y a pas eu de séance du Conseil général entre février 1965 et juin de la même année, puis entre juin de la même année et octobre de cette année-là. Dans ces conditions, il était plus aisé d'adopter certainement le procès-verbal, de manière générale, à la séance suivante.

Les informations que je viens de vous fournir sur la fameuse année 1965 sont bien évidemment la preuve de notre attachement aux procès-verbaux, puisqu'ils proviennent des procès-verbaux de votre autorité. Nous espérons ainsi avoir rassuré l'interpellateur. Je vous remercie de votre attention.

**M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais répondre à l'interpellation du PLR qui m'est directement

adressée. C'est une question compliquée et pertinente que le PLR pose, à savoir quand et comment peut-on communiquer tout en respectant à la fois l'institution et en évitant le culte du secret ?

Lorsque nous présentons le budget aux médias, évidemment cela se fait avant que le débat soit fait ici au Conseil général. Nous répondons à toutes les questions des médias. Parfois il y a des questions qui surgissent immédiatement, parfois il y a des questions qui surgissent dans les jours, les semaines qui suivent.

Ici, on a un crédit spécial de CHF 150'000.- pour le PI de la Malakof. Alors je reçois un coup de téléphone d'une journaliste, qui dit *"Ah, mais vous avez fait un essai avorté sur le PI. C'était un échec assez retentissant, les feux sous le passage inférieur de la Malakof. Il y a une grosse inquiétude dans la population des Cerisiers et de l'Orée-du-Bois. Vous avez quelque chose au budget pour le passage inférieur de la Malakof. De quoi s'agit-il ?"*. Dans quelle mesure faut-il répondre, dans quelle mesure ne faut-il pas répondre ? J'estime qu'il s'agit chaque fois de peser le pour et le contre, que parfois, lorsqu'il s'agit de notre pain quotidien, des préoccupations quotidiennes des services sur des réflexions de longue haleine, lorsqu'il n'y a pas de secret non plus, il est vain de dire *"Ecoutez je ne peux pas répondre, parce qu'il y a une interpellation au Conseil général"*. Alors s'il n'y avait pas d'interpellation au Conseil général, évidemment, on aurait répondu.

On va prendre quelques exemples pour que vous sentiez la difficulté institutionnelle, que je reconnais. S'il y avait eu une interpellation sur le plan de ville, est-ce qu'aujourd'hui j'aurais pu organiser une conférence de presse pour présenter le plan de ville ? Il y avait une interpellation, Frédéric Hainard l'a évoqué aussi avec un brin d'irritation, sur les toilettes publiques de la place de la gare, avec un certain nombre de choses qui se disaient, des choses partiellement justes, partiellement fausses, avec une polémique qui tend à enfler. Est-ce que je dois intervenir pour expliquer ma conception des choses ou est-ce qu'on laisse le débat se faire avec le Conseil communal, qui est absent ? Repensez à Doubs 32, quoi que l'on pense du fond du dossier, quand les journalistes, qui avaient mal compris ce qu'était le droit de préemption titraient quelque chose comme *"La Ville spoliée des habitants"*. Est-ce qu'on doit intervenir pour se mêler au débat alors que le débat n'a pas eu lieu au Conseil général ou pas ? Il y a un autre exemple. Celui qui est exactement ici dans l'interpellation, c'est une illustration par une citation. Il s'agissait d'une interpellation *"Ecole obligatoire, que se passe-t-il ?"*. On était dans un sujet extraordinairement sensible, dans un sujet qui touche à une forme d'intimité de l'institution et sans doute qu'il était juste que ma collègue réserve sa réponse au Conseil général. Moi, je vois une différence fondamentale. Et en même temps, il y a un paradoxe, parce que la même question que celle de l'interpellation *"Ecole obligatoire, que se passe-t-il ?"* m'avait été posée par les

journalistes, si vous vous souvenez de l'article du journal, parce qu'à ce moment-là, nous devons compter malheureusement sur le départ de deux collaborateurs très appréciés. La chargée foncière, Mme Meunier, et le chargé des aménagements urbains, M. Vuilleumier, qui ont décidé de réorienter leurs carrières. Et la journaliste me téléphone *"Mais alors, qu'est-ce qu'il se passe dans votre dicastère ? Il y a de gros problèmes de ressources humaines !"*. Et, comme il n'y avait pas d'interpellation, j'ai pu répondre absolument librement.

Voyez à quel point c'est compliqué. J'entends ce que vous dites. Je continuerai à chercher cet équilibre, mais en même temps, si mes propos dans la presse vous irritent à ce point, c'est que quelque part, l'équilibre, je ne l'ai pas trouvé. Je l'entends, mais l'idée de pas répondre du tout parce qu'il y a une interpellation est une idée, je suis obligé de vous le dire, qui ne me sied pas. Voilà pour la réponse à l'interpellation.

Je vais répondre directement à la question qui concerne le SARRE (Service des affaires régionales et des relations extérieures), plus particulièrement la question du NPL qui porte sur le Nouvel Hôtel Judiciaire. Première chose à rappeler, est c'est quand même l'essentiel, c'est qu'il s'agit d'un projet du Conseil d'Etat. Je vois déjà ce qui pourrait se produire dans ce canton, je n'espère franchement pas ici, si ce magnifique projet du Nouvel Hôtel Judiciaire, ultra important pour la ville de La Chaux-de-Fonds, devait ne pas aboutir. Inéluctablement, on chercherait à rendre le Conseil communal responsable de ce qui se passe. J'en suis intimement persuadé. Mais ça n'est pas pour cette raison-là qu'on s'engage pour le Nouvel Hôtel Judiciaire. On s'engage parce que c'est un projet emblématique, c'est un projet qui amène un dynamisme non seulement au quartier Le Corbusier et à la place de la gare, mais qui amène un dynamisme à toute La Chaux-de-Fonds. On espère que derrière le Nouvel Hôtel Judiciaire, on ait des cabinets d'avocats qui s'ouvrent dans le quartier Le Corbusier et plus largement à La Chaux-de-Fonds. On espère même que peut-être quelques juges ou quelques avocats trouvent notre cité suffisamment agréable pour venir y habiter.

Alors, que faisons-nous ? Je vous rappelle quand même que nous avons acheté le terrain. Cela, peut-être que vous ne le savez pas mais j'ai eu l'occasion d'informer les députés lors de notre dernière rencontre, nous avons largement débattu de la question. Comme ça, de nez, c'est une rencontre qui doit dater d'une année. Nous avons pris des mesures constructives pour garantir la construction du Nouvel Hôtel Judiciaire sans que ce qui se passe sur l'îlot B ne s'effondre. Ce sont des mesures constructives chères. On ne les refacturera pas à l'Etat. Nous nous sommes également engagés à participer au concours d'architecture pour CHF 250'000.-. Ce n'est pas rien. Et puis nous sommes en pleine réflexion avec l'Etat, dans un bon partenariat pour participer d'une autre manière, mais d'une manière intelligente, qui permette de soutenir le projet, je ne

vais pas vous le cacher, d'une manière financière. De toute façon c'est le Conseil général qui prendra position sur ces questions-là.

La question portait sur le réseautage. Outre les discussions que nous avons les uns et les autres avec nos groupes politiques, outre les discussions que nous avons les uns et les autres avec nos partis politiques, outre ces discussions avec les députés, nous n'avons pas organisé, c'est vrai, de réseautage, parce que nous estimons que c'est au Conseil d'Etat de porter ce dossier. Encore une fois, si c'est nous qui apparaissions comme les porteurs du dossier, si ça se passe mal, je vous ai dit l'analyse que nous en faisons. Donc nous incitons le Conseil d'Etat, mais j'espère qu'il le fait, à faire ce travail de conviction. Et à part ça, on est aussi dans une dialectique élémentaire, le travail de conviction de l'ensemble du canton, ce n'est évidemment pas les Montagnes neuchâteloises, encore moins le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds qui peut le faire, ce serait peut-être même contre-productif, c'est bien évidemment le gouvernement cantonal qui doit faire ce travail de conviction. Voilà la réponse que je peux donner à cette question-là. Excusez-moi d'avoir été un peu long, j'essayerai d'être moins long pour les autres questions.

Il y a la question des transports, avec l'interpellation des WC pour les conducteurs. J'ai envie de commencer par une boutade, j'espère qu'elle ne sera pas trop irritante, mais en même temps elle correspond quand même à une réalité avec laquelle on doit composer. Si le SAB refait les toilettes de l'Hôtel-de-Ville (il faudrait une fois qu'on les refasse, mais bon) et que ces toilettes ne vous donnent pas satisfaction, est-ce que vous écrirez au Conseil d'administration de TransN ?

Le maître d'ouvrage des travaux de la place de la gare est la Ville, y compris pour le couvert TransN. Cela dit, ce couvert a été commandé par TransN et sera vendu à TransN pour la somme de CHF 1'200'000.-. Vous imaginez bien que pour cette somme-là, et parce que TransN utilisera tous les jours ce couvert pour son exploitation, TransN a eu son mot à dire. L'élaboration du couvert s'est naturellement faite en étroite collaboration entre tous les partenaires et TransN a eu l'occasion d'exprimer ses besoins...

## **RIRES**

Oui alors il y a un jeu de mot, mais c'est ça, il a eu l'occasion d'exprimer ses besoins et ses nécessités à de nombreuses reprises. A de nombreuses reprises, qu'est ce que vous voulez que je vous dise ! Il en a été tenu compte systématiquement. Jamais on a dit à TransN "*Non, ça, on ne fait pas pour une question d'esthétique*". TransN a donc validé chaque étape de l'élaboration du projet.



Par ailleurs, TransN est en train de construire des guichets et bureaux avec WC pour le personnel à l'angle sud-ouest de la Poste. On est, cela a été dit, à 60 mètres du couvert actuel. Dans l'esprit du Service d'urbanisme, cela allait de soit. Aujourd'hui, les chauffeurs vont dans la partie administrative, qui certes est à 10 mètres de la gare routière, dans l'esprit du Service d'urbanisme, on ne s'est pas posé plus de questions, les chauffeurs allaient à 60 mètres dans les surfaces administratives où il y a des toilettes TransN privées pour le personnel. On ne s'est pas posé plus de questions, mais cela était de la responsabilité de TransN de se poser ces questions.

Est-ce que ces toilettes-là, à l'angle sud-ouest de la Poste seront suffisantes ? Ce n'est pas à nous de le déterminer, c'est à TransN, précisément, de le déterminer, en fonction des nécessités d'exploitation, cela a été rappelé par M. Hainard et également sous réserve de l'approbation de l'Office de l'inspection du travail du Service cantonal de l'emploi. Au niveau légal, cela dit, tout semble conforme, puisque le texte fixe la norme et les recommandations du SECO dans son commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail, qui préconise des toilettes privatives à une distance maximale de 100 mètres. Voilà ce qui est écrit dans ces commentaires. Cela dit, si la situation ne devait pas convenir, nous sommes évidemment à la disposition de TransN pour participer à chercher des solutions, par exemple en tête de ligne, cela voudrait dire, à l'inverse de ce que dit M. Hainard, qu'il faudrait prendre des mesures constructives en tête de ligne. La solution n'existe pas à priori, il faudrait y réfléchir en allant un petit peu au-delà d'une déclaration d'intention, bien évidemment. Ou éventuellement, et là on raccourcit encore les 60 mètres, pourquoi pas, et je le sais parce que nous rencontrons CFF Immobilier assez fréquemment, pourquoi pas quelque part dans les bâtiments de la gare.

Il faut toutefois noter deux choses. A l'heure actuelle, aucune demande formelle de TransN ne nous est parvenue. Et puis, la deuxième chose : la problématique concerne, je le répète, d'abord TransN et l'Office cantonal de l'inspection du travail, le rôle de la Ville est de délivrer le permis de construire sur la base des différents préavis des services spécialisés.

Voilà. Je crois que j'aurai terminé, j'espère que je n'oublie pas de questions.

**Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) :** Pour les questions qui ont été posées concernant le compte 3130010, cotisations d'adhésion, CHF 266'290.-, c'est ce que l'on a déjà expliqué à la commission financière avec MCH2, il y a des comptes qui ont déjà été regroupés, donc si vous voyez sur le budget 2014 et 2013, ils sont mis à

CHF 0.- et correspondent en fait, si vous reprenez un tout petit peu plus bas, les subventions accordées où vous voyez des CHF 0.- au budget 2015, ça regroupe toutes ces cotisations.

Ensuite, sur le 4360100, remboursements d'indemnités, le poste a augmenté parce que la Ville de La Chaux-de-Fonds a la présidence Viteos et le conseil d'administration du Groupe E.

La dernière question, qui concerne le Service de communication : comme on l'avait aussi expliqué en sous-commission et à la commission financière, c'est un nouveau service qui a été créé mais c'est un service qui émane d'autres services de la Ville, donc vous avez un mixte avec la Chancellerie. Dans le budget de la Chancellerie était compris le traitement du personnel pour le responsable de communication institutionnelle, le responsable de communication promotionnelle et la rédactrice. Il y a aussi la photographie qui vient du SUE, donc c'est une partie des frais administratifs qui viennent du SUE et une partie aussi du Service de la jeunesse, puisqu'une personne du Service de la jeunesse est venue aussi au sein de la communication. Donc en fait ce n'est pas un nouveau poste, et les montants sont exactement les mêmes, simplement ils ont été dispatchés en fonction des éléments que je viens de vous dire.

Je crois que c'était les seules questions qui concernaient ces comptes.

**M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour revenir sur la nomination du chef du Service de l'économie, où M. Hainard nous dit qu'il y a des différences entre l'interne et l'externe, j'ai de la peine à comprendre d'où viennent les informations qui ont été mentionnées.

Je reviendrais juste sur cet élément-là. La cheffe du Service de l'économie nous a quitté au courant de l'été. Nous avons d'une part procédé à des recherches internes, respectivement à des recherches externes. Pour rappel, nous avons auditionné au départ quatre personnes de l'extérieur, deux personnes ont fait l'objet d'un deuxième entretien. La personne de l'interne qui finalement a été choisie a aussi fait l'objet d'analyses. Le choix s'est porté sur cette personne, et vous l'avez relevé lors de la séance dernière, lorsque nous avons parlé de La Chaux-de-Fonds 2030, en signalant que le choix finalement était un bon choix, cela a été relevé lors de la dernière session.

Le choix a été porté sur cette personne-là parce que l'on voulait changer la vision du Service économique avec plus de rapport avec l'économie, notamment avec l'économie horlogère. Dans ce contexte-là, nous bénéficions, à l'époque, d'une personne qui avait un carnet d'adresses relativement important dans le cadre de l'industrie horlogère et c'est pour moi significatif de travailler sous cette forme-là.

Je vous donne juste à titre d'exemple un élément. J'ai dit qu'on rencontrait souvent des membres de l'industrie horlogère. Il est toujours plus facile pour le conseiller communal que je suis d'entrer dans le bureau d'un grand directeur d'entreprise alors que son chef de service connaît déjà la personne, a pu lui faire un topo sur la personne et parfois le tutoie, donc ça simplifie quand même grandement les rapports.

D'autre part, l'engagement de cette personne nous a permis, de par ses connaissances, de pouvoir intervenir de façon rapide sur des éléments qui se passent à l'extérieur de notre collectivité. J'en parlerai ici, lorsque nous avons écrit à la fin de l'été à une entreprise locloise, qui cherchait à se délocaliser, soit à La Chaux-de-Fonds, soit au Locle, soit à Bienne. Le fait de pouvoir connaître le patron de cette entreprise nous a permis d'aller directement à l'essentiel. Le groupe a choisi finalement de partir sur Bienne, malheureusement, mais en tout état de cause, cela nous a quand même permis d'avoir d'une part, une information officielle qui partait du Conseil communal, et d'autre part, d'avoir des relations personnelles qui nous permettaient d'aller directement vers la personne. Ce groupe était précédemment au Locle, malheureusement nous n'avons pas réussi à l'avoir mais je pense que c'est toujours très agréable de pouvoir avoir des contacts personnalisés avec les membres des directions des différentes entreprises.

Par ailleurs, il y a toujours cette volonté affirmée de créer du réseautage et je crois que la personne que nous avons choisie est une personne qui nous permettra de créer un réseautage beaucoup plus important avec les membres des directions des entreprises locales.

**M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures) :** Volontiers, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il s'agit de répondre aussi à la question posée par le NPL sur les commissions. Il pose la question de savoir, finalement, comment il est possible qu'on ait une commission du Conseil général qui ne soit pas instituée à la proportionnelle, mais avec, entre autres, un membre par groupe politique.

Effectivement, je crois qu'il s'agit de le dire, il s'agit d'une erreur. C'est quelque chose qui n'aurait pas dû être fait comme ça. En même temps, cette erreur peut être nuancée parce que cela s'est souvent pratiqué, pour de mauvaises raisons, mais d'après les renseignements que j'ai pris, ça s'est pratiqué par le passé, et également parce qu'on pourrait estimer que le Conseil général est maître de déroger à son propre règlement. D'ailleurs, quand cette commission (la commission de stationnement) a été nommée par le Conseil général, ça s'est passé sans aucune polémique.

Une fois que l'erreur a été constatée, ce que nous pouvons faire, c'est instituer qu'on pourrait dissoudre formellement cette commission. Si le Conseil général nous le demande, on le fera, pour la renommer

immédiatement sous la forme d'une commission consultative (sans règles de proportionnalité), qui est, cette fois, directement nommée par le Conseil communal sans passer par le Conseil général. Cela signifie, en d'autres termes, que si le Conseil général nous demande de corriger cette erreur, qui encore une fois a déjà eu lieu dans le passé, dans les jours qui suivent, le Conseil communal renommerait exactement les mêmes membres de la commission pour que la commission puisse continuer à siéger.

Je vous invite à ne pas faire de formalisme excessif sur cette question-là, mais effectivement je dois reconnaître l'erreur et nous ne pratiquerons plus de la sorte.

**M. Marc Schafroth, UDC :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Juste deux choses sur lesquelles j'aimerais revenir.

Nous avons entendu de la part de la Présidente du Conseil communal, concernant les remboursements d'indemnités, qui passaient de CHF 40'000.- au budget 2014 à CHF 110'000.- au budget 2015, il s'agissait de la présidence de Viteos et du groupe E.

Je voudrais savoir ce qu'il en est de la rétrocession de la part du conseiller national qui siégera à Berne depuis 2015, si c'est aussi pris dans ces CHF 110'000.-. Si ce n'est pas le cas, pourquoi n'ont-ils pas été pris, et si c'est parce que le budget était déjà établi à ce moment-là, le Conseil communal aurait pu présenter un amendement qui aurait amélioré de quelques dizaines de milliers de francs le budget 2015.

**M. Marc Arlettaz, UDC :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Deux points. Le premier, je reçois une terrible frustration parce que vous ne m'avez pas demandé si j'étais satisfait...

**Mme Sylvia Morel, Présidente :** J'allais le faire ! J'attendais qu'on finisse la discussion.

**M. Marc Arlettaz, UDC :** D'accord très bien, alors je vous répondrai en temps opportun.

L'autre point, je ne crois pas avoir reçu de réponse du Conseil communal quant à la possibilité d'avoir dans le cas de création de nouveaux centres qui reprennent des éléments d'un peu partout, d'un récapitulatif pour qu'on puisse comprendre d'où viennent ces sommes. Je vous remercie.

**M. Frédéric Hainard, NPL :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous remercions le Conseil communal pour les réponses aux questions, nous reviendrons tout à l'heure sur la détermination qui est la nôtre aux interpellations.

Simplement pour rappeler qu'on ne peut pas dire que le Conseil général peut déroger à ses propres règles, quand le règlement sur lequel il déroge doit être sanctionné par le Conseil d'Etat, parce que pour déroger il faudrait demander au Conseil d'Etat de sanctionner la dérogation. Vous faites là un exercice physique de contorsionniste qui nous surprend, mais nous vous remercions quand même, en toute objectivité, de la réponse qui a été donnée.

Pour ce qui concerne la contribution aux remboursements d'indemnités, nous attendons de la part du Conseil communal pendant la pause un amendement sur la rétrocession par celui qui a été assermenté comme conseiller national. Petit clin d'œil à notre collègue Kitsos, nous attendons la rétrocession au budget 2015 des montants qui ont toujours été versés par les prédécesseurs Vogel et honorable Didier Berberat.

En ce qui concerne le Service économique, nous ne nous posons pas de question sur la compétence, mais sur la manière particulière, qui selon nous est contraire au règlement communal, avec lequel le responsable a été engagé.

**Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) :** Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Par rapport à votre remarque, M. Arlettaz, sur le Service de la communication, vous avez entièrement raison, nous aurions dû mettre ce que je viens de vous dire de manière orale dans les remarques. Je vous remercie de nous avoir rendus attentifs à ça.

Par rapport à la rétrocession de notre conseiller national, le budget avait été déjà élaboré et il nous semblait qu'un commentaire aux comptes suffisait, puisque tout le monde sait que de toute façon il est au Conseil national et qu'il y aura une rétrocession, donc je crois que les remarques aux comptes me paraissent suffisantes.

**M. Marc Schafroth, UDC :** Madame la Présidente, cette réponse ne me satisfait pas, bien évidemment. Dès lors, je m'associe au NPL pour demander que le Conseil communal rédige un amendement durant la pause qu'il nous présentera à la reprise de nos travaux, parce que le montant qui doit être rétrocédé maintenant est connu. Et le Conseil communal peut faire le calcul et l'intégrer dans ce budget.

**M. Daniel Musy, PS :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Suite à l'interpellation du PLR sur les réponses données par le Conseil communal par le biais de la presse, selon l'article 45, je demande au Conseil général de se prononcer sur l'ouverture d'une discussion.

**Mme Sylvia Morel, Présidente :** Oui, alors nous allons juste donner encore la parole à Mme Schallenberger et ensuite on se prononcera sur l'ouverture de la discussion.

**Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il est clair que le Conseil communal ne rédigera pas d'amendement. On vous a déjà dit que le Conseil communal n'entrait pas en matière sur les amendements. Si vous voulez rédiger un amendement, j'invite le Conseil général à le rédiger, tout en vous indiquant qu'il sera d'ores et déjà refusé.

**M. Frédéric Hainard, NPL :** Motion d'ordre, Madame la Présidente ! Il s'agit d'une rentrée unique et nous savons alors déjà que M. Monnard renoncera à son poste de conseiller national au 31 décembre 2015, ou alors il s'agira d'une rentrée périodique et le NPL propose qu'il soit dicté au procès-verbal l'amendement oral selon lequel il est prévu au chapitre 4360100 un remboursement d'indemnités par le Conseil national au Conseil communal sur la base de ce qui s'est fait les années précédentes.

Je remercie le Conseil communal de son ouverture d'esprit, qui va simplifier les débats lorsque nous devons examiner la motion, sauf erreur, des Verts.

**Mme Sylvia Morel, Présidente :** Je vous remercie. Nous allons peut-être déjà juste voter l'ouverture de débat, puis ensuite on va voter vos amendements. M. Musy souhaite une ouverture de débat sur la question des indemnités, c'est cela ?

**M. Daniel Musy, PS :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je souhaite une ouverture de débat sur l'interpellation PLR *"Le Conseil communal répond par le biais de la presse aux textes déposés par les groupes au Conseil général"*. Monsieur notre collègue du PLR a développé son interpellation, le Conseil communal a répondu, et avant que le débat soit clos, il est possible au Conseil général de demander l'ouverture d'une discussion, ce que je fais.

**L'ouverture de débat est acceptée par 32 voix contre 1.**

**Mme Sylvia Morel, Présidente :** Concernant la proposition de M. Hainard, si le Conseil communal ne veut pas faire un amendement, je pense que ce serait aux groupes de le faire...

**M. Frédéric Hainard, NPL :** Oui, Madame la Présidente, l'amendement peut être fait oralement. Nous l'avons fait, nous souhaitons qu'il soit inscrit au budget 2015 un remboursement d'indemnités de CHF 150'000.-, CHF 40'000.- pour la fonction de conseiller national et CHF 110'000.- pour la présidence de groupe E et de Viteos. L'amendement est clair, c'est une rentrée au budget 2015 de CHF 150'000.- au titre des indemnités, remboursements d'indemnités du chapitre contributions, 4360100.

**Mme Sylvia Morel, Présidente :** Nous allons procéder au vote...

**Mme Katia Babey, PS :** Motion d'ordre. Désolée, il faudrait juste qu'on puisse se consulter. Et puis normalement, d'après connaissance, on est sensé voter les amendements lorsqu'on vote le budget, pas dans l'examen de détail. Ce n'est pas le moment de voter cet amendement à notre sens.

**Mme Sylvia Morel, Présidente :** Ecoutez, je crois que si on a des amendements sur les comptes eux-mêmes, il est quand même plus simple de déjà se prononcer sur l'amendement à ce poste-là. Autrement ça va être très compliqué de reprendre dans les services.

**Mme Katia Babey, PS :** Madame la Présidente, oui, alors à ce moment-là nous demandons une suspension de séance pour simplement pouvoir en discuter.

**M. Christophe Ummel, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Avant de voter, il faut qu'on puisse en débattre. Sur le principe, avant de voter, on débat.

**Mme Sylvia Morel, Présidente :** On va ouvrir le débat, ensuite on fera la pause, vous discutez dans les groupes et on reprendra le vote après la pause. J'ouvre la discussion sur l'augmentation de cette indemnité.

**M. Christophe Ummel, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Effectivement, il est indispensable qu'il y ait une rétrocession, conformément à ce qui s'est fait par le passé. Ce n'est pas en question. Nous voulons juste être bien sûrs que les chiffres qui sont avancés soient ceux qui ont toujours été pratiqués, en tous cas nous ne renierons pas ce principe, mais il serait plus prudent, disons, d'accepter le principe de fonctionner comme cela et de ne pas amender le budget. Ce serait quand même beaucoup plus simple, tout le monde a bien entendu ici ce soir qu'il y aura une rétrocession, que ce sera conformément à ce qui s'est fait par le passé et je crois que ça suffit.

**M. Philippe Kitsos, Verts** : Avant d'ouvrir la discussion, il faudrait peut-être qu'on fasse la suspension afin qu'on puisse en discuter avec nos groupes. C'est ce que je propose, mais il me semble que ce soit la solution logique.

**Mme Sylvia Morel, Présidente** : Il y a des avis divergents. On va arrêter là, on va faire la pause. Mais peut-être que le Conseil communal peut quand même nous dire si le chiffre de CHF 40'000.- est juste.

**M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse)** : Ce n'est pas sur le chiffre de CHF 40'000.-, Madame la Présidente, vous me permettrez d'intervenir dans ce débat essentiellement pour le budget de la Ville comme doyen du Conseil communal.

Un budget, il est faux, Mesdames et Messieurs, le lendemain où il a été élaboré. Si on amende ce soir le budget pour un montant qui n'est d'ailleurs pas celui que vous articulez, je n'ai pas en tête mais c'est nettement plus modeste que ça, je peux vous dire, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, qu'à la bibliothèque, il faut amender le budget sur le poste charges de personnel parce qu'on a un poste ouvert de relieur et qu'on ne le trouve pas. Et que pendant plusieurs mois, ce poste sera vacant. Donc le budget qui vous est soumis ici, dans les charges de personnel bibliothèque, est faux. Si on commence à jouer à ce jeu de dentelle, en plus pour des montants qui ne sont franchement pas significatifs sur le montant général du budget de la Ville, je crains qu'il faille prévoir de siéger jusqu'à très très tôt demain matin.

**Mme Sylvia Morel, Présidente** : Je vois des mains se lever. Est-ce que vous voulez vraiment continuer la discussion ou est-ce que vous voulez aller en pause ?

**M. Marc Schafroth, UDC** : Oui, Madame la Présidente, j'aurais juste voulu apporter l'élément suivant. Si la demande était faite que le Conseil communal présente un amendement, c'est parce que le Conseil communal est plus à même que nous, selon ses règles internes, s'il y en a, à annoncer un chiffre. C'était ça le but qui faisait que ce soit le Conseil communal, mais apparemment, le Conseil communal ne veut pas se prêter à cet exercice. Voilà.

**M. Christophe Ummel, PLR** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour le PLR, vu la réponse du Conseil communal, on peut voter tout de suite. Merci.



**M. Frédéric Hainard, NPL :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le budget est une modélisation. Il est donc piquant d'entendre le Conseil communal nous dire deux fois qu'il ne faut pas proposer d'amendement et qu'un de ses membres intervienne pour nous dire *"Je peux déjà vous dire qu'il faut proposer un amendement"*. Mais à part ça, c'est une modélisation sur la base de la loi sur les communes et d'un certain nombre d'autres dispositions de savoir comment, au fil des jours, l'année 2015 sera utilisée sur un plan des charges, des revenus et des investissements. La loi est très claire. Si c'est un revenu unique, on n'est pas obligé de le mettre. Si c'est un revenu qui n'est pas unique, on doit le fixer. Oui. Oui, Didier Berberat et Daniel Vogel versaient quelque chose qui, quand bien même je n'ai jamais été membre du Conseil communal (ah oui, quelques minutes) avoisinait CHF 5'000.-.

Vous avez, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, les membres du Conseil communal, en face de vous une motion des Verts qui prévoit qu'en cas de double mandat, seul le salaire de conseiller communal est perçu en plein, les autres indemnités sont intégralement reversées. C'est une motion, mais aujourd'hui, bloquant ce débat qui concernera le débat de la motion par toute discussion, par le refus, comme le disait notre collègue M. Schafroth, d'un amendement proposé par le Conseil communal, vous nous ouvrez la voie entre CHF 0.-, ce que vos prédécesseurs n'ont jamais fait, et CHF 120'000.-. Et nous sommes à CHF 40'000.-. Un tiers. Alors peut-être que ce chiffre de CHF 40'000.- est faux, CHF 120'000.- est le revenu du Conseil national. C'est selon la loi et le site parlement.ch. Probablement que c'est complètement faux, puisque tout ce que nous disons est faux, mais nous citons nos sources. Nous maintenons donc un amendement au budget sur les contributions au chapitre du Conseil communal de CHF 40'000.-.

## PAUSE

**M. Frédéric Hainard, NPL :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Brièvement. Franchement, en relisant la motion des Verts, je pense que ce soir ils ont un boulevard pour faire passer leur motion. Mais pendant la pause, on a lu la législation que le Conseil communal semblait en tous cas ignorer. Il y a un arrêté du Conseil communal du 31 mai 2006 qui dit que tout conseiller communal élu aux Chambres doit verser 10%, alors il aurait pu être mis au budget sans aucun problème, il aurait pu être fait un amendement sans aucun problème, mais au moins pour avoir de belles discussions avec les Verts, qui demandent 100%. On retire donc notre amendement.

**Mme Sylvia Morel, Présidente** : Je vous remercie. Je vais maintenant encore demander aux interpellateurs s'ils sont satisfaits. Pour le groupe UDC.

**M. Marc Arlettaz, UDC** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis satisfait que vous m'ayez posé la question, mais je ne suis pas satisfait par la réponse du Conseil communal. Je vous remercie.

**M. Christophe Ummel, PLR** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je peux déjà me déclarer satisfait, mais je me permettrai de reprendre la parole, puisque l'ouverture du débat a été acceptée. Merci.

**M. Frédéric Hainard, NPL** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Quand le chef de dicastère aura écrit au chef de dicastère membre du conseil d'administration de TransN, nous serons satisfaits.

**Mme Sylvia Morel, Présidente** : Je vous remercie. Nous pouvons passer à l'ouverture du débat de l'interpellation PLR. M. Musy.

**M. Daniel Musy, PS** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je comprends que le PLR soit fâché, par, c'est vrai, un défaut peut-être de forme, une distorsion entre ce qui est dit et ce qui est fait. Mais je remercie infiniment le Conseil communal de la réponse clairvoyante, lucide et mesurée qu'il a pu donner. Et cela me permet, et c'est pour cela que j'ai demandé l'ouverture de la discussion, de regretter, sinon de déplorer la manière dont le PLR envisage justement le respect des formes, puisqu'à l'article 45 de notre règlement, il est indiqué qu'une interpellation est une demande d'explications adressée au Conseil communal sur n'importe quel objet ressortant à la politique. Or, ici, nous n'avons pas affaire à une interpellation qui demande une explication, nous avons affaire à une diatribe, qui est explicable par la colère, que j'ai considérée comme légitime, de notre parti collègue dans ce Conseil général. Je trouve en particulier discutable la façon dont une journaliste et, quelque part la presse en général, est prise à parti, en étant considérée par un terme qui a évidemment je pense dépassé les propos de l'interpellateur. Je vous remercie.

**M. Christophe Ummel, PLR** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je partage les qualificatifs cités par M. Musy pour parler de la réponse du Conseil communal, c'était une réponse circonstanciée.

Mais ignorer dans la réponse à la presse le fait qu'il y a un texte pendant du PLR qui a été déposé à la dernière séance, c'était une erreur. Le Conseil communal a évoqué un équilibre à trouver pour ne pas fâcher les interpellateurs ou ceux qui déposent des textes. Je me permets de dire

que l'équilibre aurait été trouvé si le Conseil communal avait également inclus le texte déposé à la dernière séance. Si le PLR avait été cité par le Conseil communal, nous aurions été moins fâchés et nous maintenons le fait de déplorer la manière dont la presse a traité le sujet. C'est tout de même un comble qu'on parle de ce tunnel sans mentionner qu'il y a un texte du PLR qui est pendant au Conseil général. Merci.

### 201 - bâtiments divers

**M. Yves Strub, PLR** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est juste une question qui est adressée à M. Huguenin-Elie. Quel est l'avenir de l'espace urbain ? Ce n'est pas tout à fait dans les chiffres, mais juste pour avoir une idée au niveau de l'entretien. Donc quel est l'avenir de l'espace urbain de la ville à la halle aux enchères, qui est donc un espace d'urbanisme qui est une réussite esthétique et fonctionnelle, mais après la réouverture du Musée d'histoire et la nouvelle muséographie, quel est l'avenir de cet espace ? Faut-il revoir sa présentation ? Faut-il en revoir l'affectation ? Peut-on envisager un espace consacré à l'exposition d'objets créés industriellement, artisanalement, artistiquement, étant donné que le projet d'une galerie d'exposition des marques locales fut un échec en raison des concurrences entre les marques de prestige, alors qu'il s'agissait d'une promotion dont sont friands les visiteurs ? Merci.

### 210 - gérance, secrétariat

**Mme Sarah Blum, POP** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Aujourd'hui, un certain nombre d'éléments font penser qu'il existe une volonté de dissuader des personnes à revenu modeste de poser leur dossier pour une location d'appartement à la gérance communale.

En effet, les loyers augmentent constamment et de nombreux témoignages concordants montrent une certaine volonté de la gérance communale de dissuader ces personnes en situation de précarité de tenter leur chance en les faisant attendre de manière exagérée ou en leur demandant à chaque fois de nouveaux documents.

Nous ne voulons absolument pas que la gérance communale s'éloigne de la politique menée jusqu'ici en terme de loyers sociaux et de gestion. Nous nous inquiétons de ce virage pris par la gérance communale. Le Conseil communal peut-il nous rassurer à ce propos ?

**M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures)** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous remercions le PLR de poser une question concernant

l'espace de l'urbanisme horloger, parce que c'est un lieu auquel nous tenons beaucoup.

Le Conseil communal est en effet convaincu de la pertinence de ce lieu. Sa complémentarité, d'ailleurs, avec le Musée d'histoire qui vient de rouvrir et, au moment où ce qui se trouve au Musée d'histoire a été réfléchi, imaginé, l'espace de l'urbanisme horloger a été pris en considération pour favoriser les synergies et la complémentarité. Enfin, le Conseil communal est convaincu de l'utilité de ce lieu inauguré quelques jours après, vous vous souvenez, l'inscription de notre urbanisme horloger sur la liste du patrimoine mondial.

Dans un premier temps, il était prévu quelque chose de temporaire, qui devait durer cinq ans. Le succès a été tel qu'aujourd'hui encore, cet espace est ouvert et que nous réfléchissons à le développer, à le réinventer. L'expérience est positive, le public est nombreux, on compte 6'000 visiteurs par an.

Pour rappel, ce lieu est géré par Tourisme neuchâtelois, ainsi le visiteur peut trouver d'une part, une première information sur le patrimoine, c'est tout le sens de cet espace de l'urbanisme horloger, et d'autre part, des informations pratiques telles qu'on les trouve dans un office de tourisme. Cette complémentarité-là aussi, avec Tourisme neuchâtelois, nous semble tout à fait pertinente.

Une réflexion est actuellement entamée en collaboration avec Tourisme neuchâtelois, avec le Musée d'histoire pour envisager un réaménagement du lieu qui permette une meilleure adéquation, encore, avec la demande notamment permettant des activités ou des présentations ponctuelles. Ce qui n'exclurait pas, évidemment, les domaines industriels et les domaines de la création.

En conclusion, nous partageons votre souci de faire évoluer à court terme cet espace qui a fait ses preuves. Il devrait demeurer dans l'ancienne halle aux enchères, sa présentation serait revue et son affectation tendrait à plus de polyvalence tout en maintenant l'idée d'une présentation succincte de l'urbanisme horloger, sans être redondant, bien évidemment, encore une fois, avec le Musée d'histoire.

Deuxième question, concernant la politique immobilière de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Vous me passerez une réponse un peu plus circonstanciée et un peu plus longue, je pense que le sujet le mérite. En préambule, c'est quelque chose d'important parce que ce n'est pas évident en terme de communication, notamment quand vous allez sur le site de la Ville, il s'agit de distinguer les 750 objets du parc immobilier de la Ville des 750 objets du parc immobilier de Prévoyance. En effet, la Ville ne fixe les loyers et les grandes lignes d'une politique sociale en matière de logement, puisque c'est de cela dont il est question, que sur son propre patrimoine. La gérance communale n'est que le mandataire de Prévoyance pour la gestion de son parc immobilier. C'est donc Prévoyance qui fixe les loyers et

c'est aussi Prévoyance qui fixe les lignes de sa politique d'attribution des logements. Vous permettrez donc que mes propos ne portent que sur le parc immobilier communal.

Le marché du logement se resserre, c'est un fait. Il se resserre de manière importante, notamment en ce qui concerne les loyers modestes. Pour la seconde année consécutive, vous avez eu l'occasion d'en prendre connaissance par la presse, la ville de La Chaux-de-Fonds est en situation de pénurie de logements, avec un taux de 1,2% de vacance, le taux de pénurie étant fixé à 1,5% de vacance. Ce phénomène est le corolaire de la poussée démographique importante que connaît notre ville et qui est plutôt réjouissant.

Les conséquences sont positives dans le sens où le parc immobilier se rénove, et puis, à contrario, évidemment, le prix des loyers tend à augmenter puisque la loi permet de reporter les travaux à plus-value sur le prix du loyer. A titre d'exemple, le prix moyen des 3 pièces à La Chaux-de-Fonds est aujourd'hui de CHF 1'134.- avec charges. Ainsi, entre d'une part, la pénurie de logements et d'autre part, le prix des loyers qui augmentent, il est, c'est vrai, de plus en plus difficile pour les personnes modestes de trouver à se loger à La Chaux-de-Fonds, la situation étant, je pense qu'il faut le remarquer, toutefois incomparablement meilleure ou moins tendue que dans d'autres villes importantes, de la même importance que La Chaux-de-Fonds, du Plateau suisse.

Ainsi encore, tous les appartements de la gérance communale dont le loyer correspond à la norme fixée par le Canton pour les bénéficiaires de l'Action sociale, soit CHF 730.-, sont loués. On n'a plus un seul appartement de CHF 730.- ou moins qui n'est pas loué dans le parc des appartements appartenant à la Ville. Quand un appartement de ce prix-là ou moins se libère, il trouve immédiatement preneur, dans les jours qui suivent. Nous n'avons malheureusement ici aucune marge de manœuvre, à moins de créer des appartements dont le loyer serait "artificiellement bas", mais je ne crois pas que ce soit une volonté ouvertement exprimée par le Conseil général, en tous cas jusqu'ici.

En ce qui concerne le prix des loyers communaux, il est systématiquement fixé dans la moyenne locale, même si l'appartement est complètement rénové. C'est pour ça que par rapport à d'autres objets qui se trouvent dans les gérances privées, le prix des loyers de la gérance communale est légèrement inférieur. Cela dit, malgré un rattrapage dont la nature est définie par le droit du bail, de nombreux appartements, tous loués, bénéficient des largesses de la gestion antérieure de la gérance communale qui, durant de très nombreuses années, n'a jamais indexé les prix à l'IPC ni reporté les travaux à plus-value. C'est-à-dire que dans nos appartements modestes, nous avons, c'est vrai, des appartements qui se trouvent dans la moyenne de ce que l'on trouve sur le parc de la Ville de La Chaux-de-Fonds, et nous avons un certain nombre d'appartements qui

sont très en deçà et pour lesquels nous essayons de faire un rattrapage, mais bien évidemment dans le cadre du droit du bail, c'est-à-dire uniquement l'indexation et le report des travaux à plus-value.

En conclusion, j'aimerais attirer votre attention sur la nécessité, parce que le nombre d'appartements à loyer modeste diminue, de soutenir activement les coopératives d'habitation qui, pour rappel, offrent des loyers en moyenne 20% inférieurs au prix du marché. C'est pour cette raison que le Conseil communal s'applique à soutenir chaque fois qu'il en a l'occasion les coopératives d'habitations.

**M. Marc-André Oltramare, NPL :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour rebondir sur le dossier de la halle aux enchères, est-ce qu'il ne serait pas temps, maintenant, de comprendre que l'idée de la promotion des marques était une fausse bonne idée et qu'il faut vraiment travailler sur ce qui est le creuset de la région, qui sont les branches annexes ?

Actuellement, dans la région, nous avons donc les leaders utilisés par toutes les marques, dans le monde entier, que ce soit la place de Genève, la place de Bienne, même des places étrangères comme Glasshütte en Allemagne, qui restent des leaders dans l'horlogerie, où on pourrait même des fois s'approcher et de promotionner les branches annexes qui sont restées souvent indépendantes, qui sont des leaders dans les cadrans, dans le cœur de la montre, avec l'aiguille, avec tous les différents métiers. Il pourrait même y avoir un parallèle avec la formation, avec ce qu'on fait et le parallèle avec notre région et construire quelque chose sans forcément fantasmer sur les marques qui ont très peu d'intérêt. D'ailleurs peu de gens achètent au prix une montre dans notre région, c'est quelque chose qu'il faut oublier, puisque tous les artisans de l'époque ont dû s'arrêter pour travailler avec la montre fantaisie. Mais maintenant, réellement travailler avec les branches annexes de notre région et on a tous les métiers, on pourrait faire des parallèles avec la formation, un grand groupe comme le Swatchgroup va développer dans les nouveaux locaux aussi un centre de formation proche de l'avenue Chevrolet. Même dans la machine outil, qu'on oublie souvent, et de partir sur quelque chose de peut-être moins sexy à la base mais où il y a un véritable intérêt international. Le grand Genève horloger vient quasi au quotidien trouver nos partenaires, nos industriels pour les branches annexes. Bienne n'a pas notre réseau industriel. Et un moment donné, voilà, les marques, on a peu de maîtrise. Mais avec les interlocuteurs des branches annexes, on pourrait faire quelque chose de tout aussi impressionnant pour montrer notre région. Merci.

## 301 - office d'aide sociale

### Interpellation

#### Convocation de la commission de l'action sociale, le 24.09.2014:

*Par le présent courriel, nous vous informons que la commission se réunira le Lundi 29 septembre 2014 à 17h00, Service de l'action sociale, rue du collègue 9, salle de conférence, 3eme étage.*

*Cette séance a pour but l'examen de 3 rapports qui seront soumis au Conseil général dans sa séance du 27 octobre. Lesdits rapports vous seront transmis dans les meilleurs délais. Nous sommes conscients du délai particulièrement court dans lequel nous vous convoquons. Des questions d'agenda ne nous permettent pas de procéder autrement. Nous le regrettons et vous remercions de votre compréhension.*

*Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.*

*C'est par ces simples mots qu'est convoquée une des dernières commissions de gestion du conseil général, et ce, en dépit d'un règlement dont le conseil communal a déjà eu l'occasion de montrer tout l'intérêt qu'il lui portait.*

#### *Art. 7 - Séances*

*1 La Commission siège aussi souvent qu'il est nécessaire, mais au moins deux fois par année en séance ordinaire.*

*2 Le Conseil communal, la Présidence, ou trois membres de la Commission peuvent demander la convocation d'une séance avec une proposition d'ordre du jour.*

*3 Les convocations sont envoyées par la présidence 10 jours à l'avance, sauf cas d'urgence, et comportent l'ordre du jour et, le cas échéant, une documentation appropriée.*

*En effet, en son art. 7 al. 3, le règlement de la commission est extrêmement clair.*

*Pourtant, la convocation informe seulement de la réunion, 5 jours à l'avance, sans ordre du jour et sans documentation appropriée. aucune urgence n'est à invoquer, le Conseil général n'étant prévu que cinq semaines plus tard ...*

*Nous demandons au Conseil communal si c'est de cette manière plutôt légère qu'il compte gérer les commissions du Conseil général? Faut-il rappeler ici à notre exécutif que les membres de ces commissions sont des miliciens, ayant une famille ou une activité à côté de leur mandat politique et que c'est leur manquer de respect qu'agir de la sorte.*

*Dans les faits, dès la convocation émise, plusieurs membres se sont excusés, ne pouvant se libérer en si peu de temps.*

*Hughes Chantraine*

**M. Hugues Chantraine, UDC :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'interpellation est retirée, son effet s'est déjà fait sentir. Merci.

Interpellation

*Dimanche soir, le 24 août 2014, dans le cadre de l'émission mise au point, la présidente du conseil communal s'est exprimée dans un sujet qui concerne la sécurité.*

*En substance, il a été dit qu'il n'y avait pas d'agression dans ce lieu et qu'il était encore paisible. Cette information, au demeurant incorrecte n'a pas manqué de nous surprendre.*

*En effet, lors de la création de la police de proximité, il a été créé justement un groupe de travail interne à la police pour la sécurisation de la gare. Ce groupe de travail est toujours en fonction de sorte que la situation n'est, de loin pas résolue :*

- 1. Pourquoi n'est-ce pas le Chef du dicastère de la sécurité qui s'est exprimé ?*
- 2. Si l'endroit est paisible, pourquoi le groupe de travail est-il toujours en activité ?*
- 3. Est-il exacte qu'au vu de l'importance des problèmes de sécurité rencontrés à la gare, le groupe de travail a été étendu ?*
- 4. Le conseil communal peut-il nous indiquer sur la base des données infopol, le nombre d'intervention pour du scandale, des bagarres, etc... à la gare ?*
- 5. Le conseil communal confirme-t-il les déclarations de sa présidente ?*

*Thierry Pauli, Frédéric Hainard*

**M. Frédéric Hainard, NPL :** Madame la Présidente, vous me prenez de court, parce que je ne retrouve plus l'ordre du jour dans lequel était mentionné cette interpellation... Merci beaucoup.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La situation est relativement simple. Il y a eu, dans le cadre de l'émission Mise au point, un certain nombre de questions sur la sécurité aux abords de la gare. Nous savons que le Conseil communal a toujours nié la question de l'insécurité à la gare, nous avons été surpris des propos qui ont été tenus.

**M. Daniel Musy, PS :** Madame la Présidente, excusez-moi, mais est-ce que ce n'est pas dans le cadre du SDP qu'on doit traiter cette interpellation ?

**Mme Sylvia Morel, Présidente :** Non. La chancellerie m'a indiqué que ça devait se traiter ici.

**M. Frédéric Hainard, NPL :** Je remercie Daniel Musy. Il a tout résumé. Cette interpellation doit être traitée dans le cadre du SDP. Je ne dicte pas la politique du Conseil général, je dicte l'appréciation qui est celle



d'un conseiller général, manifestement partagée par un autre conseiller général.

## RIRES

**M. Frédéric Hainard, NPL :** La question de la sécurité à la place de la gare dépend immanquablement du SDP. C'est juste. Et c'est le but de notre interpellation : pourquoi donc est-ce la présidence du Conseil communal qui s'exprime en matière de sécurité ? Si la question avait été posée des règles de parage dans les cours d'école, c'est toujours le Conseil communal en charge de l'instruction publique qui s'est prononcé sur la manière dont devait être gérée l'école. Et je vois mal que si la question avait été posée par un journaliste sur la manière dont le parage est (catastrophique d'ailleurs) dans les cours d'école, que le Conseil communal eut accepté que ce soit le chef du SDP qui se prononce. D'où notre question. Mais notre question peut être complétée aujourd'hui parce que d'une part, il y a les cinq questions sur lesquelles nous attendons volontiers réponses. J'anticipe déjà une partie de la réponse, il ne faudra pas nous dire *"c'est parce que ça consistait en quelque chose qui concerne la présidence"*, parce que c'est immanquablement quelque chose qui ne concerne pas la présidence, d'ailleurs ce n'était pas à ce titre que la question était posée, renseignement pris auprès du producteur de l'émission.

Mais la situation est un peu plus difficile pour nous. Nous avons reçu, en tant que chef de groupe, une lettre dictée de la Présidente du Conseil communal s'agissant de Chœur à cœur, qui disait qu'il fallait absolument trouver un nouveau président à l'association. Les termes du mail qui comportait le courrier qui nous a été écrit, à nous autres présidents de groupes était que le président démissionnaire de l'association s'était tout récemment approché de la présidence du Conseil communal pour annoncer sa démission. Voyez-vous, le tout récemment, ça faisait plus de six mois que le conseiller communal retraité qui a pris la présidence de Chœur à cœur avait annoncé à la présidence de la Ville de La Chaux-de-Fonds qu'en ce mois de décembre 2014, la situation de Chœur à cœur était problématique.

Ne nous égarons pas. La situation est la suivante : est-ce que chaque fois que le Conseil communal pour un motif ou un autre doit se mettre en avant, il va usurper les critères clairs qui définissent les responsabilités de chacun ? En clair, quand il s'agit de parler de sécurité à la gare, pourquoi ce n'est pas le chef du dicastère de la sécurité ? Quand il s'agit de parler de la responsabilité de chacun par rapport à Chœur à cœur, pourquoi nier avoir été informé plus de huit mois auparavant de la démission de son président, respectivement, et c'est la question annexe, la question n° 6, pourquoi avoir nié le fait que le Conseil communal était informé qu'il y avait

un grand risque que Chœur à cœur ne se produise pas ? D'où notre question, est-ce que Chœur à cœur se produira cette année en décembre ? Merci.

**Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) :**  
Bien volontiers et avec plaisir. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vous rassure tout de suite, ce n'est pas en ma qualité de Présidente de la Ville de La Chaux-de-Fonds que j'ai été interpellée par M. Pierre Bavaud. Je vous explique.

La RTS s'est approchée en juillet de la cheffe de l'Action sociale, Mme Fabienne Cosandier, avec un angle très social, pour un sujet sur les occupants parfois indésirables de lieux publics en Suisse romande. Avec des questions sur cette population et ses caractéristiques, ses comportements, ses origines. La cheffe de l'Action sociale a orienté M. Pierre Bavaud en lui précisant que ce sont des informations qui pourront être abordées par la cheffe de dicastère en charge de l'Action sociale, conformément à une recommandation adressée par le Conseil communal aux chefs de services. Au cours de la ladite interview, j'ai eu face caméra quelques questions du journaliste et le montage final a retenu principalement celles qui n'étaient pas dans un registre sociétal. Sur l'aspect sécurité, incivilités, la TSR a préféré interviewer M. Kernén, de la police neuchâteloise, qui est le chef de police de proximité de la région des Montagnes et des Vallées.

Donc en résumé, j'ai été interpellée parce que j'étais la cheffe de dicastère de l'Action sociale, parce que M. Pierre Bavaud, vous pourrez contrôler si l'interpellateur ne me croit pas, parce qu'apparemment je dis beaucoup de mensonges, je vais devenir comme Pinocchio. C'est la raison pour laquelle c'est moi qui ai pris la parole à cette émission, compte tenu du fait que M. Kernén était interrogé sur les incivilités.

Si l'endroit est paisible, pourquoi le groupe de travail est-il toujours en activité ? A ce jour, il n'y a pas eu d'acte grave de violence à la gare principale de La Chaux-de-Fonds. Ce n'est certes, on vous l'accorde, pas l'endroit le plus charmant en ville pour l'instant, et la population qui le fréquente n'est pas toujours des plus accueillante. Cependant, les agressions ne sont pas nombreuses. La nouvelle place de la gare sera plus ouverte, plus gaie à utiliser et à vivre par nos habitants et nos visiteurs, mais il ne faut pas nous voiler la face. Il y a en effet quelques problèmes et quelques incivilités qui se déroulent parfois dans ce périmètre du centre-ville. Cette commission nouvellement créée se penche justement là-dessus.

Est-il exact, au vu de l'importance des problèmes de sécurité rencontrés à la gare, que le groupe de travail a été entendu ? En ce qui concerne la problématique du groupe de travail, il n'est pas lié au nombre

d'infractions, mais bien à l'attroupement de jeunes toxicomanes ou sans emplois qui provoquent un fort sentiment d'insécurité. On sait que les attroupements de jeunes, où qu'ils soient, provoquent un sentiment d'insécurité dans certaines franges de la population. Ce phénomène est connu des polices en général et, du reste, enseigné aux aspirants gendarmes.

C'est donc bien dans le but de donner une image plus sereine que le groupe de travail, présidé toujours par M. Kernén, a été mis sur pied. Ce groupe de travail comprend les responsables de l'Action sociale, du Service de la jeunesse, des éducateurs de rue, du CNEA, du CPTT, et bien évidemment du SDP, afin de trouver des pistes pour trouver des solutions. Comme vous l'avez compris, ce groupe n'a pas pour vocation d'éradiquer la criminalité en gare de La Chaux-de-Fonds mais de lutter contre un sentiment d'insécurité subjectif et souvent propre à plusieurs gares partout dans le monde, gares qui sont situées en général au centre-ville. Bien évidemment, on n'a pas le même problème à la gare de Neuchâtel, puisque c'est une gare qui n'est pas au centre-ville. Sauf erreur de ma part d'ailleurs, cette commission a tenu sa première séance quelques temps après l'interview et je m'en réjouis.

Le Conseil communal peut-il nous indiquer sur la base des données InfoPol le nombre d'interventions pour scandales, bagarres, etc., à la gare ? Nous ne pouvons pas répondre à cette question, nous n'avons pas accès aux données InfoPol, je vous invite donc à vous adresser à qui de droit.

Le Conseil communal confirme-t-il les déclarations de sa Présidente ? Je n'ai pas à répondre à cette question.

Je vous remercie.

**Mme Sylvia Morel, Présidente** : L'interpellateur est-il satisfait ?

**M. Frédéric Hainard, NPL** : D'aucune manière.

### **Amendement UDC**

*301 Office d'aide sociale*

*3191000 Frais d'administration et généraux 25'000.- (-20'000.-)*

*312 SCAS – Participations aux institutions sociales*

*3611300 Part communale mesures d'intégration professionnelle 875'370.- (+20'000.-)*

*Hughes Chantraine, Marc Schafroth, Daniel Nussbaumer, Marc Arlettaz*

**M. Hugues Chantraine, UDC :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Grand Conseil, afin de dégager, enfin, une majorité pour voter le budget de l'Etat 2015, a accepté d'octroyer en dernier recours un montant supplémentaire de CHF 300'000.- aux mesures d'intégrations professionnelles. Dès lors que celles-ci sont partagées entre l'Etat et les Communes, il y a de facto une augmentation de CHF 120'000.- à répartir entre les Communes. Ce qui peut être estimé pour notre Commune à environ CHF 30'000.-. D'un autre côté, le Conseil communal a prévu très large pour les frais généraux du Service de l'Action sociale puisqu'il a inscrit au budget presque le double de plus que l'année précédente, soit CHF 20'000.-.

L'explication qui en a été donnée à la commission financière est qu'il fallait prévoir ce montant pour le déménagement de quelques bureaux au Service de l'Action sociale de Collège 9 à Collège 11. Or, dans le crédit accordé par notre parlement de CHF 1'850'000.- alloué aux transformations du bâtiment de Collège 11, il est déjà prévu un montant très important pour ce déménagement, de l'ordre de CHF 30'000.-. Dès lors, il apparaît que ce montant est comptabilisé à double et peut donc venir en diminution de la charge supplémentaire que nous allons devoir assumer pour les mesures d'intégration professionnelles.

**Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Concernant ce poste, nous en avons déjà discuté à la commission de gestion. Je crois que la personne qui pose la question nous a déjà posé cette question, sauf erreur de ma part, à la commission de gestion, où on avait bien expliqué que c'était deux choses complètement différentes.

Dans le rapport, sous déménagement, c'était les gros déménagements, quand on abat un mur et qu'on doit rapatrier des pierres, c'est compté dans ce budget-là, tandis que le déménagement qui figure aux comptes de fonctionnement, c'est le déménagement qui consiste justement à changer les bureaux, changer les coffre-forts, enfin c'est un déménagement, un petit peu le même coût que ça nous avait fait pour Collège 9. Ce déménagement-là ne devrait pas figurer aux comptes de fonctionnement.

Donc ce n'est pas un doublon, ce sont deux choses qui sont complètement différentes, raison pour laquelle nous nous opposerons à cet amendement. Je ne sais pas si j'ai répondu à la question.

**M. Hugues Chantraine, UDC :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est vrai qu'effectivement j'ai posé cette question parce qu'un déménagement à CHF 30'000.-. On est plus ou moins tous ici dans sa vie à avoir fait un déménagement. La plupart du temps, c'est un appartement

entier, ce n'est pas quelques bureaux. On descend des étages, on prend généralement un camion et on va en général aussi un certain nombre de kilomètres pour remonter des étages avec des meubles et réinstaller un appartement. Un déménagement, à tout le moins, ça coûte CHF 2'000.-, CHF 2'500.-, jamais CHF 30'000.-, agrémenté d'un montant supplémentaire de CHF 20'000.- aux comptes de fonctionnement.

J'invite le Conseil communal à relire le PV de la commission de gestion de l'Action sociale où il avait été répondu par la cheffe de Service à ma question sur les CHF 30'000.- prévus pour le déménagement qu'effectivement cet argent était prévu effectivement pour un déménagement des meubles à l'interne des bâtiments et également pour le débarras de briques, blocs de métaux, etc. Ceci dit, je pense qu'il est évident pour tout le monde que quand un maçon abat un mur, il prévoit aussi de débarrasser le gravas, et ça, à mon avis, ça ne devrait absolument pas figurer dans les comptes de la Ville. Merci.

### **L'amendement est refusé par 12 voix contre 21.**

**Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) :**  
Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais tenter de répondre sur Chœur à cœur.

Je suis un petit peu déçue de cette interpellation, à mesure que c'est finalement grâce à ces mails que l'association Chœur à cœur a trouvé une présidente, donc c'est suite justement à une démarche de M. Bauer, qui m'a téléphoné, qui m'a dit *"Nous ne trouvons pas de présidence, nous sommes un peu embêtés, est-ce que vous ne pourriez pas faire quelque chose ?"*. C'est une association, je répète, l'association Chœur à cœur n'a rien à voir avec le Conseil communal, c'est une association qui est soutenue par le Conseil communal. Je me suis dit que j'allais faire quelque chose, parce que c'est une association qui me paraît bien. Je pense que de s'occuper des personnes qui sont seules à Noël c'est quelque chose de magnifique. C'est la raison pour laquelle j'ai fait des démarches, j'ai aussi fait des téléphones, parce que cette association ne trouvait pas de président, ni de présidente. Et suite à ce mail j'ai pu avoir un contact avec une personne qui a accepté sa présidence.

Alors j'aurais peut-être souhaité finalement ce soir que la personne qui a posé cette question nous remercie d'avoir trouvé quelqu'un pour cette association Chœur à cœur et évite finalement de toujours être négatif. Je trouve que les ondes négatives ne portent pas tellement, je pense que les ondes positives sont beaucoup plus agréables à entendre, en tous cas à mon oreille, peut-être pas à l'oreille de toutes les personnes qui sont ici dans la salle.

Mais je suis contente de pouvoir vous dire que l'association Chœur à cœur va continuer. J'en suis très contente et peut-être que le 25 décembre, je referai le discours, comme l'année passée. Il y avait beaucoup d'étoiles dans les yeux de tout le monde et beaucoup d'animations, de chants et toutes ces personnes qui sont seules à Noël sont tellement contentes de fêter ce jour-là que je suis extrêmement contente que Chœur à cœur continue. Je vous remercie.

### 321 - SCAS participation aux institutions sociales

Voir amendement plus haut

**M. Hugues Chantraine, UDC :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme il a été expliqué dans le développement de l'amendement précédent, le Grand Conseil a décidé de faire un geste supplémentaire pour les mesures d'intégration professionnelle. La Ville, en prendra également, si j'ose dire, pour son grade. C'est de l'ordre de CHF 30'000.-. A partir du moment où on avait la possibilité de pouvoir économiser sur un poste véritablement constitué à double, CHF 20'000.-, ça pouvait évidemment venir ici en diminution de la somme supplémentaire qui nous sera allouée, et si le premier est tombé, le deuxième aussi puisqu'en l'occurrence, il s'agit à travers cet amendement de changer les chiffres de l'arrêté final. Donc on retire l'amendement.

**M. Inan Vurucu, POP :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La facture d'aide sociale augmente, surtout depuis l'introduction de la nouvelle LACI au 1<sup>er</sup> avril 2010. Nous voudrions savoir si les Cantons, en durcissant l'octroi des prestations chômage, n'opèrent pas un transfert supplémentaire vers l'aide sociale. De nombreuses procédures sont ouvertes à l'encontre de chômeuses et chômeurs. Quel est le coût pour la Ville de ces procédures, étant donné qu'une personne voyant ses indemnités réduites ou supprimées n'a souvent pour seul recours que l'aide sociale en attendant qu'une décision soit prise. Par ailleurs, lorsqu'une décision favorable à la personne au chômage est rendue, est-ce que le montant retenu durant les procédures est restitué à l'aide sociale ? Si oui, de quelle manière ? Je vous remercie.

**Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne peux pas répondre à cette question, parce que je ne sais pas les chiffres et que je ne veux pas vous dire n'importe quoi.

**M. Inan Vurucu, POP** : Nous voudrions au moins savoir à la prochaine séance du Conseil général cette information, si c'est possible.

**Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication)** : Je propose simplement de vous faire une réponse écrite, comme je vous ai proposé tout à l'heure.

**M. Hugues Chantraine, UDC** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous n'avons pas la prétention de pouvoir répondre absolument à toutes les questions, ceci dit, concernant les charges de l'action sociale, il faut imaginer, et c'est dans les statistiques de l'Etat, qu'elles augmentent en moyenne de 8% par année. En l'occurrence, on voit qu'on a une augmentation qui est relativement légère, pour ne pas dire très légère, très largement en-dessous des 8%.

Ce n'est pas un report de charges, mais un transfert de charges de la Commune vers le Canton, et c'est quelque chose que malheureusement le Conseil communal ne s'est pas permis de dire dans son développement.

#### 420 - participation aux institutions parascolaires

**M. Marc Arlettaz, UDC** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Est-ce que le Conseil communal peut nous éclairer sur les presque CHF 300'000.- de différence au 3610600, participation aide financière établissements pour enfants ? Merci.

#### 430 - école obligatoire

**M. Frédéric Hainard, NPL** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au chapitre 3141900, il est prévu de confier à un chef de projet architecte une étude de CHF 40'000.- sur le plan architectural des salles, des bâtiments scolaires, etc., pour, nous dit-on, la rénovation du cycle 3. Question : est-ce qu'une autre commune de ce canton a mandaté un architecte pour évaluer la rénovation du cycle 3 ?

**Mme Sarah Blum, POP** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Juste une question. Nous avons appris que des pressions avaient été exercées sur les enseignants par des directeurs des écoles obligatoires de La Chaux-de-Fonds.

En effet, certains enseignants non-syndiqués se sont vus interdire de participer à la journée syndicale alors que ces derniers peuvent y assister depuis toujours. Le ton employé et cette manière de faire nous interpelle et nous inquiète. Nous craignons que l'ambiance de travail au sein des écoles

chaux-de-fonnières en pâtissent et que les relations entre les associations syndicales et les directeurs se dégradent.

Les pressions précitées ne sont malheureusement pas isolées et d'autres exemples viennent illustrer cet état des choses, comme par exemple des sollicitations de plus en plus nombreuses de la part des directions ou des pressions sur le droit d'expression, etc.

Le Conseil communal est-il au courant de ces éléments ? Comment compte-t-il agir pour que la situation s'améliore ? Merci.

**Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Concernant la participation à l'aide financière pour les établissements pour enfants, ce sont des augmentations de cotisations par enfant, donc on n'a pas de main dessus, ce sont les établissements qui augmentent leurs montants, c'est comme ça, on ne peut rien faire là-contre.

Pour la préétude, la question a été libellée de manière pas tout à fait juste, car au niveau de l'école obligatoire, il y a une première étude qui avait été faite en fonction de la démographie, simplement pour savoir au vu de l'augmentation démographique si les infrastructures scolaires étaient encore suffisantes.

Ensuite, comme vous le savez tous, il y a eu l'introduction d'Harmos et maintenant la rénovation des filières, qui posent d'autres problèmes. Dans la rénovation Harmos, le souhait du Conseil d'Etat (le souhait, parce que ce n'est pas une obligation) est de mettre tous les cycles dans les mêmes collèges, donc d'enlever tout le cycle 1, surtout le 1-2 du cycle 1, des appartements pour les mettre dans des collèges, donc c'est clair qu'on doit agrandir les collèges si on veut arriver à ça. Et puis il y a aussi la mise en place des 7<sup>ème</sup> et des 8<sup>ème</sup>, qui doivent être aussi dans les mêmes collèges, et la rénovation des filières.

Donc cette première étude qui avait été faite était insuffisante, et nous avons demandé une étude purement financière pour savoir dans l'absolu combien cela coûterait au niveau des infrastructures scolaires si on voulait faire ce que l'Etat nous demande. Puis le chef de projet a pour but justement de se repositionner et de regarder au niveau légal ce qu'on doit faire, ce qui est obligatoire et ce qui n'est pas obligatoire. Voilà pourquoi nous avons demandé à un chef de projet. Si je dis chef de projet, en général dans tous les dicastères il y a des demandes de chef de projet, donc à l'instruction publique, quand il s'agit d'infrastructures scolaires ou d'infrastructures tout court c'est clair que nous n'avons pas de spécialiste, les directeurs ne sont pas des spécialistes en infrastructures scolaires. Par rapport aux autres cercles scolaires, je ne peux pas vous répondre s'il y a des personnes qui ont été engagées comme chef de projet.



Concernant l'interpellation posée par le POP. Suite à l'interpellation du NPL, qui était intitulée *"Ecole obligatoire, que se passe-t-il ?"*, j'avais déjà eu la possibilité de donner la position du Conseil communal par rapport à notre grande préoccupation suite aux nombreuses réformes qui bouleversent l'ensemble de l'école, pas uniquement l'école obligatoire de la ville de La Chaux-de-Fonds, mais l'ensemble de l'école au niveau cantonal. Ces nouvelles réformes touchent malheureusement tous les cycles et induit pour absolument tout le monde une surcharge de travail importante et de nombreuses sollicitations de la part du Canton. Pour rappel, ce thème avait aussi été abordé avec la cheffe du département, notamment.

L'épuisement professionnel des enseignants et des enseignantes est un thème extrêmement important. Comme vous le savez aussi, cela a été publié dans la presse, des études sont en cours et une commission va être mise en place prochainement pour trouver des solutions concrètes et pérennes. Je tiens à préciser ce soir que pour notre Conseil, notre école est toujours innovante, dynamique et professionnelle. C'est une pierre angulaire et une référence qui va bien au-delà des Montagnes neuchâteloise et c'est quelque chose à laquelle on tient.

Concernant les journées syndicales, ce qu'il faut aussi que vous compreniez peut-être, c'est que les directeurs d'école ont énormément d'instructions directement de la part du SEO, via M. Marguet, qui rappelle et qui ordonne des procédures à faire.

Dans les journées syndicales, la direction a reçu des directives du SEO, qui rappelle la législation en vigueur, principalement l'article 32, qui a trait au droit d'association aux titulaires de fonctions publiques et l'article 48 du règlement, qui indique que les membres du personnel enseignant bénéficie d'un congé pour participer à l'assemblée annuelle de leur association professionnelle. Donc le département de l'éducation et de la famille et le Service de l'enseignement obligatoire n'ont pas, comme vous avez pu le constater, modifié leurs positions quant aux modalités relatives à cette manifestation, et confirment que les enseignants concernés peuvent participer à leur journée syndicale dans les mêmes conditions que les années précédentes après en avoir informé l'autorité scolaire dont ils dépendent afin que celle-ci puisse prendre toute mesure organisationnelle utile. Donc c'est la directive qui a été adressée par le SEO aux directeurs de l'école obligatoire, et les directeurs de l'école obligatoire doivent suivre cette procédure.

A notre connaissance, nous avons eu la connaissance de la lettre de l'école obligatoire qui a été adressée aux enseignants et qui dit ceci : *"Mesdames, Messieurs, chères enseignantes, chers enseignants, nous référant à l'article 48 du règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique dans l'enseignement du 21 décembre 2005, les membres du personnel enseignant bénéficient d'un congé pour participer à l'assemblée annuelle de leur association professionnelle. Nous*

*nous permettons de vous rappeler que les enseignantes et enseignants syndiqués qui ont l'intention de participer à la journée syndicale du mercredi 19 novembre 2014 doivent s'annoncer au moyen du coupon ci-joint en le faisant parvenir à leur secrétariat de secteur jusqu'au 30 octobre 2014.* Ensuite, il y a des précisions sur les années 1 à 7 et les années 8 à 11 et il y a marqué ensuite *"En vous remerciant de votre attention, nous vous adressons, (...)".* Nous avons connaissance de cette lettre, nous ne savons pas si elle a été accompagnée par un courriel, c'est peut-être dans le courriel que vous avez eu d'autres informations, mais en ce qui nous concerne, j'ai vérifié que la lettre envoyée par l'école obligatoire correspondait aux directives du SEO comme on le fait de manière régulière.

De ce fait, à notre connaissance, nous n'avons pas entendu que certains enseignants ont subi des pressions et nous n'avons pas entendu non plus que certains enseignants n'ont pas pu y participer. Rien, en tous cas en ce qui nous concerne, ne nous est parvenu.

Concernant les rapports entre les syndicats et la direction, je rencontre personnellement régulièrement le président du SAEN, notamment, qui ne m'a jamais mentionné aucune problématique entre le syndicat et La Chaux-de-Fonds. Mais je vais bien évidemment approfondir la question, puisque je le revois la semaine prochaine, je lui poserai la question, parce qu'il va de soi qu'il est important de maintenir de bonnes relations avec les deux syndicats qui œuvrent de manière constante pour le progrès de l'école publique et le bien des élèves qui nous sont confiés. Pour nous, il est très important d'avoir d'extrêmement bons contacts avec ces deux associations qui font beaucoup de choses pour protéger tant les enseignants que les élèves.

Concernant les sollicitations de plus en plus nombreuses, je suppose qu'il doit s'agir du cycle 1. C'est vrai qu'il y a beaucoup de sollicitations. J'ai reçu personnellement dans mon bureau quelques enseignantes qui m'ont fait part de toutes ces sollicitations. Nous en avons discuté avec un directeur de secteur et à ma connaissance, des réponses ont été apportées qui donneraient pour l'instant satisfaction. Nous avons aussi décidé de mettre en place des répondants de chaque collège et les directeurs in corpore se rencontrent cinq à six fois durant l'année afin de permettre aux enseignants de faire entendre leur voix, de communiquer à la direction leurs préoccupations, leurs motivations et d'être réceptifs et réactifs pour construire avec nous notre école obligatoire de la ville de La Chaux-de-Fonds. Voilà ce que je peux vous répondre par rapport à votre intervention. Je vous remercie.

### 510 - services généraux des musées

**Mme Monique Gagnebin, PS :** Madame la Présidente Mesdames, Messieurs. En lisant les renseignements concernant les musées à la page 7 du rapport de la sous-commission financière, nous lisons que la gratuité des musées le dimanche matin (pratiquée, nous dit-on, au MIH hors belle saison) est indiquée sur la page respective de chaque musée. Nous sommes tout de même surpris que ceux-ci n'aient pas pu accorder leurs violons et qu'à ce jour seuls deux musées, le Musée des beaux-arts et le Musée d'horlogerie, annoncent cette gratuité le dimanche matin sur leur site Internet.

Notre objectif est que chaque visiteur puisse avoir accès à la culture, particulièrement les chaux-de-fonniers dans leur ville. Il nous semble donc indispensable que les entrées gratuites du dimanche matin soient clairement annoncées sur les sites des musées et mises en valeur le plus possible par la Ville quand elle communique sur ses musées.

C'est comme s'il y avait une réticence à faire connaître ces gratuités le dimanche matin. Nous demandons qu'une amélioration dans ce sens soit faite. Je vous remercie.

**M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Une seule question. A ma connaissance, il n'y a pas de réticence à communiquer ou à mettre en avant la gratuité pour le dimanche. Si l'information entre les sites Internet des différents musées est incohérente, je vous remercie de me le signaler, parce qu'évidemment je ne passe pas mes journées sur le site Internet des musées. Je vérifierai ce point. Nous reprendrons cette question à l'occasion d'un prochain comité de direction de façon à s'assurer que l'information soit cohérente et qu'il y ait bien sûr une visibilité de cette offre. Mais d'une façon générale, dans les musées, on est plutôt content plus il y a de monde. Donc je ne vois pas pourquoi il y aurait des réticences à mettre en avant cette gratuité. Je vous remercie de cette remarque et nous en tiendrons compte.

### 620 - services des RH

**M. Frédéric Hainard, NPL :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Lors du rapport de la sous-commission du budget 2014, il avait été fait état d'un certain nombre de regrets que la sous-commission avait rencontré dans certaines recherches d'informations au sujet, on ne va pas dire de dysfonctionnements, mais de choses particulières qui se déroulent au Service des ressources humaines. Cette année, en page 6, dernier paragraphe du même rapport, la commission regrette cette fois que

certaines personnes qui quittent l'administration aient de la peine à obtenir le certificat de travail et doivent attendre parfois plus de six mois. On constate toutefois que le Service des ressources humaines s'est lancé dans la gestion de mandats, puisque le Service gèrera aussi le Service des ressources humaines de la commune de Val-de-Ruz.

Le Conseil communal n'estime-t-il pas qu'il serait peut-être mieux de s'occuper dans un premier temps de nos collaborateurs, qui n'ont pas à attendre six mois pour obtenir un certificat de travail ? Et deuxième question, le Conseil communal n'entend-il pas saisir la sous-commission des comptes du budget 2014, respectivement 2016 afin d'investiguer ce qui se passe dans ce Service en vue des différents rapports qui s'échangent par exemple entre le Service financier et le Service des ressources humaines de la Ville ?

**M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il est effectivement regrettable qu'une personne doive attendre six mois pour avoir son certificat de travail. A la décharge des ressources humaines, il y a des fois des passages entre les différents services pour confirmer certains éléments. Je suis intervenu auprès des ressources humaines, nous allons éviter qu'un tel problème se reproduise.

Concernant la question qui a été posée concernant le Val-de-Ruz. Le Service des ressources humaines a travaillé dans le cadre de la mise en place des ressources humaines du Val-de-Ruz. C'était un travail significatif l'année de constitution, mais évidemment maintenant le travail est beaucoup moins important.

Quant au rapport entre les Services financiers et les Services des ressources humaines, je ne connais pas votre source et je me ferai un plaisir d'en parler avec mes chefs de services en direct dans une prochaine séance. Merci.

### 710 - voirie, frais d'entretiens

**M. Daniel Musy, PS :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne sais pas si c'est à ce point que je dois poser la question concernant la réfection provisoire de la place du marché. J'imagine que je vais la poser.

Elle est annoncée en tous cas au Conseil communal, qui ne sera pas surpris de cette question.

Il y a plusieurs années, nous avons longuement débattu d'un gros crédit d'investissements pour la réfection de la place du marché et ce qui nous avait préoccupé à l'époque, c'était bien sûr le revêtement sophistiqué et coûteux d'ailleurs qui a été goudronné, vous vous souvenez des débats

sur la place de la Fontaine. Alors quelle n'est pas la surprise des citoyens, ces derniers mois, de voir que par usure, dans certaines parties de ce revêtement, il y a eu la pose de tacons, comme on dit chez nous, tacon t'es con, tacon.

## **RIRES**

Des tacons extraordinairement disgracieux. J'ai entendu dire que ces tacons seraient remplacés par le revêtement d'origine et la question que je pose au Conseil communal est : ne serait-il pas judicieux, lorsqu'on fait ce type de rénovation provisoire, d'annoncer par un panneau aux citoyens à l'entrée de la place que ces replâtrages disgracieux ne sont que provisoires et que la place sera remise en état comme au départ ?

**M. Frédéric Hainard, NPL :** J'aurais juste une question brève. Le Conseil communal, à deux reprises, a communiqué dernièrement sur la saga des sacs poubelles contrefaits. Le Conseil communal est même allé jusqu'à dire que ceux qui les utilisaient serait des receleurs, la procureure Guzzetti a rétabli au moins une fois dans cette affaire la vérité.

D'où ma question, est-ce que le Conseil communal va faire en même temps de l'instruction pénale ? Et plus sérieusement, est-ce que le Conseil communal pensait vraiment utile de communiquer à deux reprises sur une enquête pénale en cours ? Est-ce que le Conseil communal n'entend pas avoir par la même entravé le travail de la police judiciaire qui est chargée de cette affaire ?

**M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne monterai pas au tacon... Loin de nous l'idée de vouloir nous mêler d'une enquête judiciaire en cours. Si nous avons communiqué une fois, je précise bien une fois, parce qu'après il y a une saga derrière qui a été montée, c'est en accord avec la justice et c'est un téléphone que j'ai eu avec les services pour effectivement demander si nous pouvions communiquer dans ce contexte-là, puisque nous ne voulions pas entraver les Services juridiques de l'Etat.

A ce stade, nous ne nous sommes jamais mis en porte à faux avec ce que la justice disait, nous avons simplement donné des informations les moins approfondies possibles et toujours en accord avec la justice concernant cette malheureuse affaire que j'espère nous verrons bientôt terminée. Vous ne prétendez pas que la fois où nous avons trouvé les receleurs, les vendeurs chaux-de-fonniers, neuchâtelois, que la communication qui sera faite sera du fait de la Commune de La Chaux-de-Fonds, la justice fait aussi sa communication est c'est tout à fait normal dans ce contexte-là.

**M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'ai une mauvaise nouvelle. Les informations du conseiller général Musy ne sont hélas pas exactes.

Par le passé, la Ville a fait des tentatives pour déployer des revêtements permettant des aménagements urbains de plus grande qualité esthétique. Vœux légitime. Aujourd'hui, nous sommes devenus méfiants, nous sommes arrivés à la conclusion, avec les Services techniques, qu'à 1'000 mètres d'altitude, à cause du gel, des changements de température particulièrement forts dans notre région et à cause de la lame des chasses-neiges, seul le bitume traditionnel et le pavé sont suffisamment résistants. C'est fort de ce constat que par exemple nous avons renoncé au revêtement colle-clou sur la place de la gare. Si notre réflexion aujourd'hui en est là, on ne baisse cependant pas les bras. Ainsi, une étude est actuellement en cours dans un bureau spécialisé sur les revêtements colorés qui pourraient convenir dans les conditions qui sont les nôtres. Si l'étude est concluante, une utilisation sur des surfaces relativement restreintes, par exemple deux carrefours, pourrait voir le jour en 2015, dans le cadre du projet rue Daniel-Jeanrichard et rue du Midi. Ainsi, on aurait de ce fait deux planches d'essais de taille raisonnable pour valider la durabilité du produit. En premier lieu, on attendra évidemment le résultat de l'étude avant de décider quoi que ce soit. En l'état, un revêtement plus fragile n'est possible que dans les zones strictement piétonnes qui peuvent être déneigées de manière plus légère. Un exemple relativement positif est la place des Brigades internationales. Par contre, la place du marché est malheureusement le contre-exemple, celui qui inspire aujourd'hui nos conclusions.

Que se passe-t-il à la place du marché ? L'enrobé, vous l'avez constaté de visu, est fragile. Par ailleurs, certains travaux, naturellement, l'ont endommagé, par exemple l'installation des bornes électriques, mais cela fait partie d'une place qui vit. Malheureusement, la voirie n'a pas pu utiliser le revêtement original de la place et a dû utiliser le revêtement le plus similaire qui existe sur le marché, le revêtement original n'étant plus fabriqué. Vous l'aurez compris, le taconnage, tacon, t'es con, est hélas définitif. Cela dit, les ingénieurs m'assurent que la différence de couleur va petit à petit s'estomper, mais que les tacons, évidemment, resteront visibles.

### 813 - SUE environnement

#### Interpellation

#### Vision à long terme pour les droits de superficie accordés à des tiers par la Commune

*Depuis de très nombreuses années, si ce n'est pour certains d'entre eux depuis plus d'un demi-siècle, la ville de La Chaux-de-Fonds a octroyé des droits de superficie dont l'échéance va prochainement arriver.*

*Ces droits de superficie ont été octroyés :*

*En matière de promotion de l'industrie ; des entreprises se sont vu octroyer des conditions préférentielles pour l'acquisition du terrain en droit de superficie afin d'y implanter des entreprises ;*

*En matière de promotion de l'habitat collectif ; des personnes morales, le plus souvent des sociétés coopératives, ont bénéficié de tels droits de superficie, aussi à des conditions de faveur, ceci afin de favoriser la mise sur le marché d'appartements à prix modestes ;*

*En matière de promotion de l'habitat individuel sous forme de terrains contigus, ou non contigus ; ces droits ont été octroyés à des individus, sans aucune recherche de l'intérêt commun.*

*Il s'agit de déterminer pour chaque type de droit de superficie quelle va être l'attitude de la collectivité publique au moment de l'échéance du droit : ces droits vont-ils être reconduits ou le terrain va-t-il être vendu en pleine propriété ?*

*Si les droits de superficie sont reconduits, à quelles conditions, ceci afin de préserver les intérêts financiers de la collectivité publique ?*

*Les soussignés demandent au Conseil communal de fournir tous renseignements utiles concernant sa matière d'extinction et de reconduction des droits de superficie octroyés jusqu'à présent par la ville de La Chaux-de-Fonds.*

*Christophe Ummel, Yves Strub, Claude-André Moser, René Curty, Yves Morel, Daniel Surdez*

**M. Christophe Ummel, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La Commune est propriétaire d'un grand nombre de terrains cédés en droit de superficie dans des buts de réalisation industrielle, habitat collectif, habitat individuel, qui arriveront à échéance au compte-goutte ces dix, vingt, trente prochaines années.

Il s'agit d'avoir une planification, d'avoir des objectifs que nous aimerions connaître de la part du Conseil communal. Quelle est la stratégie que le Conseil communal préconise ? Nous aimerions que le Conseil communal nous renseigne à ce propos. Merci.

## 830 - service du domaine public

### Interpellation

*Le PLR a été ébahi après avoir pris connaissance des mesures que le conseil communal entendait prendre pour, soi-disant, lutter contre le parcage anarchique des véhicules d'entreprises aux abords des chantiers.*

*Le courrier que les artisans de la ville ont reçu en date du 05.11.2014 nous apprend que, dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain, pour pouvoir parquer, je cite, au-delà du temps réglementaire en zone bleue, voire (bénéficier) d'une dérogation temporaire aux mesures de parcage lorsqu'il n'y a aucune solution aux abords immédiats du chantier en cours, fin de citation, il suffira de passer à la caisse auprès du SDP et ainsi l'anarchie deviendra légale au tarif suivant, par véhicule :*

*- 1 jour : 10 francs*

*- 1 semaine : 50.- francs*

*- 1 mois : 160.- francs*

*Les médecins qui disposaient également de cartes de parcage très utiles en cas de visites de patients à domicile devront également passer à la caisse pour un montant annuel de 300 francs.*

*Nous constatons, malheureusement une fois de plus, qu'on taxe celui qui travaille et qui a besoin d'un véhicule pour se déplacer et y transporter ses outils et son matériel.*

*Encore une mesure qui n'encourage pas à s'investir pour notre ville, ni à venir s'y établir. On manque cruellement de médecins généralistes. Pendant qu'au sein d'un dicastère on multiplie les efforts et les démarches pour les attirer en donnant une image positive de la Ville, dans un autre dicastère on crée une taxe qui ne concerne précisément que les généralistes et une partie particulièrement astreignante de leur activité, les visites à domicile. Y a-t-il concertation entre les dicastères concernés ?*

*De surcroît, on peut douter de la légitimité à encaisser ces taxes étant donné que rien ne figure dans le règlement des taxes et émoluments. Le Conseil Communal peut-il nous indiquer sur quelles bases légales ces taxes ont-elles été édictées, ont-elles fait l'objet de discussion dans des commissions ?*

*Nous demandons par conséquent que les cartes de parcage soient gratuites et valables une année pour les médecins et les artisans en maintenant, notamment pour les médecins, les restrictions précises que leur droit d'utilisation comportait et qui ne constituait en rien un privilège.*

*Pour conclure, facilitons la vie des gens qui travaillent et font vivre la cité.*

*René Curty, Christophe Ummel, Sylvia Morel, Daniel Surdez, Yves Strub, Yves Morel*

**M. René Curty, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne vais pas répéter le texte de l'interpellation, mais ces mesures sont nuisibles pour les raisons suivantes, en plus de celles déjà expliquées dans



l'interpellation. Ce sont des nouvelles entraves pour les gens qui travaillent, c'est de la bureaucratie supplémentaire. Quels gains pour la ville ? Probablement inexistants, vu le travail administratif que cela demandera. Donc d'un côté il n'y aura pas de gain, mais il y aura plus de taxes supplémentaires pour les artisans et les médecins.

En conclusion, le Conseil communal devrait s'attacher à des tâches constructives plutôt que de toujours plus taxer les entreprises et, dans le cas présent, les médecins, surtout qu'on en cherche.

**M. Frédéric Hainard, NPL :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le 26 août 2014, Thierry Pauli déposait une interpellation au sujet des propos, à Mise au point, de la Présidente du Conseil communal. La question quatre indiquait "*Le Conseil communal peut-il nous indiquer sur la base de données InfoPol...*". Le Conseil communal a répondu ce soir qu'il ne répondrait pas, puisqu'il n'y avait pas d'accès InfoPol. Or, nous venons de vérifier, il y a bien un accès InfoPol qui est entre les mains de la Ville de La Chaux-de-Fonds, par le chef du SDP, par les collaborateurs du SDP, ceci au sens des dispositions de l'article 91 lettre f de la loi sur la police neuchâteloise et du règlement d'exécution sur la police neuchâteloise. Le Conseil communal entend-il dès lors nous indiquer le nombre de scandales, de bagarres à la gare ou nous confirmer qu'il y a un problème légal et qu'il n'y a pas d'accès du SDP à InfoPol, ce qui poserait alors un grand problème de dénonciation en matière de taxe déchets par exemple ?

#### Interpellation

##### Décentralisation des services cantonaux

*Le canton de Neuchâtel oublie très souvent, pour la plupart de ses Départements, qu'il existe une ville, la plus grande du canton, soit la ville de La Chaux-de-Fonds.*

*L'Hôtel judiciaire devrait se construire à La Chaux-de-Fonds, mais rien n'est sûr.*

*En tout état de cause, les locaux de SISPOL seront vidés des Procureurs à brève échéance.*

*En parallèle, la cantonalisation de la police engendre un manque de bureaux au BAP à Neuchâtel.*

*La direction de la police, qui occupe un étage complet (le cinquième), envisage de déménager à Colombier !*

*Nul n'ignore que le Commandant de la Police neuchâteloise est domicilié à Colombier, et que tous ses adjoints, nombreux, sont quant à eux domiciliés dans le Littoral.*

*Le Conseil communal entend-il intervenir énergiquement auprès du Conseil d'Etat pour que la direction de la Police neuchâteloise soit logée, dans ses locaux, à SISPOL ?*

*Le centre de gravité du canton, respectivement les organes qui le dirigent, peuvent aussi être stationnés dans notre ville.*

*Frédéric Hainard*

**M. Frédéric Hainard, NPL :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je remercie le Conseil communal, qui s'est exprimé tout à l'heure au sujet du Nouvel Hôtel Judiciaire. Je pense qu'on peut faire plus et qu'on se rappellera qu'il incombe dans ce canton aux Communes de mettre à disposition du Canton les dispositifs qui permettent aux tribunaux de se réunir. C'est une disposition de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise.

Mais, cela dit, le Conseil communal nous a répondu il y a exactement deux ans qu'il allait faire le nécessaire pour permettre la réouverture de SISPOL. C'était des propos du chef du dicastère de l'époque. A ce jour, SISPOL, le plus grand poste de police de Suisse romande, n'est pas desservi ni la semaine, ni la nuit, ni le samedi, ni le dimanche. Mais en plus, le Conseil communal entend-il intervenir pour que la direction de la police neuchâteloise, qui entend se délocaliser à Colombier, comme tous ses cadres habitent le Littoral, sauf un, faire une opération de réseautage une fois encore auprès de l'Etat pour que soient stationnés à SISPOL, au sein des locaux qui pourront se libérer tout prochainement, les cadres de la police neuchâteloise pour qu'enfin, notre ville, qui a de beaux musées et de belles infrastructures, puisse avoir une entité de sécurité digne de son statut ?

**M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En ce qui concerne les droits de superficie. En préambule, il s'agit de remarquer que la pratique et les conditions de l'octroi du droit de superficie ont beaucoup changé ces cinquante dernières années.

Précédemment, entre 1961 et 2007, le droit de superficie était octroyé contre un versement unique, CHF 4.- à CHF 6.- le mètre carré jusqu'en 1969, c'est quand même assez fou d'évoquer ces chiffres-là. Et petit à petit cela a augmenté jusqu'à CHF 157.- le mètre carré dès 2002, toujours dans l'idée de ce versement unique. Jusqu'en 1984, le droit de superficie était octroyé, gratuitement même, pour les projets d'utilité publique. En outre, jusqu'en 2007, il faut l'octroyer souvent, pour favoriser l'accession de la classe moyenne à la propriété, ce qui n'était sans doute pas une mauvaise chose, des droits de superficie. Les exemples les plus fameux sont les lotissements de la rue L'Eplattenier, du chemin du Couvent, des Chevreuils et du Chapeau-Râblé. Calcul fait, l'affaire était bonne à court et à long terme pour les bénéficiaires des droits de superficie.

Aujourd'hui, nous proposons au Conseil général d'octroyer un droit de superficie essentiellement pour des projets d'intérêt public, par exemple le dernier que vous avez accepté, c'était la plateforme de transbordement de Bellevue, c'était pour des coopératives d'habitations et j'espère bien que bientôt on pourra en octroyer un à l'Etat pour le Nouvel Hôtel Judiciaire. Les conditions ne sont favorables aux bénéficiaires qu'à court terme. En effet, le droit de superficie évite l'investissement foncier de départ, mais, à long terme, les choses s'équilibrent, voire sont favorables à la Ville puisque nous possédons par une rente superficière de 4% à 6% calculée sur le 75% du prix du terrain. Je vous laisse faire le calcul, mais vous remarquerez que la Ville ne s'en sort pas si mal.

Effectivement, vous avez raison, il s'agit d'élaborer une stratégie liée à la fin des droits de superficie, notamment des lotissements de villas, avec un premier bourrelet, une première vague, entre 2058 et 2068. Il y aura alors l'extinction de 86 droits de superficie avec le risque, vous l'avez évoqué, que la Ville doive racheter à la valeur vénale de nombreux bâtiments construits sur les terrains. Un rapport avait été soumis à ce sujet au Conseil général en 2007, parce que la préoccupation était déjà présente, proposant la vente en pleine propriété des droits des terrains sur lequel il y a des droits de superficie, dans plusieurs secteurs de la ville, notamment dans les secteurs de lotissements de villas. Malheureusement, quelques années après, force est de constater que seuls trois droits de superficie ont été rachetés. La question est donc pertinente, elle n'est pas urgente. Il faudra vraisemblablement que le Conseil communal détermine une stratégie d'incitation à l'achat ou d'incitation au renouvellement anticipé des droits de superficie. Autant le dire tout de suite, ce n'est pas moi qui m'en occuperai, puisque comme de très nombreux chaux-de-fonnières, je suis un tout petit peu concerné. Pour l'heure, nous n'avons pas encore cette stratégie, mais nous sommes parfaitement conscients de la problématique.

**Mme Sylvia Morel, Présidente** : Je vous remercie, l'interpellateur est-il satisfait ?

**M. Christophe Ummel, PLR** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pleinement.

**Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication)** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je serai brève. Je reprends la question, parce que le libellé de la question est très important. *"Le Conseil communal peut-il nous indiquer, sur la base des données InfoPol, le nombre d'interventions pour scandales, bagarres, etc. à la gare ?"*. Réponse : non, le Conseil communal ne peut pas répondre à cette

question parce que le Conseil communal n'a pas accès à ces informations. L'accès est possible via le SDP. Le SDP a la possibilité d'avoir des informations, mais le SDP est soumis à ce qu'on appelle le secret professionnel et ce secret professionnel fait partie intégrante des fonctionnaires auprès du SDP. M. Monnard n'avait pas accès à InfoPol, M. Legrix n'a pas accès à InfoPol, raison pour laquelle malheureusement je ne peux pas répondre à cette question.

**Mme Sylvia Morel, Présidente** : Je vous remercie, l'interpellateur est-il satisfait ?

**M. Frédéric Hainard, NPL** : Non. Le Conseil communal n'a pas accès au système informatique sur l'aide sociale, et pourtant, régulièrement, le Conseil communal nous donne des données de ce système informatique. Il nous donne des informations sur la taxe déchets et il les a aussi de ce système informatique. On a pris note. C'est tout.

**M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Sécurité, énergies et tourisme)** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous remercions le groupe PLR pour son interpellation, cela permet au Conseil communal de lui donner les explications qui s'imposent.

Ce projet dont vous parlez a été initié par mon collègue, l'ancien responsable de la sécurité M. Pierre-André Monnard, et finalisé par mes soins avec plaisir. Ce qui a surpris le Conseil communal, c'est qu'une amélioration, un plus pour les médecins, un plus pour les entreprises, soit perçu négativement par le groupe PLR. En effet, contre des émoluments modiques, on permet à certaines personnes de pouvoir parquer en zone bleue plus qu'une heure et demie.

Concernant la base légale à ce sujet, le Service juridique, occupé par deux collaborateurs très compétents, disait ceci le 6 mars 2013 : *"L'adoption des mesures relève de la compétence du Conseil communal"*. Tout au plus, et c'est encore discutable, s'agissant d'une mesure LCR, le Conseil général fixerait les taxes qui ne seraient pas modiques. Clairement, demander CHF 360.- par an soit un franc par jour à un médecin pour pouvoir parquer près de son cabinet est vraiment modique. Par conséquent, en date du 16 avril 2014, le Conseil communal a décidé d'introduire ces nouvelles taxes modiques.

Contrairement à vos propos, l'anarchie ne deviendra pas légale pour les raisons suivantes : le SDP aura le contrôle sur les véhicules d'entreprise. Certaines entreprises, et heureusement pas toutes (ou employés de certaines entreprises) se parquent n'importe où malgré les règles en vigueur et malgré le fait que nos collaborateurs aillent aux réunions de chantier dire de quelle façon les choses doivent fonctionner. Le but du macaron, c'est la limitation du nombre de véhicules aux abords

des chantiers, une meilleure gestion du stationnement, éviter que des véhicules parquent sur les trottoirs –je rappelle que le Conseil général a voté la dernière fois, quand j'étais malade, quelque chose à ce sujet. Par contre, les véhicules utilisés uniquement au chargement et déchargement de marchandises, puis que ce véhicule quitte ensuite les lieux n'auront pas besoin de macaron.

Concernant vos affirmations liées aux médecins, celles-ci sont totalement fausses. Le Conseil communal a du reste été très étonné que l'interpellation du PLR soit signé également de la part d'un médecin qui a lui-même, à titre personnel, comme tous les autres médecins, reçu un courrier très clair. Je lirai quelques passages de ce courrier. Cette lettre envoyée le 4 septembre 2014 à l'ensemble des médecins disait ceci : *"La carte médecin en service sera reconduite dans les années à venir pour tous les praticiens qui exercent la médecine de garde et qui sont appelés à se déplacer pour les consultations lors de leur jour de garde"*, il est dit ensuite *"Le Conseil communal a décidé de vous offrir en plus (donc on ne parle pas des jours où les médecins sont de garde) la possibilité de stationner à proximité de votre cabinet"*, ce qui n'existait pas par le passé, c'est pour cela que nous disons que c'est un plus, et nous sommes très surpris que ce soit ressenti comme quelque chose de négatif, parce qu'en général, quand on offre quelque chose de plus, on s'attend à ce que les gens soient plutôt contents, puisqu'à ce jour ils ne pouvaient pas parquer infiniment toute l'année s'ils étaient de garde. Maintenant ils le peuvent, contre rémunération. Et il est dit ceci : *"A cet effet, une autorisation de parcage annuelle pourra être délivrée contre un émolument de CHF 360.-"*. Ensuite : *"Cette dérogation à la limite de temps de parcage en zone bleue notamment, vous sera accordée indépendamment de vos jours de garde, mais uniquement pour un parcage aux abords de votre cabinet"*.

Je rappelle aussi que toutes ces réponses ont déjà été données dans la presse et que, comme beaucoup de gens lisent la presse, j'ai déjà dit cela à la presse. Donc il est faux de dire que les médecins qui pratiquent la garde à domicile devront payer une vignette. C'est faux. Il n'auront strictement rien à payer, comme par le passé les jours où ils sont de garde. Rien ne change à ce niveau-là. Personne ne les oblige à payer CHF 360.- pour bénéficier d'une place de parc près de l'endroit où ils exercent. Personne ne les oblige. La Ville va faire appliquer simplement ce qui existe déjà ailleurs. Puisque vous pensez que c'est une subtilité chaux-de-fonnière, ce n'est pas le cas. Avant d'introduire cela, les responsables ont été regarder ce qu'il se passait à Neuchâtel, à Bienne, à Fribourg et partout, partout sans exception, ces éléments existent déjà depuis longtemps.

Pour terminer, le Conseil communal doit reconnaître que la note qu'il a envoyée aux médecins et aux entreprises a été envoyée un peu trop vite. Et là, effectivement, il y a eu une erreur. Nous devons encore faire adopter

par le Service des ponts et chaussées un arrêté du Conseil communal et attendre la publication et le délai de recours. Donc là, effectivement, mea culpa, moi ou le Service, peu importe, on a été un peu trop vite. Ensuite, cet émolument sera intégré dans le règlement des taxes émoluments. Par conséquent, compte tenu du fait que nous sommes allés un peu vite, il est bien clair qu'aucune facturation ne sera faite avant l'échéance du délai de recours. Voilà, j'espère avoir répondu aux questions de votre interpellation.

**M. Claude-André Moser, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme j'ai été aidé suite à cette interpellation, je conteste le droit d'avoir signé cette interpellation. Je suis un petit peu étonné du ton utilisé aussi.

Les médecins n'ont jamais demandé à pouvoir parquer à proximité de leur cabinet. Ceux qu'ils le font se sont organisés, ont loué des garages. Certains ont peut-être abusé, parfois, comme dans d'autres entreprises, mais ça, c'est un problème de contrôle au niveau du SDP.

Je précise que la carte qui existait jusqu'à présent était très restrictive. Elle autorisait les médecins, lors de visites à domicile, à parquer à des endroits où on n'aurait pas eu l'autorisation de parquer pour autant qu'ils n'entravent pas la circulation et cette carte précisait bien que la durée ne pouvait pas dépasser de deux heures la durée autorisée sur le lieu sur lequel il parquait, ce qui excluait le fait de pouvoir parquer toute une matinée en zone bleue pour un médecin à proximité de son cabinet. Le médecin a surtout besoin de cette carte pour faire des visites à domicile. Et ça, ça concerne pour l'essentiel les généralistes. Les autres spécialités ne sont pas concernées. On sait la peine qu'on a à avoir des généralistes et je trouve que c'est une entrave. C'était gratuit, mais uniquement dans ce but-là. Limiter à la garde, c'est extrêmement restrictif. Il y a de moins en moins de visites à domicile, vous n'êtes pas sans savoir qu'à partir du 15 janvier, sauf erreur, il y a une grosse modification au niveau de la garde locale. Les médecins locaux ne feront plus la garde à domicile, ce sera une organisation extérieure qui viendra, donc ça ne concernera plus les médecins locaux.

Les médecins chaux-de-fonniers ont besoin de cette carte, c'est un service qu'ils rendent à la population. Ils ne demandent pas de privilèges. Je reste convaincu que cette carte doit rester gratuite, mais uniquement pour faire des visites à domicile dans le cadre légal qui était celui qui existait auparavant.

**Mme Sylvia Morel, Présidente :** L'interpellateur est-il satisfait ?

**M. René Curty, PLR :** Non.

**M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal (Sécurité, énergies et tourisme)** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'interpellation déposée par M. Frédéric Hainard est totalement à propos. Effectivement, le Canton ne doit pas oublier notre ville et nous souhaitons, comme vous, que davantage de services de l'Etat soient localisés dans le Haut. La réponse du Conseil communal est donc très claire à votre interpellation. Oui, il va écrire au Conseil d'Etat et il va le faire de façon ferme, énergique et motivée.

**Mme Sylvia Morel, Présidente** : L'interpellateur est-il satisfait ?

**M. Frédéric Hainard, NPL** : Une fois n'est pas coutume, oui, Madame la Présidente.

**Mme Sylvia Morel, Présidente** : Nous arrivons au bout de cet examen de détail. Il nous reste encore à passer les investissements en revue à partir de la page 27.

**M. Marc Schafroth, UDC** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En page 27, nous voyons sous 213, bâtiments d'utilité mixte, achat surfaces NHOJ, CHF 6'500'000.-. J'ai fait un bref retour en arrière, autant dire une année, et il y a une année, on trouvait en page 30 : 211, bâtiments locatifs, achat surface NHOJ, CHF 4'000'000.-. On se rend compte qu'en une année, on a changé de service, on a passé du 211 au 213. Certes, ce soir on a eu la démonstration qu'à la ville de La Chaux-de-Fonds, les déménagements coûtent cher, mais le déménagement d'un service à l'autre sur le papier justifie-t-il cette augmentation de CHF 2'500'000.- ?

**M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures)** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Si la ligne a changé de centre, le chef de dicastère est resté le même.

**M. Marc Schafroth, UDC** : C'est déjà pas mal.

**M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures)** : Il y a une année, l'effort que l'on imaginait devoir consentir avec des négociations commençait à peine avec l'Etat. Vous avez, dans notre budget, le résultat des négociations qui sont en cours et de l'effort qu'il faudra vraisemblablement consentir pour donner toutes les chances, encore une fois, à ce projet indispensable pour la ville de La Chaux-de-Fonds. Cela peut éveiller chez les uns et les autres un certain nombre d'inquiétudes. Ces inquiétudes, je les partage, de toute

façon nous aurons très largement et longuement le temps de débattre de cela au moment où nous présenterons à votre autorité le rapport pour l'achat de surfaces sur le NHOJ. Le rapport au Grand Conseil étant prévu pour le mois de juin, forcément que nous viendrons en amont, donc il faut s'imaginer qu'au mois de mars, par exemple, nous viendrons avec une proposition.

**M. Marc Schafroth, UDC :** Je remercie le Conseil communal pour son explication. Néanmoins, je ne comprends toujours pas le problème, pourquoi on a changé cela de ligne budgétaire et puis, il y a toutefois quelque chose dans le libellé qui me fait un petit peu réagir, c'est que l'année passée, achat de surface, surface sans s, pour CHF 4'000'000.-, cette année c'est achat de surfaces avec s, et il y a pour CHF 2'500'000.- de plus d'achat de surfaces.

**Mme Sylvia Morel, Présidente :** M. Oltramare, c'est pour le même sujet ?

**M. Marc-André Oltramare, NPL :** Avec des nuances.

J'ai appris ce soir, j'en suis à mon dépucelage, mais dans les nuances puisqu'on a l'air d'être dans les nuances, il semble que c'est le même acheteur, que c'est le même terrain et on arrive à plus de 30% de différence, alors c'est de la nuance qui a une certaine dimension. Et là, à un moment donné, j'en souris, mais un peu jaune.

**M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures) :** Je pense que c'est vraiment prématuré de faire le débat. Cela dit, CHF 2'500'000.- de plus, sans doute que cela vaut bien un s.

Pour la question de M. Oltramare, bien sûr que l'acheteur est toujours le même, le vendeur est toujours le même, mais tant que le vendeur n'a pas formulé un prix, c'est difficile d'inscrire quelque chose de très solide dans nos budgets et pour nous, cela a toujours été indispensable de vous indiquer, parce qu'on le sait depuis très longtemps, que sur le plan financier, il se passera quelque chose autour du NHOJ. Mais encore une fois, on aura vraiment l'occasion d'en débattre, et vous aurez l'occasion de dire si vous estimez que les négociations ont abouti à quelque chose qui est acceptable ou si les négociations ont abouti à quelque chose qui ne l'est pas. Mais nous faisons au mieux.



## Crédits spéciaux

### Amendement PLR

*./ 500'000.- pour les abattoirs*

*./ 250'000.- pour la Maison du peuple*

*./ 1'500'000.- pour la passerelle de la gare*

*Christophe Ummel, Daniel Surdez, Yves Strub, Sylvia Morel*

**M. Christophe Ummel, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il s'agit donc de l'amendement des trois lignes budgétaires à supprimer ? Oui.

**Deux personnes se refusent. Noms inaudibles.**

**M. Christophe Ummel, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR dépose un amendement qui consiste en une diminution du budget des investissements. En effet, notre proposition est de supprimer les CHF 1'500'000.- pour la passerelle que développera mon collègue Strub, les CHF 250'000.- de crédits spéciaux pour la préétude de rénovation de la Maison du Peuple que développera mon collègue Surdez, et les CHF 500'000.- de crédits spéciaux pour les abattoirs que je développerai. Je vous prie donc, Madame la Présidente, de bien vouloir donner la parole à mes deux collègues et de me la redonner ensuite pour terminer.

**M. Yves Strub, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'idée de l'intervention, c'est de rendre ce budget acceptable. Malgré les paroles édifiantes que nous avons entendues, ce budget fait peur, dans une période de haute conjoncture, ou en tous cas considérée comme telle. Refuser un budget n'est pas une chose facile, et ce n'est pas forcément très utile. Mais il faut rendre ce budget possible et un des moyens est de retrancher quelques dépenses qui ne sont pas essentielles, quid la passerelle de la gare. La charge des investissements votés par notre autorité devient abyssale, bien que ceux-ci soient justifiés et souhaités. Notre budget 2015 est donc déficient de CHF 2'000'000.-, et cela en période financière de vache grasse. L'inquiétude que nous pourrions ressentir est à la mesure de la dette et de l'avenir assombri par les décisions populaires nationales de février 2014.

Beau projet, la passerelle ne reste pas moins une dépense non-urgente et une réalisation annexe. Sa mise en attente soulagerait

efficacement le budget proposé. Même si la réserve financière communale peut être activée, je parle pour son financement, la sagesse voudrait que l'on réserve celle-ci pour les dépenses essentielles à la communauté et celles imprévues. Le passage actuel sur la gare CFF, avec ascenseur ancien, reste une voie accessible et praticable, provisoirement suffisante. Des aménagements et la mise en sécurité de ces lieux représenteront un coût abordable et raisonnable. L'argument de l'impossible contrôle des incivilités locales ne tient pas. Si la cité ne peut remettre de l'ordre dans quelques trublions amateurs, nous pouvons douter de la protection générale qu'elle offre aux citoyens. L'aménagement de la nouvelle place de la gare exigera impérativement un passage souterrain correct, propre et sécurisé 24 heures sur 24. Cette dépense obligatoire viendrait s'ajouter à celle de la passerelle et la Commune ne peut raisonnablement l'assumer.

Etape absolument indispensable aussi, la présentation claire de planification des investissements dans leur globalité, cela a été dit, sur plusieurs années, et de leur importance chiffrée. Nous ne pouvons accepter un fractionnement des rapports n'offrant pas un tableau explicatif logique. Je vous remercie.

**M. Daniel Surdez, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En parcourant l'imposant rapport budgétaire, on peut lire au bas de la page 5, je cite la conclusion, *"de n'engager de nouvelles dépenses que si celles-ci sont dûment motivées"*. Nous partageons bien entendu cette affirmation. Dès lors, pourquoi engager CHF 250'000.- pour l'étude de la rénovation de la Maison du Peuple sachant que celle-ci devrait nous conduire à une sollicitation de l'ordre de CHF 15'000'000.- ?

Or, le pipeline des investissements en cours ou à venir est déjà très lourdement chargé. Pour rappel, rénovation des immeubles de la rue du Commerce, place de la gare et rues adjacentes, salle de musique, Musées des beaux-arts, zoo-musée, centre de natation des Mélèzes, sans compter la passerelle, le collège industriel et les importants investissements scolaires ou parascolaires auxquels nous ne pourrions probablement pas nous soustraire. De grâce, n'en rajoutons plus.

Par ailleurs, le tableau des investissements actuels et futurs tel que cela a été dit, requis à maintes reprises, n'est toujours pas disponible, ce qui nous oblige de naviguer à vue, sans vision à long terme.

Nul ne remet en cause l'état désuet et la carence des locaux disponibles pour les sociétés locales, mais aussi pour l'organisation de réceptions et de congrès. Mais nous pensons que préalablement, une profonde réflexion doit intervenir au niveau du Conseil communal sur le devenir de Polyexpo, des abattoirs, de l'Usine électrique et de la Maison du Peuple, toutes susceptibles de remplir des missions évoquées. Il s'agira d'opérer un choix, un choix drastique en se concentrant sur l'un ou l'autre objet, et probablement avoir le courage de se défaire des autres.

Conséquemment, nous demandons au Conseil communal de retirer ce crédit spécial de CHF 250'000.- du budget 2015. Vous l'aurez compris, le PLR se veut constructif, dans le respect de la capacité financière de notre chère cité. Merci.

**M. Christophe Ummel, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Affectation initiale du site depuis 1906, l'activité d'abattage a cessé voici peu de temps. De ce fait, quatre locaux importants sont libérés : les écuries, la halle d'abattage, les chambres froides et le local de découpe.

Depuis plus de dix ans, on nous annonce qu'une rénovation massive des bâtiments s'impose, pour un montant de CHF 20'000'000.- à CHF 30'000'000.-. Aujourd'hui, le Conseil communal veut permettre l'installation d'un centre d'art contemporain dans la halle d'abattage. Pour ce faire, il a l'intention de faire diverses mises aux normes et de construire un bloc sanitaire dans le bâtiment centre-sud. Le Conseil communal veut également louer le local sud-ouest à une brasserie artisanale. Les coûts en lien avec ces changements se montent à CHF 500'000.-, c'est le crédit spécial qui figure au budget 2015.

L'activité initiale exercée depuis plus de cent ans vient de cesser, nous venons de le dire, et nous sommes donc dans un cas de changement d'affectation. Les travaux voulus par le Conseil communal sont également liés à des baux nouveaux et des constructions nouvelles. Ces travaux ont une portée politique et stratégique. Ce crédit ne répond pas aux critères des crédits spéciaux. Le Conseil communal se moque du Conseil général en le présentant comme tel et le groupe PLR en est fâché. Incontestablement, ce crédit nécessite un rapport au Conseil général. Cela a été dit et redit à la Commission financière et le Conseil communal a finalement déclaré qu'il viendrait au printemps 2015 avec un rapport d'informations. Cela est un comble : on prend les options, on fait les dépenses, on échappe à l'éventualité d'un référendum et on informe quatre mois plus tard. C'est inadmissible.

En faisant l'inventaire de toutes les institutions artistiques et culturelles en main de la Commune, puis en cherchant des villes qui possèdent une offre similaire en importance, en Suisse et ailleurs, on se rend compte que notre programme culturel et artistique ressemble, en importance, plus à celui d'une ville de 80'000 ou même 100'000 habitants qu'à celui d'une ville d'une quarantaine de milliers d'habitants. Cela est le fruit remarquable de générations de gens qui ont œuvré à ce résultat magnifique. Le PLR ne remet aucunement en question la continuité de ce programme. Mais c'est un fait qu'il est déjà surdimensionné, qu'il est et sera difficile à assumer financièrement. Et il est hors de question de l'alourdir encore.

On nous dit que ce centre d'art contemporain payera un loyer mensuel de CHF 500.-, ce qui est ridiculement bas, dans tous les cas sans rapport

avec le loyer que payait le boucher qui exploitait la halle d'abattage. Mais encore : qui payera le déneigement en lien avec ce centre ? Qui payera la part respective de conciergerie du site, effectuée par la Commune ? Qu'advient-il si, par chance, un projet plus global devait arriver à bout touchant, nécessitant le départ de ce centre d'art contemporain ? Nous imaginons déjà les projets de résolutions demandant à ce que la Ville fournisse un autre local à cette institution.

On nous dit que la rénovation complète du site, qui devra de toute façon être effectuée d'ici vingt ans au plus tard, coûtera entre CHF 20'000'000.- et CHF 30'000'000.-. Pour couvrir cette dépense, il faudra un revenu locatif d'au minimum CHF 2'000'000.-. C'est une entreprise énorme qui aura besoin d'avoir les coudées franches. Dans ce sens-là, la construction du bloc sanitaire pour CHF 250'000.- dans le bâtiment sud-est consiste à mettre la charrue avant les bœufs et sera au mieux une perte sèche, au pire une contrainte malvenue.

Connaissant le loyer du centre d'art contemporain, CHF 500.-, soit CHF 6000.- par an, en extrapolant, on arrive à un loyer global sur le site d'environ CHF 30'000.- à CHF 40'000.-. Maintenant, si on lisse les dépenses déjà effectuées ces dix dernières années, les CHF 500'000.- prévus en 2015, les entretiens strictement nécessaires futurs, additionnés des coûts de conciergerie et de déneigement du site, on constate que les recettes se chiffrent en dizaines de milliers de francs et les dépenses en centaines.

Ce cas de figure, la Ville en fait la collection : Maison du Peuple, Usine électrique, ferme des Arêtes, l'atelier oublié, hangar postal du Crêt-du-Loche, Polyexpo, et j'en passe, mais aussi Commerce 95-105 et tous les autres immeubles communaux mal entretenus. *"Qui trop embrasse, mal étreint"*. La Ville se vautre dans ce travers. Nous voulons que la Ville fasse moins mais mieux et complètement, qu'elle se recentre sur ce qui sert notre population. Piscine, zoo-musée, collèges, installations sportives, etc. Les anciens abattoirs n'est qu'un bâtiment industriel, certes d'une qualité architecturale certaine, mais, dans la culture de nos concitoyens, cela ne résonne pas comme une école ou un autre lieu emblématique.

**M. Philippe Kitsos, Verts :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Juste une petite question. Dans le sillage de l'inscription à l'Unesco de notre ville, une grande dynamique, une grande énergie s'était développée pour mettre en valeur par exemple tout notre patrimoine en Art nouveau.

L'année passée, nous avons acquis, le conseiller communal Théo Huguenin-Elie en a parlé en parlant du droit de préemption par rapport à Doubs 32, un super objet. On a aussi acquis il y a un peu plus longtemps un atelier d'horlogerie à la rue du Progrès.

Je sais qu'il faut faire des choix dans les investissements et autres, mais ma question était la suivante : dans les différents crédits spéciaux qui concernent l'urbanisme, on ne voit rien du tout qui concerne l'étude de ce que vont devenir ces deux objets. Comment est-ce qu'ils vont être mis en valeur par la Ville, alors que si je me souviens bien, dans le rapport qu'on avait voté, c'était clairement écrit que ces deux bâtiments ne resteraient pas vides indéfiniment ?

Pour éviter que la presse écrive sur sa prochaine manchette "*Après avoir spolié ceux qui voulaient acheter, (même si c'est faux) les bâtiments restent vides*", j'aimerais savoir s'il y a un rapport ou quelque chose qui se prépare et pourquoi il n'y a même pas une ligne de crédit d'étude qui est notée dans les crédits spéciaux ? Je vous remercie.

**M. Daniel Surdez, PLR :** Madame la Présidente, je m'excuse, il y a eu un petit lapsus page 33, je sais que c'est passé, mais, il y avait juste un point sur lequel on aurait voulu avoir quelques précisions, c'était le projet énergie de CHF 300'000.-, le dernier poste. On aurait juste voulu avoir quelques précisions sur ce poste-là.

**Mme Sylvia Morel, Présidente :** Nous avons un petit problème parce que nous avons un postulat de l'UDC amendé par le groupe socialiste qui parle du street-hockey, mais en fait un postulat devrait se traiter après l'adoption du budget, mais en même temps ça implique des changements dans le budget...

On va le voter ce soir, mais on aura déjà voté les chiffres. Donc c'est égal.

**M. Claude-André Moser, PLR :** Madame la Présidente, j'aimerais poser une question à la page 42. Est-ce que je peux la poser maintenant ? C'est lié à la place de la gare, je n'ai pas parlé à l'urbanisme parce que je pensais que le point était plutôt là.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. A propos de la place de la gare, au fur et à mesure que la place de la gare se dessine, la population s'interroge, et finalement nous aussi. Les toits des abris supporteront-ils vraiment la neige ? Le vent et la neige soufflée aux abords des abris ne vont-ils pas tourbillonner, s'engouffrer de façon préférentielle dans les abris, gênant les usagers et rendant le déblayement aléatoire et difficile ? Plus récemment, les parois, quand il y en a, vont-elles résister au gel, aux vibrations des bus, à des interventions techniques, à des actes gratuits ?

Le conseiller général moyen qui a approuvé le projet pense que les architectes et les ingénieurs ont spécialement étudié ces conditions chauds-de-fonnières avant de les proposer et nous avons accepté cela, pas les yeux fermés, mais en pleine confiance. Ce sont des éléments de base que

le Service d'urbanisme doit avoir évidemment étudié. Malgré tout, au fil du temps, l'inquiétude se fait plus précise. Et si l'on n'avait pas imaginé des hivers à neige lourde ou mouillée ? Si les supports ne résistaient pas au poids et au gel ? Si un acte de vandalisme les affaiblissait ? L'annonce des panneaux fendus de la semaine dernière nous a fait prendre conscience que les inquiétudes du citoyen lambda sont peut-être fondées. Et puis bientôt, il y aura la passerelle, enfin en principe. Ses panneaux poseront-ils les mêmes problèmes ? Apparemment, ce sont les mêmes concepteurs.

Le Conseil communal peut-il nous rassurer ? Peut-il peut-être déjà donner des explications au sujet des dégâts relatés par la presse ? Nous aimerions aussi savoir si d'autres abris sont prévus, parce que l'abri actuel paraît clairement insuffisant. Merci pour ces réponses.

**M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je me permettrais d'enlever la veste, parce que c'est maintenant que les choses sérieuses commencent. Je crois que je vais commencer par la question de Daniel Surdez sur l'énergie, ce sera une bonne mise en bouche, agréable à prononcer.

L'idée est de développer un bon partenariat avec Viteos, comme nous le faisons toujours. Une ou deux centrales solaires photovoltaïques avec ou sans batteries enclenchées, comme nous l'avons fait en 2014 sur le toit du collège de Bellevue. Si les toits publics, plats et idéaux ont désormais été identifiés, c'était un travail assez facile, un mandat a été attribué afin d'évaluer l'état desdites toitures. En effet, il s'agit de n'installer des panneaux solaires que sur des toitures en bon état, afin qu'on ne doive pas les enlever quelques années après pour refaire le toit, ou que les panneaux endommagent les toitures. Les deux toitures à priori qui nous intéressent le plus, mais cela doit encore être vérifié, sont les toitures des Foulets et les toitures des Gentianes. 100'000 kWh pourraient être produits sur chaque installation, soit 200'000 kWh, ce qui correspond à la consommation annuelle de 60 ménages. Ces 200'000 kWh couvriront une grande partie des 30'000 kWh annuels de consommation de chaque collège et ce principe pourrait être optimisé, comme sur Bellevue, si on installe à nouveau des batteries enclenchées. Evidemment, le solde de l'énergie produite sera injecté dans le réseau. Nous aurons l'occasion de vous tenir informé de la suite des opérations. Donc voilà où on en est.

Il y avait une question un peu plus difficile, mais ça va encore, de M. Kitsos sur Doubs 32 et l'atelier oublié. Pour l'atelier oublié, peut-être que Jean-Pierre Veya complétera. Il y a un crédit spécial 2014 qui a été ouvert par le Conseil communal pour la valorisation de ce lieu-là et puis pour Doubs 32, on va faire vraiment au minimum. Le financement de l'étude pour une forme de muséographie de Doubs 32 se fera dans le cadre du crédit accordé. On cherche vraiment à faire, c'est difficile à dire quand on a

un budget des investissements à CHF 48'000'000.-, mais il y a quand même toute une série de dossiers, et j'aurai l'occasion encore de le dire, sur les abattoirs. On cherche vraiment à faire le plus avec le moins. Ici c'est tout à fait le cas. Il y avait pour Doubs 32 un postulat PLR que vous aviez accepté qui nous laissait une année pour ouvrir le lieu au public et pour présenter cette valorisation du lieu. Nous comptons bien nous y tenir. Je ne sais pas, Jean-Pierre, si tu veux ajouter quelque chose ?

**M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) :** Oui, pour l'unité de la matière concernant l'atelier de mécanique de Progrès 68, et non pas d'horlogerie, comme certains ont parfois tendance à l'appeler, c'est vraiment un atelier de mécanique. On a pris un petit peu de retard dans ce projet, vous allez tout de suite comprendre pourquoi.

L'inventorisation de l'ensemble des pièces a été faite, une étude a été faite pour savoir comment valoriser le site, il est arrivé sur mon bureau, respectivement sur celui du conservateur du MIH dans le courant du printemps 2014. Vous savez aussi, et sinon je vous le rappelle, le conservateur du MIH de cette époque a pris sa retraite. Il a été remplacé seulement à partir du 1<sup>er</sup> juin, donc il y a eu deux-trois mois de vacance. Le nouveau conservateur est entré en fonction, il y a eu quand même quelques autres priorités à son entrée en fonction, notamment le fait d'engager une nouvelle directrice adjointe et de veiller à mettre en place la convention que nous avons signée avec l'Etat de Neuchâtel et l'université, c'est la raison pour laquelle nous n'avons pu relancer ce projet il n'y a pas plus que quinze jours et que le crédit spécial auquel faisait référence mon collègue a été libéré de manière à pouvoir faire les premiers travaux conservatoires du lieu, notamment les plus urgents, qui consistent à veiller soit à remettre aux normes OIBT, soit à obtenir une dérogation pour un lieu patrimonial de cette nature. Mais évidemment, le travail continue.

J'ajouterai aussi que les travaux se font en parfaite cohérence entre le groupe de travail qui s'occupe de cet atelier de mécanique, respectivement le groupe de travail qui s'occupe de Doubs 32, pour une partie, ce sont les mêmes personnes et dans les deux groupes est présent aussi Tourisme neuchâtelois. Voilà, Madame la Présidente.

**M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures) :** Je vais répondre maintenant à la deuxième question du groupe PLR posée par M. Moser. Finalement, la question posée par le conseiller général Moser me fait penser au patient qui demanderait à son médecin s'il est bien sûr que l'angine n'est pas à streptocoque alors que le médecin a reçu les résultats du laboratoire. Le médecin dit "*Non, elle n'est pas à streptocoque, j'ai reçu les résultats du laboratoire.*". Bon. Et si elle était quand même à streptocoque ?

Ici, on a le SUE qui a travaillé avec des professionnels de haut vol, qui a travaillé sur la question dans les services techniques, nos ingénieurs, qui ont travaillé sur la question aussi avec des professionnels de haut vol. On a un bureau d'ingénieurs civils et on a des architectes, sans parler des maîtres d'état. Ils nous disent tous que les toits tiendront, que les parois de verre de l'abri ne vont pas se fissurer à cause des vibrations liées au bus, et ce n'est pas pour cette raison-là que les verres se sont fissurés, c'est un problème au moment de la pose, qui arrive très fréquemment quand on pose du verre, par ailleurs. Au-delà de cela, je suis un peu emprunté pour répondre. J'espère vous avoir rassuré, pour le moins un peu.

Il y a ensuite trois amendements. Il y a un amendement qui m'étonne, un amendement qui, gentiment, m'irrite un tout petit peu, et un amendement où il y a simplement, et c'est le lot de la politique, une divergence politique, une divergence de projet. Quelques secondes pour deviner desquelles il s'agit et puis on va commencer par celui qui m'étonne.

Celui qui m'étonne, c'est l'amendement qui concerne la passerelle. M'étonne simplement parce que, vous vous en souvenez, le 3 juin dernier, il y a eu ici un débat intense, un débat nourri, un débat intéressant et un débat qui a connu une conclusion. In fine, le rapport du Conseil général a été accepté à 24 voix contre 10. Le Conseil communal n'entend pas revenir sur cette décision, qu'il a même le devoir de mettre en œuvre. Ce que le Conseil communal, d'ailleurs, entend faire, par son budget 2015, avec le début des travaux pour CHF 1'000'000.-.

Pour rappel, et sans refaire le débat, mais si je fais ce rappel c'est parce qu'il y a une toute toute petite bonne nouvelle, le montage financier que le Conseil général a accepté est le suivant : une subvention de CHF 750'000.- de la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération, une subvention de CHF 250'000.- de la part des CFF, c'est là qu'est la petite bonne nouvelle, à laquelle s'ajoute un geste après négociation de CHF 60'000.- de plus de la part des CFF, mais enfin, c'est toujours bon à prendre. On n'a pas dit non, hein. Une participation du Canton à hauteur de CHF 300'000.-, soit au total CHF 1'360'000.- de financement extérieur et une réserve constituée pour la mobilité douce et les projets d'agglomération de CHF 3'859'600.- qui ne pourrait pas être utilisée par exemple pour les Mélèzes ou le zoo-musée qui doit être absolument dissoute dans le cadre de MCH2. Reste donc à charge des comptes ordinaires de la Ville CHF 554'040.- Cela nous semble financièrement raisonnable, j'avais déjà eu l'occasion de vous en faire la démonstration au mois de juin.

D'autre part, il est absolument indispensable, sinon c'est hypothéquer à mon avis définitivement le projet, de profiter du chantier de la place de la gare, pour des questions de rationalité. Nous ne souhaitons pas que la place de la gare soit un chantier permanent, gênant durant plusieurs années au-delà de 2016, on veut que cette place vive et qu'elle vive bien. Il



s'agit aussi de profiter de l'installation de chantier qui permet d'envisager quelques économies.

Nous ne faisons pas nôtre l'affirmation selon laquelle un passage sous-terrain ouvert 24 heures sur 24 sera de toute façon nécessaire pour que vive la place de la gare, ce passage existera bien, mais ne sera pas souterrain. Il sera un passage de passerelle.

Sur la planification financière roulante, notamment en terme d'investissements, le Conseil communal a déjà entendu la demande. On a déjà eu l'occasion de le dire, on la considère juste et justifiée. On entend vous la présenter le plus rapidement possible en 2015. Voilà pour la passerelle.

La légère irritation, pour M. Surdez, c'est la Maison du Peuple. Pourquoi légère irritation, parce que j'ai l'impression qu'ici il y a quand même une grande méconnaissance des réalités du terrain et des réalités du travail du Conseil communal. Le Conseil communal a fait des choix. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il a fait le choix d'abandonner Polyexpo, je ne sais pas comment on sortira de Polyexpo, mais le Conseil communal a fait le choix d'abandonner Polyexpo. Il a fait le choix de laisser l'Usine électrique dans son jus actuel et de ne pas consentir, à part pour un léger entretien régulier comme on doit le faire, à d'importants investissements dans l'Usine électrique parce qu'on a fait le constat que l'Usine électrique peut vivre comme ça, et qu'elle ne vit pas si mal. Il a fait le choix que les abattoirs soient réaffectés, soient redonnés aux chaud-fonniers, mais le plus modestement possible, loin des CHF 25'000'000.- évoqués. Le plus modestement possible. Et il compte concentrer, mais encore une fois avec prudence et de manière raisonnable, ses efforts sur un autre bâtiment emblématique au cœur du tissu chaud-fonnier qui est la Maison du Peuple.

C'est un bâtiment emblématique, important par son histoire, important par son statut de maison des associations et par son statut de première salle de fêtes de la commune, dans un contexte, vous l'avez évoqué, de carence, tant pour les associations qu'en terme de salles de fêtes. Une maison emblématique par son emplacement, idéalement centré, en face de la gare, visible depuis la toute nouvelle place de la gare et enfin, une maison importante aussi par sa surface. On a 3'500 mètres carrés de surface dans la Maison du Peuple. 3'500 mètres carrés, je le répète parce que cela implique que de rénover un tel bâtiment est quelque chose d'infiniment complexe et quelque chose qui va se révéler, qu'on le veuille ou non, un peu coûteux.

Alors, pourquoi faut-il rénover la Maison du Peuple ? La dernière rénovation de la grande salle et de la cage d'escalier date de 1968. Il y a eu encore des travaux importants après 1968, c'était la salle du Britchon en 1976. C'est la pire, parce qu'elle n'a pas été bien entretenue. Nous sommes ici à nouveau dans une problématique liée au retard d'entretien.

L'électricité n'est plus aux normes. Les sanitaires sont complètement à refaire. Les cuisines ne sont plus utilisables, ou que très partiellement utilisables. La salle du Britchon n'est franchement plus louable, sans vergogne, j'ai honte quand on la loue. La ventilation est en bout de course, il faut la changer. Idem pour l'ascenseur. Le cinéma Plaza, qui tient mordicus à ce site parce que c'est le site de la société de cinéma qui est le plus rentable à La Chaux-de-Fonds, se plaint du défaut d'acoustique et doit régulièrement rembourser des spectateurs quand il y a fête dans les étages supérieurs.

Le Conseil communal souhaite un mandat d'architecte, mais souhaite cet important mandat pour développer un projet global sur l'entier du bâtiment, donc sur les 3'500 mètres carrés. L'architecte devra bien sûr s'appuyer sur d'autres études, des études d'un acousticien, d'un ingénieur civil si on doit bouger la cage d'ascenseur pour éventuellement permettre à l'ascenseur de descendre dans les caves, ce qui serait quand même drôlement pratique, peut-être qu'il faudra aussi agrandir légèrement la cage d'ascenseur. On aura besoin ici d'un ingénieur civil, et on aura à tous les coups besoin d'un ingénieur électricien.

Le projet sera donc global, mais nous savons déjà que nous n'aurons pas les moyens, et j'espère vous rassurer avec cela, de rénover les 3'500 mètres carrés. Donc on ne va pas investir les CHF 15'000'000.- qui ont été évoqué à l'instant. Lorsque le Conseil communal, en 2015, vous présentera son rapport, il aura fait des choix. La question, en d'autres termes, qui se pose, n'est pas de savoir s'il faut rénover la Maison du Peuple, on a la réponse. Mais la question est de savoir comment la rénover, et de savoir jusqu'où on va dans la rénovation. Quel effort, notamment financier, on est prêt à consentir pour la rénovation. Vous avez vu le chiffre de CHF 6'000'000.- que j'ai mis dans le budget, peut-être qu'on sera en deca. Ensuite, le projet sera global. Dans dix ans, les finances de la ville seront peut-être au beau fixe et on dira "*on fait la deuxième étape !*". Peut-être que ce sera dans quinze ans, peut-être dans vingt ans, mais il nous faut le projet global pour que les interventions que nous ferons prochainement puissent s'inscrire dans une perspective cohérente avec ce qui se fera dans dix ans, dans quinze ans, ou dans vingt ans. Donc il est hors de question pour le Conseil communal d'engager dans les prochaines années CHF 15'000'000.- sur la Maison du Peuple.

Maintenant, les abattoirs : la divergence politique et de développement de projet. Quand on a la chance d'avoir un patrimoine exceptionnel, c'est vrai que ça coûte quelque chose. Je vais commencer par vous commenter ce que contiennent ces CHF 500'000.- qui sont sollicités en crédit spécial. Ces CHF 500'000.- sont prévus pour les choses suivantes.

On a CHF 210'000.- pour assainir la rue centrale et la rendre propre à l'usage public. On imagine ici que la journée, cette rue centrale puisse être traversante par de la mobilité douce, en tout cas les piétons. On a l'idée

également de pouvoir louer cette rue centrale pour des manifestations, des événements, notamment durant la belle saison. Cela signifie, et cela fait partie des CHF 210'000.-, si l'on veut louer cette rue centrale pour des manifestations, qu'il nous faut absolument un bloc sanitaire, parce que sans bloc sanitaire, on ne veut pas envoyer les gens dans le jardin. On pourrait les envoyer aux WC de la place de la gare. On a besoin de démonter l'édicule qui se trouve à l'ouest et de refaire une porte pour garantir cette rue centrale. On a CHF 70'000.- pour poursuivre la réfection indispensable de la toiture, c'est une des dernières étapes de la toiture. On a CHF 27'000.- pour continuer à débarrasser le site d'objets hétéroclites et pour démonter des installations complètement obsolètes. Ceux qui ont fait avec nous la visite du site des abattoirs voient exactement de quoi on cause quand on parle de ce débarras. Ce sera un gros boulot, imaginez CHF 25'000.- de débarras, mais ça de toute façon il faudra le faire un jour ou l'autre. On a CHF 20'000.- pour l'assainissement des installations électriques pour le skatepark. Sans ces CHF 20'000.- il pourra fermer, c'est une question de mise aux normes. On a CHF 20'000.- pour remplacer de nombreuses vitres cassées, c'est le minimum pour que le bâtiment ait quand même un aspect un peu agréable, et puis on a CHF 5'000.- pour l'assainissement des espaces extérieurs. Reste encore, et c'est là sans doute que le bât blesse, pour certains du moins, CHF 40'000.- pour la halle d'abattage qui sera louée à Quartier Général. Avec ces CHF 40'000.- nous pourrions faire un sas d'entrée indépendant. De fait, pour se rendre dans les locaux de Quartier Général, on ne sera pas forcément obligés de passer par la halle centrale, il y aura ce sas d'entrée. Du point de vue énergétique, du chauffage, ce sera aussi quelque chose d'assez confortable, d'autant plus que les locaux seront chauffés de manière extraordinairement sommaire. Et puis, dans ces CHF 40'000.-, il y a encore la rénovation des sanitaires. Et on a CHF 100'000.- pour assainir l'espace dévolu au brasseur, qui permettra au brasseur de s'y installer.

C'est une toute première étape, c'est une étape nécessaire à la vie sur le site, parce que le Conseil communal souhaite absolument éviter que ce lieu exceptionnel devienne une zone de squat, un no-man's land, ce qui est un danger qui menace. Nous souhaitons au contraire rendre ce lieu aux chaux-de-fonniers, notamment, je l'ai déjà dit, en rouvrant la rue centrale, en permettant des promenades dans les espaces verts requalifiés, en permettant des locations, je l'ai dit tout à l'heure, de la rue centrale mais également des espaces verts, depuis les espaces verts on pourra également utiliser le bloc sanitaire. Et puis l'idée, c'est de favoriser l'implantation sur le lieu d'activités qui a un caractère "public". Un brasseur, avec une possibilité d'avoir trois tables dans la rue centrale pour y boire sa bière, il y a quelque chose d'activité publique. Un centre d'art contemporain également, et c'est toute une dynamique d'ouverture populaire que le Conseil communal aimerait mettre en place.

Refuser ce crédit spécial, qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie d'hypothéquer l'installation du centre d'art contemporain, constitué et soutenu par des personnalités qui sont absolument remarquables. C'est hypothéquer la résurrection de notre bien-aimée Comète. C'est empêcher qu'une ébauche de dynamique publique et populaire se crée sur le site, en favorisant la pérennisation d'une friche.

On l'a déjà dit, le Conseil communal s'engage par ailleurs à remonter aux frais de votre autorité en 2015 avec un rapport complet sur les travaux nécessaires à l'assainissement, encore une fois, le plus modeste possible, du lieu. Ce qu'on pourrait appeler un assainissement brut, qui, du point de vue financier comme patrimonial, est intéressant. Assainir de manière brute, c'est intéressant tant du point de vue patrimonial que du point de vue financier. J'enlèverais quand même quelque chose à l'intervention du représentant du groupe PLR, c'est lorsqu'il dit *"Finalement, le Conseil communal a accepté de remonter au Conseil général avec un rapport en 2015 !"*. On a immédiatement évoqué ce rapport en 2015 pour le site des abattoirs, parce que ce rapport est absolument nécessaire pour qu'on puisse désormais planifier et s'engager dans l'avenir sur la base d'une dynamique qui aurait été préalablement créée.

**M. Marc Oltramare, NPL :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Avec cette belle énergie, vous allez aussi pouvoir me répondre : que ce soit en tant que conseiller communal ou bien en tant que membre du conseil d'administration des TRN, pour revenir quand même sur ce sujet, vous en avez parlé. Si ces experts de haut vol, ces grands équilibristes, ces ingénieurs, ou je ne sais comment on peut les appeler, avaient parlé eux, des toilettes, en professionnels peut-être ?

**M. Yves Strub, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Deux choses. J'apprécie beaucoup l'intervention très poétique du Conseil communal, premièrement. Deuxièmement, j'apprécie moins le procès d'intention. En aucun cas il n'y a un procès d'intention contre un centre d'art contemporain. Dans mon intervention, dans un Conseil précédent, j'en avais fait l'éloge et j'ai dit qu'une cité n'existait pas si elle n'avait pas un centre d'art contemporain.

Où le bât blesse, et c'est un problème politique gravissime, c'est-à-dire que ce centre d'art contemporain peut aller n'importe où. Ces abattoirs ne seront jamais un lieu public de grand passage. Nous avons attendu que quelques locataires partent, en nous disant qu'ensuite on proposerait une vente globalement pour une entreprise ou une administration, ou n'importe quel intervenant privé puisse racheter les lieux et en faire une rénovation digne de ce nom et d'en faire un lieu à son propre usage. Alors, où est-ce qu'on en est ? On est en train de relouer des petits bouts pour faire un bricolage qui de toute façon ne rapportera jamais rien.

Je crois qu'on pleure toujours la concentration qu'il y a sur le Littoral et Neuchâtel. Neuchâtel a refusé un centre de congrès, qui était offert rubis sur l'ongle, parce qu'on ne voulait pas d'une espèce de galette comme ça sur le bord du lac. Alors maintenant ils sont en train de suggérer, parce qu'ils sont plus malins que nous, de trouver des solutions à Neuchâtel même pour attirer ce centre de congrès. Et pour l'amour du ciel, un centre d'art contemporain peut être ailleurs.

Moi je le soutiens, je fais partie de cette association. Mais j'entends, il faut être réaliste. Un lieu si grand, qui est offert en vente à une grande entreprise, il ne faut pas chercher dans la région, il faut avoir un peu d'ambition, d'envergure, il faut aller dans les lieux financiers où ça compte et dire *"Nous avons une surface que vous pouvons vous offrir"*, aller à l'étranger. Vous trouverez certainement quelqu'un qui sera d'accord d'investir, de rétablir la qualité de ce lieu, véritablement, et donc prévoir à ce moment-là d'autres lieux pour ce dont nous parlons ce soir.

Nous faire un procès d'intention comme quoi on est contre le centre d'art contemporain est ridicule. J'ai toujours soutenu tous les projets, quels qu'ils soient, sur le plan culturel. Mais il y a un moment donné où, véritablement, je ne comprends plus notre manie dépensière et, peut-être pas vous, mais un certain nombre d'entre nous, payent très lourd dans les impôts. On accepte de les payer, on est resté ici, on n'a pas déménagé ailleurs, parce qu'on joue le jeu de la citoyenneté et de l'honnêteté. Mais il y a des limites et il est absolument inenvisageable de penser rendre rentables ces abattoirs et de laisser passer, peut-être, des opportunités pour rendre notre centre pas seulement joli parce qu'il aura un tribunal, mais de savoir attirer des investisseurs qui viennent d'ailleurs, d'oser aller à Zurich ou ailleurs et de les attirer en leur disant qu'on a un objet qui pourrait être rendu plus beau, avec une architecture contemporaine et restauratrice.

Alors ça part d'une bonne intention, mais certainement, je trouve que ce soir, on est dans une période faste, on a un budget avec un déficit de CHF 2'000'000.-, on a beau sortir toute sorte de discussions sur les petites réserves etc., je ne vais pas me représenter aux élections en 2016, mais je me réjouis de voir comment on va faire d'ici deux-trois années quand on aura des budgets plombés, qu'on ne sera pas allé chercher l'argent et qu'on devra augmenter les impôts. Et à ce moment-là, tout le monde va partir. Et je trouve que ça, c'est emblématique. Ça se divise entre gauche et droite, vous direz ce que vous voudrez, mais c'est un concept, dans une ville qui est une ville industrielle, qui n'a pas de matière première, qui dépend de l'étranger, qui vend du luxe, qui vend de la matière immatérielle et virtuelle, qui dépend infiniment de l'industrie de la vente, du commerce et de la finance, et qui chipote. Alors là, vous me permettez que je ne comprenne pas. Merci.

**M. Christophe Ummel, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. *"Rendre ce lieu aux chauds-fonnières"*. Ce lieu n'a jamais été aux chauds-fonnières. Depuis plus de cent ans, il n'a été fréquenté que par les bouchers et les agriculteurs. La plupart des chauds-fonnières ne savent même pas où sont les abattoirs. Mettre CHF 210'000.- pour un bloc sanitaire pour des manifestations, dont on ne sait même pas si elles auront du succès et si elle s'organiseront d'une manière régulière, on a parlé avant la séance du Conseil d'un marché de Noël, c'est aussi une manie dépensière où on fait des frais pour un usage avant qu'il ait lieu. On pourrait parfaitement imaginer que des manifestations soient organisées sur ce site et que pendant une année ou deux on mette des WC mobiles. On parle vraiment beaucoup de WC ce soir.

Qu'on mette des WC mobiles, comme on le fait pour la Plage, comme on le fait pour la Braderie, ça irait très bien. Et si vraiment il y a un engouement pour organiser des apéritifs, des marchés de Noël, des manifestations sur ce site, dans deux ou trois ans, on pourra toujours réfléchir à ces CHF 210'000.- pour un bloc sanitaire.

La réalité, c'est que ce bloc sanitaire est pour le centre d'art contemporain. Voilà la réalité. Et en plus des CHF 40'000.-. Et cela m'étonne de la part du Conseil communal. On va parler tout à l'heure du street-hockey, qui se retrouve sans terrain, ou sans terrain homologué, je ne connais pas exactement l'histoire. C'est une situation qui se profilait depuis des années, qu'on connaissait, qui allait arriver, on était avertis. J'imagine que les responsables du street-hockey avaient interpellé le Conseil communal, et cette société va se retrouver marron parce que cet investissement va être repoussé. Ce centre d'art contemporain débarque ce printemps, frappe aux bonnes portes et hop, tiens, un nouveau bail dans un local industriel dont on change l'affectation, des coûts qui sont liés à ce projet pour CHF 250'000.-, et, cerise sur le gâteau, tout cela passé dans les crédits spéciaux, donc qui ont un effet immédiat, qui échappent à l'éventualité d'un référendum, chance que n'auront pas les responsables du street-hockey et d'autres projets mis au rancard depuis des années par la Commune.

Ce procédé est un procédé malhonnête et on nous dit qu'il y aura un rapport d'information dans quelques mois. Et bien, alors, vous en faites un vrai rapport avec la demande de crédit qui va avec. Cette manière de faire passer cette dépense sous les crédits spéciaux est un procédé malhonnête utilisé par le Conseil communal. Et si, ce soir, ce crédit spécial devait être accepté, le PLR quittera la séance. C'est absolument inadmissible et c'est une manière de faire qui est absolument singulière et nous ne pouvons pas y souscrire.

**M. Daniel Musy, PS :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. D'abord pour rassurer le PLR, le parti socialiste poursuivra sur la lancée du

postulat UDC et proposera au Conseil communal, contrairement à ce que vous pensez qu'on va faire, de ne pas enterrer ce projet de terrain de street-hockey.

C'est vrai, Mesdames et Messieurs, que nous sommes dans un débat politique. Souvenons-nous il y a trente ans. Je m'intéressais à la politique, je venais au Conseil général écouter les débats sur l'avenir du TPR. Le même PLR se méfiait aussi de ces gros investissements qu'on allait faire pour une culture dite alternative. Le paradoxe est que cette institution est maintenant dirigée par un des leurs. Ce qui est extraordinaire, quelque part.

Ce lieu n'appartient pas aux chaux-de-fonniers, et, deuxième argument, c'est totalement disproportionné par rapport à d'autres villes. Mais écoutez, pas véritablement. Si vous pensez à St-Gall, et si vous pensez à Winterthur, qui sont certes des villes plus grandes avec des musées de dimension beaucoup plus importantes, est-ce que vous pensez que la Gazwerk, l'ancienne usine à gaz de Winterthur, avant d'être un centre culturel, appartenait aux winterthurois. ? C'était une usine à gaz. La remise des locomotives de St-Gall, la Lokremise, c'était une remise pour locomotive. Et c'est maintenant devenu des centres culturels largement subventionnés par les deux villes. Il n'est pas question ici de très largement subventionner le centre Quartier Général, il est question de leur donner un lieu pour vivre, en tous cas pour commencer à vivre.

Vous dites qu'il faut différencier l'essentiel de l'accessoire. Nous avons une divergence entre ce qui est essentiel et ce qui est accessoire, et que cette divergence qui s'exprime ici et se manifeste par un vote, ne doit pas justifier que vous quittiez la séance dans une discussion tellement pratique, dont je vous saurais gré que vous l'avez soulevée. Avec des arguments qui sont les vôtres, avec des arguments qui peuvent être intellectuellement recevables. Je continue sur l'essentiel et l'accessoire : ce qui est pour nous essentiel, c'est qu'on peut soutenir ce qui est jeune. On peut soutenir ce qui est de l'énergie. On peut soutenir ce qui promet. On peut soutenir ce qui mobilise des énergies. On peut soutenir ce qui fait venir ici des gens d'ici et des gens d'ailleurs. On peut soutenir ce qui est peut-être en marge de la culture institutionnelle, souvent liée au passé. Pensons à la Maison Blanche. C'est une maison qui bénéficie d'aides de la Ville au niveau du jardinage, du déblayage des routes et de l'entretien de l'extérieur, mais elle vit de manière autonome. Nous ne souhaitons pas du tout que le centre d'art contemporain Quartier Général ait une subvention de CHF 500'000.- l'année prochaine. Nous ne la soutiendrions pas, parce que nous n'avons pas les moyens d'en rajouter au niveau des subventions. Vous avez l'air septique, mais ce n'est en tous cas pas l'objectif du Conseil communal et ce n'est pas le nôtre.

Ce que je crois, le TPR, excusez-moi, le PLR, ... ne dit pas, ou l'a dit un petit peu, et là nous divergeons. Ce lieu exceptionnel devrait mourir,

mais il est logique, dans sa vision de la politique immobilière. Ce lieu devrait finalement mourir ou être vendu à des privés pour en faire un centre qui échapperait complètement à la maîtrise que nous pourrions avoir sur lui. Je crois qu'il faut prendre ses responsabilités politiques dans ce dossier, il faut faire aussi un pari sur l'avenir, et c'est la raison pour laquelle le parti socialiste, et j'espère la majorité des groupes politiques, soutiendra le Conseil communal dans ce projet.

**M. Daniel Surdez, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'entends avec beaucoup de bienveillance les propos des uns et des autres, notamment la réponse du Conseil communal en ce qui concerne par exemple la Maison du Peuple, et ce que je viens d'entendre de la part de M. Musy.

La vraie question qu'il faut se poser, c'est avec quels moyens on va réaliser cela. C'est un problème financier. C'est un problème qui n'a aucun rapport avec l'amour ou l'intérêt qu'on peut avoir pour la culture. Je crois que le PLR a quand même démontré à répétition reprises que nous avons jusqu'à maintenant soutenu tous les projets culturels. Et de manière unanime, je crois qu'on peut nous laisser ce crédit-là.

Par contre, ce que j'ai entendu de la part du Conseil communal me fait penser un petit peu à un repas gastronomique. Et je dirais qu'on a eu un festin, on a beaucoup mangé, on a eu un repas très copieux et le repas, en fait, c'est déjà tout ce qui est dans le pipeline des investissements. Et puis après, vous ajoutez à cela des mignardises, qu'on vous apporte alors que vous avez l'estomac qui est plein. Et, étant gourmand, qu'est-ce que vous faites, vous avez la tentation de mettre votre main pour absorber une mignardise, mais vous savez bien que si vous l'avalez, vous allez avoir une indigestion. Je dirais que le crédit de la Maison du Peuple, sans en remettre en cause le bien-fondé, parce que c'est clair qu'un jour il faudra le faire, mais pour l'instant on n'a pas les moyens. Et je crois qu'il faut se concentrer sur ce qui est déjà dans le tube digestif et il y a énormément de choses. C'est un petit peu la mignardise, le petit truc de trop qui fera qu'on sera malade et que nos finances un jour se retrouveront très mal et on aura nos yeux pour pleurer parce qu'on aura entamé énormément de chantiers et on va trouver la moitié des chantiers bloqués parce qu'on n'aura pas les moyens de les porter à conclusion. Donc voilà la réflexion que je voulais faire suite aux propos que j'ai entendus. Merci.

**M. Frédéric Hainard, NPL :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous avons été relativement interpellés par les propos assez clairs, une fois n'est pas coutume, et vindicatifs du PLR par rapport à l'appréciation qu'il fait maintenant. Mais la cohérence, ce sera d'aller jusqu'au bout et de refuser le budget alors, si les amendements sont refusés. Cet échange de ping-pong avec le représentant du groupe



socialiste nous a aussi interpellé, nous a aussi sensibilisé, parce qu'il est vrai que la question fondamentale, c'est une responsabilité politique à prendre selon la vision que l'on peut avoir du futur.

Toutefois, lors de notre prise de parole en introduction, nous avons dit que les investissements, estimés aujourd'hui à CHF 48'000'000.- ne peuvent pas être assumés, ne pourront jamais être assumés pour être tout à fait clair, par la Ville, en raison des dispositions un peu complexes de la LFinEC, qui limiterait en fonction du résultat financier les investissements à CHF 15'000'000'00.-, CHF 17'000'000.-, voire CHF 10'000'000.- par année.

On a un peu l'impression maintenant, donc, que le Conseil communal nous vend de la poudre de perlimpinpin. Parce que ça veut dire que discuter d'un amendement, ou le contester, si l'on se base sur la position du Conseil communal qui a donné le la en début de séance, sur quelques millions, tantôt CHF 500'000.-, tantôt CHF 40'000.- alors que l'on sait que la capacité financière ne sera que de CHF 10'000'000.- à CHF 15'000'000.- nous semble être un faux débat. Le Conseil communal peut-il dès lors nous indiquer s'il est exact qu'en vertu des règles de la LFinEc, les investissements seraient limités, toute chose égale par ailleurs, à CHF 15'000'000.- ? Parce que si la réponse est oui, on peut boucler la séance. Mais pas en partant. En refusant le budget.

**M. Yves Morel, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je reviens sur les réponses du Conseil communal. On a entendu trois choses qui me paraissaient importantes à relever.

L'Usine électrique, on ne fait rien, alors que ce lieu est magnifique. Alors si on fait rien, c'est dommage et pourquoi est-ce qu'on le garde ?

Ensuite Polyexpo, on apprend aujourd'hui ici officiellement qu'on va se retirer, et c'est intéressant de savoir aussi quel profit on va obtenir de là, on discutait à la pause pour savoir si on avait encore 40% d'actions, est-ce qu'on en a plus que 20%, plus que 15% ? C'est quelque chose aussi à connaître.

Maison du Peuple, on nous a aussi dit qu'on fait une première étape, grâce à ce crédit d'étude et après, dans six ans ou plus, une fois que les finances iront mieux, si on a les sous, on fait la deuxième étape. Donc on voit bien qu'on arrive à une politique de petits pas et à une espèce de bricolage, comme l'a dit mon collègue tout à l'heure.

Et enfin on a le quatrième objet, qui sont les abattoirs, qui sont actuellement vides. Le locataire qui va venir, ce n'est pas son activité qu'on remet en cause, mais c'est sa présence sur une petite partie des abattoirs, et quand enfin on a une surface libre, on doit justement réfléchir à ce qu'on fait avec ces quatre objets (Usine électrique, Polyexpo, Maison du Peuple, abattoirs), car quand on a quelqu'un qui est dans les lieux, on ne pourra plus le sortir pendant des années. Et même si c'était une PME, même si c'était une petite entreprise, start-up ou spin-off, on s'opposerait aussi à

cela, en tant que PLR, ce n'est pas uniquement parce que c'est de l'art qu'on le fait, mais on doit faire une réflexion globale. Est-ce qu'on veut faire un parc technologique aux abattoirs ? Pourquoi pas, mais il faut y réfléchir globalement.

Donc pour nous, le conseiller communal a dit qu'il y aura un gros rapport en 2015, mais ce gros rapport ne devrait pas être sur la Maison du Peuple, mais sur l'ensemble de ces quatre pour qu'on ait une vision globale et qu'on sache ensuite ce qu'on va faire avec ces quatre objets, si on les vend qu'est-ce qu'on va obtenir, si on se dégage de Polyexpo qu'est-ce qu'on va recevoir ? Et ensuite on va décider ensemble, on va en faire un et un seul et on va le faire comme il faut. Voilà pourquoi on a mis ces amendements et évidemment que si on ne peut pas entrer en matière, on va certainement quitter la salle.

**M. René Curty, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je voulais juste réagir sur les propos du conseiller général socialiste, qui parle de démocratie et de dialogue, alors que là, effectivement, c'est tout à fait le contraire qui se passe, c'est qu'on veut faire passer ce crédit sous la table, et escamoter totalement le débat. C'est cela que nous n'acceptons pas.

**M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Urbanisme, bâtiments et relations extérieures) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'invite quand même les uns et les autres, notamment le groupe PLR à réfléchir à ce que représente et ce qu'est une institution. On se jette l'invective à la figure.

On revient en politique et à des choses beaucoup plus intéressantes. L'objectif n'est effectivement pas de rapporter, si ce n'est de rapporter par un rayonnement. Il y a une divergence ici de fond, est pour nous, par rapport à nos responsabilités, qu'on estime être patrimoniales vis-à-vis des abattoirs. Et nous sommes persuadés que la ville de La Chaux-de-Fonds a une particularité, c'est la capacité, quand elle est dans une dynamique qui est juste, de rayonner de manière alternative. Alternative, cela signifie : pas comme les autres le font. Et c'est cette particularité-là qui fait que parfois, la ville de La Chaux-de-Fonds est très forte. Notre urbanisme horloger, classé au patrimoine mondial, c'est un rayonnement différent. Il ne nous a pas coûté grand chose. C'est quelque chose de modeste, qu'il faudrait mettre en valeur. Vous voyez bien les problématiques également financières que l'on a pour mettre en valeur ce patrimoine.

M. Strub a dit, tout à l'heure "*procès d'intention*". Cela m'a fait sourire parce que M. Strub a suivi de manière médiate les travaux de commission où, c'est vrai, après des heures de débats, j'ai pu insinuer un procès d'intention. Je ferais remarquer qu'à aucun moment, dans mes propos

devant cette assemblée, que je respecte, je n'ai évoqué le moindre soupçon de procès d'intention.

Quelques corrections par rapport à ce qui a été annoncé, ce qui a été dit. Non, le bloc sanitaire n'est pas pour Quartier Général, puisque dans les chiffres que je vous ai donnés tout à l'heure, il y a des sanitaires qui existent déjà qui seront rénovés pour le centre d'art contemporain.

Non, les abattoirs ne sont pas vides. Il y a le skatepark, il y a une ferblanterie, il y a une carrosserie, il y a un peintre, il y a un carreleur, il y a une entreprise d'échafaudage et il y a encore une société de modélisme et je crois que j'en oublie. C'était à ce propos-là qu'en commission je n'étais laissé aller à un petit coup de gueule qui pouvait laisser penser à un procès d'intention.

Non, il ne s'agit pas de venir avec un rapport d'information, mais un rapport décisionnel. Je vous proposerai, le Conseil communal vous proposera en 2015 une vision pour les abattoirs, en sollicitant un crédit qu'on souhaitera le plus modeste possible parce que c'est dans l'esprit de ce qu'on souhaite faire aux abattoirs, décliné sur cinq, six, sept ans. Vous direz oui, vous direz non. A un moment donné, les choses sont de la responsabilité, in fine, du Conseil général.

**M. Frédéric Hainard, NPL :** On a posé une question très claire : le Conseil communal peut-il nous confirmer que dès 2016, avec la LFinEC, il n'y aura que CHF 15'000'000.- à CHF 17'000'000.- qui seront disponibles, selon les résultats, et que cela va obérer toute la poudre de perlimpinpin qu'on cherche à nous fourguer ?

**M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) :** M. Hainard, vous avez parlé de CHF 10'000'000.-, CHF 15'000'000.-, CHF 17'000'000.-, etc. Le chiffre que nous avons estimé sur la base des résultats 2013, respectivement 2012, était de l'ordre de CHF 17'000'000.-, en partant des règles émises par le Canton actuellement. Ces règles peuvent être encore discutées, et donc légèrement augmentées le cas échéant.

**M. Hugues Chantraine, UDC :** Madame la Présidente, j'aimerais quand même avoir la suite de la question. Comment se fait-il qu'avec les immenses investissements –j'avais fait un calcul assez rapide pour savoir ce qui a déjà été voté au sein de ce parlement, pour ce qui est dans le budget 2015, il y a CHF 48'000'000.-, on arrive pratiquement avec le zoo-musée, avec le Centre aquatique des Mélèzes, avec le MBA, avec la Maison du Peuple etc., quand même à plus de CHF 130'000'000.- d'investissements prévus.

J'aimerais bien savoir comment le Conseil communal va faire pour réaliser tous ces investissements avec des sommes qui varieront entre

CHF 15'000'000.-, CHF 17'000'000.-, voire peut-être CHF 10'000'000.- si on arrive à des budgets déficitaires. J'aimerais cette réponse maintenant.

**M. Frédéric Hainard, NPL :** Ce n'est pas correct. Ce n'est pas correct d'entendre le chef du dicastère des finances nous dire, nous qui ne maîtrisons pas les aspects financiers, qu'on dit tout et n'importe quoi quand on fixe une fourchette à la louche de CHF 10'000'000.-, CHF 15'000'000.- ou CHF 17'000'000.-, alors que dans le pipeline, des projets sont en cours pour plus de CHF 100'000'000.-. En bref, on nous méprend en nous disant que nous racontons n'importe quoi quand nous fixons la fourchette à 17 heures entre CHF 15'000'000.- et CHF 17'000'000.-, alors qu'en réalité c'est précisément CHF 15'000'000.- à CHF 17'000'000.- qui sont disponibles sur la base des résultats et des projections 2012. Mais on doit avoir l'honnêteté intellectuelle de dire que dès 2016, si la situation n'évolue pas, ce sera probablement plutôt CHF 10'000'000.-.

D'où la question, comment allons-nous financer à coup de CHF 10'000'000.- des projets sur lesquels vous nous avez demandé des crédits d'étude à hauteur de CHF 130'000'000.- ? Comment ? Et pourquoi avez-vous demandé au Conseil ces financements de crédits d'étude alors que vous saviez, parce que la LFinEC est adoptée, que tel ne serait jamais possible ? Intellectuellement, c'est scandaleux. Et politiquement, cela n'a pas de nom. Comme ça, c'est clair.

**M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) :** M. Hainard, si vous avez relevé...

**M. Marc Schafroth, UDC :** Motion d'ordre, Madame la Présidente. J'aimerais rappeler au Conseil communal qu'on s'adresse à la présidence du Conseil général. Merci.

**M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) :** Oui, Madame la Présidente, j'aimerais juste répondre à...

**M. Marc Schafroth, UDC :** Motion d'ordre, Madame la Présidente. Ce n'est pas vrai. C'est faux, dans le règlement, que je me souviens, les conseillers communaux ont le droit de s'adresser aux conseillers généraux.

**M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines) :** Peu importe, Madame la Présidente, j'avais annoncé ce chiffre de CHF 17'000'000.- lors de notre dernière séance, le cas échéant.

**M. Daniel Musy, PS :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Est-ce que dans ce parlement, il y a un seul groupe politique qui ne s'interroge pas sur l'avenir de ces immenses investissements qu'on va faire et que nous désirons faire ? Qui ne désire pas ici avoir le zoo-musée ? Qui ne désire pas ici avoir le Centre aquatique ? Surtout pas le PLR, qui l'appelle de ses vœux et qui a même voulu augmenter le nombre de lignes d'eaux. Nous les désirons. Ce que nous souhaitons, nous le parti socialiste, comme tous les autres groupes, nous l'avons dit, c'est la mise en place d'une planification, je cite ce qui a été dit tout à l'heure *"une planification roulante des investissements avec indication des conséquences financières de ces derniers sur les budgets de fonctionnement"*. Mais si nous n'avons pas cela, qu'allons-nous faire ? Nous ne voterons peut-être pas. Ce sera la responsabilité du Conseil communal.

On n'est pas en train de discuter du vote de CHF 48'000'000.- pour le Centre aquatique, on est en train de voter ces fameux CHF 500'000.- pris sur le crédit des investissements pour faire vivre un lieu auquel on tient. C'est totalement différent. On n'est pas encore dans le crédit du zoo-musée, ni dans le crédit du Centre aquatique. Donc il faut bien ici comprendre qu'il n'y a pas d'un côté la gauche qui de toute façon votera les yeux fermés tous les crédits extraordinairement importants qui nous seront proposés, c'est un problème qu'on se pose et qu'on doit se poser comme parti politique dans cette ville. Car il n'y a peut-être pas beaucoup de gens ici qui ont été une fois convoqués à 7 heures du matin dans le bureau du chef du département des finances, à deux doigts d'être mis sous tutelle parce qu'il y avait eu de grandes imprudences pendant de nombreuses années avant 2004 sur les investissements.

Alors nous sommes avertis du danger. Nous ne sommes pas des va-en-guerre. Et là, il faut quand même qu'on prenne nos responsabilités en commun quand il sera temps de les prendre.

**M. Frédéric Hainard, NPL :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Juste pour rassurer un des préopinants. Le Conseil communal est soumis aux mêmes règles que le Conseil général, on s'adresse à la présidence, selon les dispositions de l'article 52 du règlement. Cela dit, puisque d'ailleurs le Conseil communal participe facultativement aux séances du Conseil général, il n'y aurait pas de raison de voir là une exception, mais là n'est pas notre propos. Nous remercions M. Schafroth de nous rappeler à l'ordre parfois.

La question n'est pas tellement de savoir ce que l'on désire. La question est de savoir ce que l'on peut et ce qu'on a la capacité d'entreprendre. Et nous demander tantôt un crédit d'étude, tantôt un saucissonnage, c'est faire fi de l'impossibilité financière à très court terme de pouvoir entreprendre les investissements que l'on souhaite. C'est ça, notre problème. Et c'est ça la question. Et nous demander des crédits

d'étude en nous disant *"voilà ce dont on rêve à deux, trois, quatre, cinq ou dix ans"*, c'est un exercice auquel on doit se soumettre, mais la réflexion, pour être complète, doit inclure l'incapacité financière chronique qui sera la nôtre dès 2016 à assumer les dépenses d'investissements que l'on nous demande. Je vous remercie.

**M. Hugues Chantraine, UDC** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je n'ai pas entendu la réponse à ma question de la part du Conseil communal. Et j'y tiens beaucoup.

**Mme Sylvia Morel, Présidente** : Oui, mais je ne peux pas les forcer à répondre... Si le Conseil communal ne lève pas la main, je suis désolée, je ne peux pas faire plus.

**M. Hugues Chantraine, UDC** : Mais c'est quand même une question relativement, je dirais, existentielle pour notre communauté ! Alors ça a été dit, ça a été redit, on a certains projets qui sont absolument indispensables, qu'on appelle de nos vœux, on les veut tous. Il faut aussi se rendre compte que ces projets, si on fait des crédits d'étude, si on mandate des sociétés pour faire des consultations au niveau de la population, si on demande à l'administration communale de plancher sur des rapports, de présenter des choses, déjà rien que cela, ça coûte. Cela coûte relativement cher. Si, en finalité on arrivera à la conclusion que de toute façon on ne va jamais les faire, c'est de l'argent jeté par les fenêtres. Et je pense qu'à cette heure-ci, dans les débats qui ont été les nôtres, on se retrouve quand même avec un certain nombre de considérations qui disent que maintenant ça suffit, on ne veut plus que l'argent soit jeté par les fenêtres. Moi, j'aimerais maintenant avoir la réponse à ma question.

**M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, économie et ressources humaines)** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je rappellerais juste mes paroles d'entrée en matière. Le Conseil communal a prévu de travailler sur ces investissements. Il va venir avec les informations que vous nous avez demandées. On s'est engagé à le faire, on va le faire dans le courant du mois de janvier. Vous aurez la réponse dans ce contexte-là. De plus, les engagements que vous mentionnez dans les CHF 100'000'000.-, par exemple pour la piscine, par exemple pour le zoo-musée, on va devoir venir devant vous pour rediscuter de ces éléments lorsque vous aurez déjà les informations sur les quelques années à venir. Voilà.

**L'amendement pour la suppression des CHF 500'000.- pour les abattoirs est refusé par 13 voix contre 23.**

**L'amendement pour la suppression des CHF 250'000.- pour la Maison du Peuple est refusé par 13 voix contre 22.**

**Mme Sylvia Morel, Présidente :** L'amendement pour la passerelle, on ne va pas pouvoir le voter, puisque le crédit était déjà sollicité. Ou bien on vote quand même ? Normalement, cela fait partie des crédits déjà accordés.

**M. Christophe Ummel, PLR :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Quand un rapport est accepté, c'est une chose. Mais la question est de savoir, premièrement, quelle année le projet va être réalisé, est-ce que c'est en 2015, 2016, donc ça ne veut rien dire. Et puis il doit être intégré au budget de l'année où on veut le réaliser. Donc nous remettons en cause la réalisation de cette passerelle, pour le moins en 2015. Enfin, le groupe PLR l'a toujours remis en cause. On le remet en cause tout court, mais ce soir, c'est pour 2015. Donc il me semble qu'on peut voter cet amendement.

**L'amendement pour la suppression des CHF 1'500'000.- pour la passerelle de la gare est refusé par 11 voix contre 24.**

**M. Marc Schafroth, UDC :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Avant de passer au vote des arrêtés, je vous demanderais d'avoir cinq minutes de suspension de séance.

### **SUSPENSION DE SEANCE**

**M. Marc Schafroth, UDC :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Avant de passer au vote des arrêtés, j'aurais souhaité donner une position sur les discussions qui ont eu lieu ce soir.

Ce soir, le Conseil communal et principalement sa Présidente ont montré un esprit fermé à toute discussion. En effet, annoncer d'entrée de jeu le refus de tout amendement, même sans incidence sur le résultat final, est une démonstration inadmissible du non-respect de l'exécutif vis-à-vis du législatif et c'est aussi une démonstration de maladresse répétée durant la soirée. Déjà acquis au refus du budget, largement insatisfaisant, le comportement du Conseil communal nous conforte dans notre décision de ne pas faire nôtre le budget 2015, budget important et dont le Conseil communal semble ne pas avoir la totale maîtrise.

**Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et communication) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'entends bien les attaques

perpétuelles vis-à-vis de la Présidente, surtout de la part de M. Schafroth. C'est rigolo, je veux dire, moi ça ne me dérange pas.

Simplement, ce que j'aimerais quand même que M. Schafroth sache, c'est que s'il relit le procès-verbal de l'année passée, s'il relit le procès-verbal de l'année d'avant, s'il relit le procès-verbal de l'année d'avant, d'avant, d'avant, ..., la position du Conseil communal a toujours été la même. Nous avons toujours dit que nous refuserions les amendements et la position a toujours été pareille. C'est la raison pour laquelle quand on allègue des choses comme cela, de manière répétée, comme un mouvement perpétuel, j'ai l'impression qu'il faut quand même se renseigner et puis ne pas dire n'importe quoi tout le temps. Cette fois, j'ose le dire, *"n'importe quoi tout le temps"*. C'est clair que nous, nous avons aussi un devoir de respect, et je pense que j'ai ce devoir de respect, raison pour laquelle nous sommes dans une démocratie et nous pouvons tout entendre. Mes oreilles sont adaptées à tout entendre, j'ai une capacité d'adaptation sans problème, mais je pense quand même qu'il faut se modérer de temps en temps, aussi par respect du Conseil communal, parce que je pense que nous avons aussi droit à une sorte de respect, quelque part. C'est vrai qu'on est là aussi pour se faire descendre, attaquer, enfin voilà, c'est votre rôle et je le trouve très bien, ça ne me pose pas de problème, je n'ai aucun état d'âme. Mais simplement, de temps en temps, quand on accuse la Présidente d'être fermée et de refuser tout amendement, peut-être que vous avez accusé tous les présidents avant, je n'en sais rien, je n'ai pas fait cette analyse, mais la position du Conseil communal est une position ferme et je crois qu'on doit aussi respecter que le Conseil communal puisse avoir une position ferme. Je crois que c'est quand même ce qu'un Conseil général pourrait attendre d'un exécutif, c'est qu'il ne soit pas toujours à géométrie variable, et qu'à un moment donné, quand il a bien travaillé, qu'il a expliqué en long et en large, qu'il a essayé de répondre à toutes les questions, qu'il a fait son travail de manière, je pense, soucieuse, il y a un moment donné où le respect devrait aussi s'arrêter là et on pourrait se dire que le Conseil communal n'est pas fermé, mais tient simplement ses engagements et se montre finalement digne d'un exécutif. Merci.

**M. Frédéric Hainard, NPL :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Manque de respect, manque de respect et demi. Le Conseil communal a, ce soir, fait une entrée en matière selon laquelle il refuserait tout amendement. Il est faux de dire que c'était la même chose l'année passée, l'année d'avant et les années d'avant. A de réitérées reprises, le Conseil communal, dans cette salle depuis 2000, a accepté les amendements. Pour preuve, l'année passée, le Conseil communal a lui-même déposé un amendement.



**M. Marc Schafroth, UDC** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Dernière intervention.

Effectivement, le respect est mutuel. J'ai un grand respect de notre exécutif. Si la Présidente estime que c'est l'inverse, c'est son droit. Je veux bien l'entendre. Nous pourrions avoir un grand respect encore plus fort ce soir si réellement notre exécutif avait bien travaillé. S'il avait bien travaillé, nous aurions un budget équilibré. Merci.

**L'arrêté n° 1 est accepté par 24 voix contre 11.**

**L'arrêté n° 2 est accepté par 24 voix contre 11.**

**L'arrêté n° 3 est accepté par 24 voix contre 11.**

**L'arrêté n° 4 est accepté par 24 voix contre 11.**

**L'arrêté n° 5 est accepté par 24 voix contre 11.**

**Il est pris acte du rapport de la commission financière par 33 voix sans opposition.**

**Il est pris acte du rapport du Conseil communal par 25 voix contre 8.**

**Postulat UDC - terrain de street hockey**

*Le Conseil communal est prié d'organiser la création d'un terrain de street hockey à la Charrière*

*Coût 500'000.-.*

*Compensation: le Conseil communal est prié de trouver une ou des compensations afin que le montant inscrit dans le budget des investissements reste inchangé.*

*Hugues Chantraine, Marc Schafroth, Marc Arlettaz, Daniel Nussbaumer*

**M. Hugues Chantraine, UDC** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au-delà des clivages qui se sont, encore une fois, malheureusement, révélés ce soir, je crois que dans cette salle beaucoup de monde n'est pas insensible au succès de l'équipe de street-hockey de La Chaux-de-Fonds. La population elle-même n'y est pas insensible, pour preuve la pétition déposée ce soir, avec 2'638 signatures si ma mémoire est bonne.

Le jeu de street-hockey est devenu, en quelques années, une superbe réussite à La Chaux-de-Fonds. Notre équipe est en ligue nationale A. Et

ses effectifs augmentent chaque année. Nous sommes extrêmement inquiets quant à la possibilité de voir nos jeunes privés de jeu, exclus du championnat faute de terrain. Les normes, contrairement à ce qui nous a été dit, n'ont pas changé, elles ont juste été adaptées à celles en vigueur au niveau international, qui existent depuis quelques années. Pour une équipe de ligue nationale A, c'est quand même la moindre des choses qu'elle puisse jouer sur un terrain qui soit aux normes internationales.

En ce qui concerne la compensation que nous demandons, il apparaît que les sommes exprimées quant aux investissements sont déjà, à notre sens, très importantes. Nous ne voudrions pas qu'elles croissent encore. C'est pourquoi nous proposons au Conseil communal de faire le tri entre des projets qui pourraient subir un contre-temps ou ceux qui pourraient être mis en œuvre de manière partielle ou différée, afin de ne pas péjorer plus encore les finances communales. Merci.

**Mme Sylvia Morel, Présidente :** Je vous remercie. Entre temps, le parti socialiste a déposé un amendement à votre postulat, que vous n'avez pas sous les yeux, que je vous lis. *"Le Conseil communal est prié d'examiner dès le début de l'exercice 2015 la possibilité de proposer au Conseil général un crédit d'investissement pour la création d'un terrain de street-hockey à la Charrière."* C'est la proposition du groupe socialiste par M. Musy.

**M. Daniel Musy, PS :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Quelques mots pour justifier cet amendement. D'abord, en remerciant l'UDC d'avoir été les initiateurs de ce projet, de soutenir en effet le street-hockey.

Comme il y a vingt ans, le Conseil communal, mais alors de manière beaucoup plus expéditive, avait je crois voté CHF 1'000'000.- dans les six mois parce que le HC La Chaux-de-Fonds était monté de ligue B en ligue A. Alors là, ça avait passé très très vite.

Et notre amendement à ce postulat prend exactement la forme que celui que nous avons déposé il y a exactement quatre ans, le 13 décembre 2010, lorsque nous demandions au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer le terrain synthétique de la Charrière. Nous montrions que nous n'étions pas sous la pression d'un groupe particulier, mais c'était une demande légitime de citoyens dans le cadre de l'intérêt général. Et ici, nous sommes je crois exactement dans cette même situation. D'ailleurs, le Conseil communal, je cite ici ses paroles, nous répondait, et j'espère qu'il nous répondra la même chose ce soir, qu'il avait accepté ce postulat et *"il s'agit d'une demande d'étude qui laisse la marge de manœuvre et d'appréciation que doit avoir le Conseil communal sur ce projet, mais également, d'une façon générale, sur les enveloppes d'investissements"*.

Donc en fait, ce postulat, c'est une demande d'étude, une demande pour étude et rapport. Ce n'est absolument pas totalement contraignant.

**M. Marc Schafroth, UDC:** Madame la Présidente, je demande une relecture de l'amendement, s'il vous plaît.

**Mme Sylvia Morel, Présidente :** "Le Conseil communal est prié d'examiner dès le début de l'exercice 2015 la possibilité de proposer au Conseil général un crédit d'investissements pour la création d'un terrain de street-hockey à la Charrière.". Vous ne l'avez pas sous les yeux, mais la grande différence, c'est que la partie de compensation que vous aviez dans votre postulat de base a été supprimée.

On va faire une suspension de séance de cinq minutes pour en débattre.

### **SUSPENSION DE SEANCE**

**M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) :** Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Merci de nous avoir accordé quelques minutes pour débattre de cette proposition. Je vous rassure, je serai très bref, après plus de six heures de débats, pas toujours sereins.

Il y a juste deux choses que j'ai entendues que j'aimerais corriger. Ce n'est pas tout à coup tous les joueurs de street-hockey qui ne pourraient plus jouer parce qu'ils n'ont pas de terrain, c'est une affirmation qui est inexacte. C'est seulement l'équipe qui évolue en ligue A. Les autres équipes ne sont pas concernées. Quand on dit que ce n'est pas un changement de normes, que c'est une évolution de norme. Quand on nous demande de faire des terrains qui sont 30% plus grands que ceux qui existent aujourd'hui, je pense que c'est un petit peu plus qu'une évolution de norme, parce qu'évidemment on ne peut pas pousser le collège de Bellevue, ni la route, ni l'ensemble du treillis, encore que le treillis serait ce qu'il y a de plus facile à déplacer.

Je voulais juste préciser ceci : le Conseil communal, après en avoir discuté, vous propose la chose suivante. En préambule, il entre en matière sur cette proposition de postulat, parce que c'est un postulat et pas un amendement, un postulat étant une demande d'étude. Il propose l'amendement suivant au postulat UDC, qui d'ailleurs, dans son énoncé à la première ligne, comporte formellement une erreur du point de vue du Conseil communal, puisqu'il ne parle pas d'une demande d'étude mais demande au Conseil communal d'organiser la création d'un terrain de street-hockey. Donc il vous propose l'amendement suivant : il reprend en fait en préambule le texte déposé pour le PS par Daniel Musy, donc l'amendement que vous avez sous les yeux,. Les deux premiers

paragraphes seraient remplacés par le texte de Daniel Musy dont je vous donne lecture : *"Le Conseil communal est prié d'examiner dès le début de l'exercice 2015 la possibilité de proposer au Conseil général un crédit d'investissements pour la création d'un terrain de street-hockey à la Charrière."* Et ensuite, le dernier paragraphe serait modifié ainsi : *"Si les travaux devaient être réalisés en 2015, le Conseil communal est prié de trouver une ou des compensations afin que le montant inscrit dans le budget des investissements reste inchangé."* C'est la proposition d'amendement du Conseil communal au postulat UDC. Est-ce que vous souhaitez que je relise le tout tranquillement une deuxième fois ou est-ce que tout le monde a eu le temps de saisir ?

**M. Hugues Chantraine, UDC** : On aimerait une relecture, s'il vous plaît.

**M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse)** : L'amendement du Conseil communal complet ferait que le postulat serait rédigé de la manière suivante : *"Le Conseil communal est prié d'examiner dès le début de l'exercice 2015 la possibilité de proposer au Conseil général un crédit d'investissements pour la création d'un terrain de street-hockey à la Charrière. Si les travaux devaient être réalisés en 2015, le Conseil communal est prié de trouver une ou des compensations afin que le montant inscrit dans le budget des investissements reste inchangé."* Le dernier paragraphe serait d'ailleurs une exigence de la LFinEc, dont on a beaucoup parlé tout à l'heure.

**M. Hugues Chantraine, UDC** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC est assez heureux de voir que de temps en temps, le Conseil communal arrive à laisser s'exprimer son esprit d'ouverture aussi.

Et donc nous accepterons bien entendu l'amendement du Conseil communal, dans sa version telle qu'elle vient d'être lue. Merci.

**M. Daniel Musy, PS** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je pense que le street-hockey est un bon moyen de finir cette séance dans, j'espère, l'unité.

Dans ce sens-là, le parti socialiste accepterait l'amendement du Conseil communal et, de facto, retirerait son amendement. C'est cela, formellement, qu'il faut dire.

**M. Frédéric Hainard, NPL** : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous acceptons l'amendement du Conseil communal qui ne pourra ainsi plus jamais dire qu'il ne le fera jamais.

**M. Claude-André Moser, PLR** : Le PLR accepte aussi cet amendement.

**Le postulat amendé est accepté par 32 voix sans opposition.**

**Mme Sylvia Morel, Présidente** : Je vous remercie. Nous arrivons au terme de notre soirée. Je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël, une bonne année 2015 et on se retrouve au mois de février.

**Séance levée à 23h30**

La présidente :  
Sylvia Morel

La secrétaire :  
Anne Monard

La secrétaire-rédactrice  
ad interim :  
Anaïs Brand